

**Exemplaire destiné à la mise à disposition du public,
limité à la partie technique de l'aménagement
conformément aux dispositions de l'article D212-6
du code forestier**

AMÉNAGEMENT FORESTIER

2017-2036

FORÊT DOMANIALE DU DER

Département :	Haute-Marne
Surface retenue pour la gestion :	2 500,73 ha
Révision d'aménagement	
Altitudes extrêmes :	128 m – 185 m
Directive régionale d'aménagement :	Champagne Ardenne

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
----------------	---

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN..... 7

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	7
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	7
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS.....	7
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES.....	9
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	11
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	11
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	14
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET.....	23
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE.....	23
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE	26
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU)	29
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	33

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS..... 35

2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	35
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	36
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS	36
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	36
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	38
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	38
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION.....	40
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES	40
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2017 – 2036	50
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS.....	50
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE.....	50
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	73
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET.....	76
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET	79
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES	80
2.5.7 EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000	80

Document ONE

Présentation de l'aménagement
Forêt domaniale du Der (2 500 ha)
 2017 - 2036

Le contexte

La forêt domaniale du Der appartient à l'Etat depuis son acquisition en 1918. D'une superficie actuelle de 2 500,7333 ha, elle a perdu plus de 1 000 ha lors de la création du barrage réservoir de la Marne (lac du Der).

Il s'agit d'une chênaie de Champagne humide remarquable en voie de conversion en futaie régulière.



Chênaie typique du Der – parcelle 192

Les principaux enjeux de la forêt

• **Fonction de production**

Niveau d'enjeu	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
Production	121,50 ha	18,99 ha	1 060,01 ha	1 300,23 ha

La répartition des surfaces par enjeu a été réalisée par unité de gestion en tenant compte des potentialités des stations forestières : 18,99 ha en enjeu faible (P. 54 : chênaie pédonculée sur marne et P.210 : aulnaie marécageuse dominante), 1 060,01 ha en enjeu moyen principalement sur des sols engorgés en hiver, 1 300,23 ha en enjeu fort sur des limons bien drainés. Le reliquat de 121,50 ha correspond aux emprises de routes forestières et places de dépôts, aux étangs, aux concessions et aux îlots de sénescence.

• **Fonction écologique**

Niveau d'enjeu	Sans objet	Ordinaire	Reconnu	Fort
Écologie	0 ha	0 ha	2 500,73 ha	0 ha

Un enjeu reconnu a été retenu pour toute la forêt qui est incluse dans le site RAMSAR pour la protection des zones humides. De plus la forêt est partiellement concernée par une ZNIEFF 1, une ZICO, une ZPS et une ZSC.

• **Fonction sociale**

Niveau d'enjeu	Sans objet	Local	Reconnu	Fort
Social	0 ha	1 955,79 ha	230,03ha	314,91ha

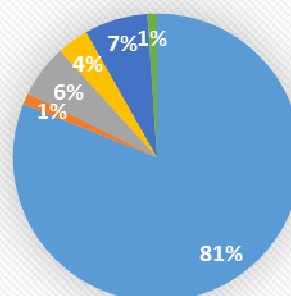
Un enjeu fort a été identifié dans la partie située au nord du lac (fréquentation : plage, port... et paysage : rive du lac). Un enjeu reconnu a été retenu pour le paysage le long du CD 384 et de la piste cyclable qui permet de faire le tour du lac.

L'état des lieux de la forêt

Composition

Les Chênes règnent sans partage sur cette forêt. Les Tilleuls et les Autres feuillus sont cantonnés à l'ombre des grands chênes. Les hêtres et les feuillus précieux sont rares. Les résineux bien présents avant la tempête de 1999 ne se rencontrent plus que de façon anecdotique.

Composition de la FD du Der



Structure

La chênaie ancienne issue du traitement en TSF occupe 59 % de la surface de la forêt, elle est constituée majoritairement de gros bois et de très gros bois de qualité et en bonne santé. Pour le reste la forêt comporte 35 % de jeunes chênaies d'avenir, 4 % de chênaies en cours de rajeunissement et 2 % de vides (reconstitution post tempête de 1999 échouée).

Capital

Les peuplements issus de TSF ayant bénéficié d'inventaires par placettes à surface fixe (1 118 ha) donnent les résultats suivants :

- Surface terrière moyenne de 13,7 m²/ha pour les chênes
- Surface terrière moyenne de 15,0 m²/ha pour les essences de production
- Surface terrière moyenne totale de la futaie de 17,1 m²/ha et une surface terrière totale (taillis compris) de 22,5 m²/ha.

Les peuplements issus de TSF ont donc un capital moyen avec une très forte prédominance des chênes. Les peuplements non inventoriés ont un capital faible (chênes : 7 m²/ha et moins, total entre 15 et 20 m²/ha).

Bilan de l'aménagement précédent

L'aménagement précédent prévoyait de renouveler 337,32 ha. Actuellement 37,84 ha sont terminés et réussis, ce qui peut paraître loin de l'objectif. Ceci s'explique par la courte durée de l'aménagement (12 ans). Une grande partie de la surface en régénération est bien avancée mais n'a pas encore atteint la hauteur de 3 m. La régénération a échoué sur une surface de 52,19 ha, ce qui représente 15 % de l'objectif de renouvellement et peut être considéré comme acceptable dans les conditions difficiles dans lesquelles ont été menées les reconstitutions.

Le volume récolté (8 353 m³/an) dépasse la prévision (7 090 m³/an) de 18 %. Ceci peut s'expliquer par les récoltes sanitaires de résineux et par une estimation très supérieure du volume de houppiers. La récolte annuelle de chênes 50 et + (1 977 m³/an) est très proche de la prévision (2 000 m³/an).

Le bilan financier est satisfaisant avec un revenu net de 115 €/ha/an.

Principaux objectif de l'aménagement

Principales problématiques

- Une chênaie de qualité et en bonne santé, qui permet d'étaler les renouvellements jusqu'à l'arrivée à maturité des premiers peuplements convertis en futaie.
- Des taillis souvent jeunes, conséquence des coupes systématiques réalisées en application de l'aménagement de 1980. Ceci conduit à devoir différer la régénération de peuplements mûrs.
- 35 % de la surface rajeunie en jeunes futaies de Chênes, nécessitant un programme d'éclaircies dynamique.
- Une faune et une flore remarquable souvent inféodée aux vieilles chênaies, à préserver.
- Une fréquentation importante du public liée à la proximité du lac.

Traitements retenus

- Traitement en futaie régulière, objectif Chêne.
- Poursuivre l'effort de renouvellement de la chênaie sur une surface proche de la surface d'équilibre, avec recours à la plantation pour les peuplements ruinés, ceux nécessitant un changement d'essence objectif (Chêne pédonculé vers Chêne sessile, remplacement du Frêne) et en cas de blocage de la régénération naturelle.
- Pratiquer des éclaircies dans les vieilles chênaies pour maintenir à leur niveau actuel les Charmes et Trembles (ou pour diminuer ce niveau s'il est excessif).
- Pratiquer des éclaircies dynamiques dans les jeunes chênaies.
- Créer des îlots de sénescence et de vieillissement, préserver des arbres à valeur biologique lors des martelages, afin de produire des effets bénéfiques sur l'environnement (espèces inféodées aux vieux bois).
- Organiser l'accueil du public avec les collectivités territoriales.

Programme d'action

Pour les coupes

- Pour les parties les plus vieilles ou les plus appauvries de la chênaie, des coupes dites de régénération sont prévues pour récolter progressivement les semenciers au fur et à mesure du développement des jeunes semis de chênes. Pour les parcelles à planter une récolte du peuplement aura lieu avant la plantation.
- Pour le reste des chênaies, une à deux éclaircies sont prévues par parcelle, selon la richesse des peuplements, pour favoriser les chênes de qualité.
- Pour les jeunes chênaies, deux à quatre éclaircies sont prévues dans chaque parcelle, au profit des tiges de chêne d'avenir.
- Pour les futaies résineuses, deux passages en éclaircie pour améliorer les peuplements en diminuant le nombre de tiges.

Pour les travaux

- Entretien des jeunes régénérations de chêne, lutte contre la ronce et le Charme.
- Plantations de chênes : dans les parcelles ruinées, en cas de changement d'essence objectif ou de blocage de la régénération naturelle.
- Nettoyements – dépressages des jeunes chênaies entre la hauteur de 3 m et la première éclaircie.
- Entretien du réseau de desserte.

Bilan prévisionnel

La mise en œuvre de ce programme d'action devrait permettre de récolter près de 12 200 m³ de bois par an. Cette récolte retrouve un niveau normal après la baisse de volume liée au traitement des parcelles détruites par la tempête de 1999. Elle permettra de garantir un revenu annuel de 428 000 € tout en assurant un renouvellement correct de la forêt.

Toutefois, ce bilan dépend fortement des cours du bois ainsi que de la bonne réalisation des coupes et travaux prévus annuellement. Il est donc réalisé à titre indicatif.

Document ONE

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**
La forêt appartient à l'État.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Etat
Nom de l'aménagement	Forêt domaniale du Der
Département de situation	52 – Haute-Marne
N° ONF de la région nationale IFN de référence	009 – Champagne-Humide
DRA de référence	Champagne-Ardenne

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Haute-Marne	Eclaron – Braucourt - Sainte-Livière	1 374,9238 ha
	Frampas	200,6999 ha
	Louvemont	925,1096 ha

- **Période d'application de l'aménagement**
L'aménagement couvre la période **2017 – 2036** (20 ans).

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale du Der	F03957E	2500,7333 ha	28 juin 2007	2005	2016

- **Carte de situation de la forêt**
La carte de situation de la forêt se trouve en annexe n° 1

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	2 500, 73 33	ha, ares centiares
Surface retenue pour la gestion	2 500, 73	ha, ares
Surface boisée en début d'aménagement	2 403, 27	ha, ares
Surface en sylviculture de production	2 379, 23	ha, ares

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier figure en annexe 2.1.

La différence entre la surface retenue pour la gestion et la surface boisée est due aux terrains affectés aux étangs, aux bâtiments liés à l'exploitation de la pisciculture, aux voies de dessertes, à l'ancienne voie ferrée et aux concessions. La surface en sylviculture de production correspond à la surface boisée diminuée des îlots de sénescence.

- **État des lieux**

La limite avec l'emprise du lac du Der est la « cote 140 », niveau des plus hautes eaux du lac. Cette limite avec la propriété de l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS), est bornée en partie et régulièrement entretenue. Sur la partie nord, elle est matérialisée par un guidon de peinture jaune qui nécessite un rafraîchissement. Au niveau de la parcelle 8 la matérialisation sur le terrain ne correspond pas à la représentation cadastrale de la limite. La limite de la parcelle cadastrale n'a aucune traduction sur le terrain. Au niveau de la parcelle 19 existe une prairie qui pénètre en forêt domaniale. Sur la partie Ouest de la Cornée du Der, le batillage du lac érode la limite domaniale. Ces différents problèmes doivent être solutionnés avec l'IIBRBS.

Par ailleurs, il a été constaté un empiètement sur la parcelle forestière n° 163. Lors d'une plantation de peupliers sur la parcelle voisine appartenant au Groupement Forestier de la Brie, la limite constituée par le ruisseau de la Brie a été franchie pour venir s'appuyer sur un fossé plus important situé à l'intérieur de la forêt domaniale. Cette affaire doit également être résolue avec le propriétaire riverain.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Il n'existe pas de procès-verbal de délimitation ou de bornage.

- **Origine de la propriété forestière**

Un historique détaillé figure dans l'aménagement de 1980. Il a été repris dans le présent document en annexe 2.2. Cette annexe a été complétée par la liste des opérations foncières enregistrées depuis l'acquisition initiale jusqu'à aujourd'hui.

Réquisitionnée pendant la guerre de 1914-1918, la forêt fut exploitée de façon abusive sur 75 % de sa surface. Suite à cette surexploitation, l'Etat a acquis cette forêt entre 1918 et 1920.

D'une surface de 3 672,77 ha au moment de son acquisition, elle a été amputée une première fois de 527,64 ha pour la construction de la retenue de Champaubert et une seconde fois de 715 ha pour la construction du barrage réservoir de la Marne, destiné à devenir le lac du Der, pour régularisation du cours de la Marne.

- **Parcellaire forestier**

Il n'y a pas de modification du parcellaire forestier.

- **Concessions**

Concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Oléoduc -TRAPIL	13/05/1955 – durée expl	52294-A-88
Ligne électrique, électrification de la plage de la Cornée du Der - EDF	24/12/1976 – durée expl	52182-D-455
Ligne électrique enfouie et aérienne - EDF	23/02/2006 – durée expl	52182-D-537 52182-D-452 52182-D-318
Ligne électrique alimentant la maison forestière de Beaulieu - EDF	01/01/2002 – durée expl	52182-D-328 52182-D-329
Activités touristiques – Syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der	01/01/1993 – durée expl	52182-D-455 52182-D-537 52182-D-452
Passage sur la route forestière de Beaulieu – Groupement forestier de Villemereuil	05/01/2005 – durée expl	52182-D-342
Implantation baraque de chasse provisoire – Société des chasseurs du vieux Der	01/04/2016 – 31/03/2028	52182-D-328
Occupation du rendez-vous de chasse de Beaulieu – M. Jean-Michel HERMANT	01/04/2016 – 31/03/2028	52182-D-328
Emplacement pour commerce saisonnier de restauration et buvette	01/05/2015 – 30/04/2018	52182-D-537

Les concessions en forêt publique :

- rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt ;
- répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de gestion forestière ;
- ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

La forêt du Der est concernée par trois types de conventions :

- des conventions de passage (routes, transports d'énergie) ;
- des conventions liées aux équipements d'accueil du public à proximité du lac ;
- des accessoires aux baux de chasse.

Quelques occupations sans titre sont à régulariser (réseaux d'équipements touristiques).

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	121,50	18,99	1 060,01	1300,23	2 500,73
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique			2 500,73		2 500,73
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		1 955,79	230,03	314,91	2 500,73
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels	2 500,73				2 500,73

Pour la **production ligneuse**, la répartition des surfaces par niveau d'enjeu a été réalisée en tenant compte des potentialités des stations forestières : 18,99 ha en enjeu faible sur la parcelle 54 (chênaie pédonculée sur marne) et 210 (aulnaie marécageuse dominante) ; 1 060,01 ha en enjeu moyen (soit 42 % de la surface) principalement sur des sols engorgés en hiver ; 1 300,23 ha en enjeu fort (soit 52 % de la surface) sur des limons bien drainés. Le reliquat de 121,50 ha correspond aux emprises de routes forestières et de places de dépôts, aux étangs, aux concessions et aux îlots de sénescence.

Pour la **fonction écologique**, un enjeu reconnu a été retenu pour toute la forêt qui est incluse dans un site Ramsar pour la protection des zones humides : il s'agit du site n° 5 : « Etangs de la Champagne Humide ». De plus 1 879 ha de la forêt font partie de la ZICO – CA05 – Lac du Der et étangs collatéraux, 508 ha font partie de la ZNIEFF 1 N° SPN 210001134 – Réservoir Marne (Lac du Der-Chantecoq), 470 ha sont situés dans la ZPS –FR 2110002 – Site NATURA 2000 du Lac du Der, 488 ha sont situés dans la ZSC – FR 21100334 – Site NATURA 2000 du réservoir de la Marne dit du Der – Chantecoq.

Pour la **fonction sociale**, un enjeu fort a été identifié dans la partie située au nord du lac, à la fois au niveau de la fréquentation (plages, piste cyclable, circuits) que du paysage (rive du lac). Ce territoire constitue un des « pôle touristique » reconnu de Champagne-Ardenne. Le lac accueille 600 000 à 700 000 visiteurs par an en été et 200 000 en hiver. Un enjeu paysager reconnu a été identifié le long du CD 384, axe routier d'importance nationale (circulation est – ouest au sud de l'agglomération parisienne). La piste cyclable qui permet de faire le tour du lac est également identifiée en paysage reconnu. Elle est fréquentée par 50 000 vélos par an. La vitesse de circulation réduite des usagers de cet équipement leur permet de prêter une attention plus forte au paysage que les véhicules circulant sur le CD 384.

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

Les cartes des enjeux de production ligneuse, des enjeux sociaux et des enjeux écologiques se trouvent en annexes n° 4.1, 4.2 et 4.3.

- **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	330	Dépérissement périodique et irrégulièrement marqué sur les chênes pédonculés. La surface concernée est indéterminée actuellement. Les années humides 2013 – 2014 ont permis un retour à la normale, les suites de la sécheresse de 2015 sont à venir. Le dépérissement des frênes touchés par <i>Chalara Fraxinea</i> n'épargne pas cette forêt. Cependant les peuplements à frêne dominant sont rares.
- Déséquilibre grande faune / flore	0	Non constaté actuellement, mais niveau des populations de chevreuils et de sangliers à surveiller. Attention à l'arrivée du cerf dont la présence est signalée sur le massif voisin du Val.
- Incendies	0	Risque non sensible sauf à proximité immédiate des équipements d'accueil du public.
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	3	Quelques tronçons de la cote 140 à préciser. Fragilité des limites assises sur des cours d'eau.
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	3	Le Chêne pédonculé pourrait être fragilisé sur la partie la plus sèche de l'unité stationnelle 7 (limons à engorgement temporaire). La tempête de 1999 a quasiment éliminé les résineux et notamment les plus sensibles (Épicéas). Il reste 3,28 ha d'Épicéa de Sitka aussi sensible aux attaques de scolytes que l'Épicéa commun.

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		La forêt est correctement desservie, sauf à l'est du RD 384 (axe de grande circulation qui ne joue aucun rôle dans la desserte interne).
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	2 403,27 ha	L'ensemble du massif est sensible et la majorité des parcelles sont très sensibles.
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	26,86 ha	Étangs et bassins adjacents
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction		Propositions à faire vu la qualité des peuplements.
- Importance sociale ou économique de la chasse	2 403,27 ha	L'ensemble de la forêt est louée pour les chasses en battues et pour la chasse à la bécasse.
- Accueil du public	544,94 ha	Zone de la Cornée et proximité immédiate de la piste cyclable.
- Dispositifs de recherche		Parcelle 83 partie : essai AR 05.13.03. Dépressage dans un jeune peuplement de chêne. Parcelle 97 : essai local de suivi de détournement sur des baliveaux de feuillus divers.

- **Démarches de territoires**

La forêt domaniale du Der est située sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier. Il n'y a aucune démarche forestière de territoire spécifique engagée actuellement. On peut tout de même signaler :

- L'installation d'une chaufferie bois à Saint-Dizier, collectivité qui impose un pourcentage de bois local dans son approvisionnement
- Le développement du réseau de pistes cyclables entre les principales agglomérations de la Communauté et le pôle touristique du lac du Der.
- L'implantation de chemins de randonnées.

Ces actions vont entraîner une révision du plan de circulation dans la forêt et un schéma d'accueil est proposé aux collectivités.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

Située en Champagne Humide, la forêt domaniale du Der présente un relief peu marqué dont le seul élément un peu vigoureux est la « côte » de 25 à 30 m de dénivelé qui au nord marque la limite entre les marnes de la Champagne Humide et les alluvions plus récentes du Perthois.

Les pentes sont en majorité de 0 à 15 %.

L'altitude est comprise entre 128 m (parcelle 11) et 185 m (parcelle 219)

La pente générale du massif est orientée vers le Sud-Ouest. Les écoulements naturels sont drainés essentiellement par la Droyes et dans une moindre mesure par l'Héronne au sud, ce qui rattache le massif au bassin versant de l'Aube par l'intermédiaire de la Voire, affluent de l'Aube. Une partie des eaux est désormais reçue par le réservoir du Der et est aussi dirigée vers la Blaise et la Marne.

La forêt comporte quatre étangs. Trois sont constitués en cascade par le barrage du cours de la Droyes en tête de son bassin. Il s'agit d'amont en aval des étangs du Fourchon, de la Carpière et du Chenil. Le quatrième au sud du massif est l'étang du Jay. Il collecte les eaux de surface en tête du bassin d'un modeste affluent de l'Héronne. Des traces d'autres anciens étangs, de taille plus modeste, sont visibles dans la forêt (parcelles 120, 128...).

Deux sources sont à mentionner, celle de la tranche des Côtes dans le vallon de la Carpière et celle dite de Bellefontaine dans la parcelle 206, près de la tranche de Wassy, dans les eaux ferrugineuses ont, un temps, été dotées de vertus curatives.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

La station météorologique de référence est celle de Saint-Dizier située à environ 5 km de la forêt, la période de référence : 1971 – 2000. Le climat est un peu plus doux que sur les plateaux calcaires voisins avec une température moyenne annuelle de 10,2 °C, des écarts relativement modérés entre été et hiver et des gelées tardives moins fréquentes que dans le reste du département : moins d'un jour de gel en moyenne en mai. Les précipitations sont modérées avec 820 mm par an et avec un léger déficit en avril et en août. Ces éléments sont favorables aux chênes, mais un peu moins au hêtre. Enfin la forêt a connu quelques accidents climatiques récemment : la tempête Lothar qui a surtout touché les résineux et les parcelles ouvertes ; des sécheresses estivales en 2003, 2006 et 2015. Elle a par contre été épargnée par la tornade du 16 septembre 2015 qui a fait des dégâts considérables dans les forêts communales situées à proximité (au sud et à l'est).

- **Géologie**

Données reprises de l'aménagement de 1980.

A part 31 ha d'alluvions modernes (Holocène), argilo sableuses dans et autour des étangs, et 14 ha d'alluvions anciennes (Pléistocène) graviers du Jurassique et Crétacé de la vallée de la Blaise, la forêt du Der repose :

- majoritairement sur des argiles sur 1 880 ha : Argiles du Gault (Albien supérieur) 1 597 ha, Aptien inférieur (Bédoulien) 174 ha, Barrémien supérieur 94 ha, Barrémien inférieur 15 ha,
- secondairement sur des sables et grès sur 531 ha : Albien inférieur 220 ha (sables verts), Aptien supérieur (Gargasien) sur 311 ha.

A noter l'importante faille de Saint-Dizier de direction SSO-NNE qui sépare l'Albien à l'Ouest du Crétacé inférieur soulevé à l'Est. Il s'agit d'une fracture hercynienne qui a rejoué au tertiaire.

- **Unités stationnelles**

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%		
US 5 (C3A)	Chênaie sessiliflore-Hêtraie-Charmaie acidiline à mésoacidiphile assez bien drainée sur limon	1 047,11	44 %	Potentialités moyennes à bonnes, mais forte sensibilité des sols au tassement	Pas de risque identifié
US 6 (C3A)	Chênaie sessiliflore-Hêtraie-Charmaie acidiline à mésoacidiphile bien drainée sur sable	224,41	9 %	Potentialités moyennes	Sensibilité probable du Hêtre
US 7 (C3B)	Chênaie mixte-Charmaie acidiline à engorgement temporaire sur limon	720,27	30 %	Potentialités moyennes à bonnes, mais forte sensibilité des sols au tassement	Sensibilité probable du Chêne pédonculé dans les parties les mieux drainées
US 8 (C3C)	Chênaie mixte-Charmaie mésoneutrophile à neutroacidiline bien drainée sur limon	77,57	3 %	Bonnes à très bonnes potentialités, mais sensibilité des sols au tassement	Pas de risque identifié
US 11 (C3F)	Chênaie pédonculée - Charmaie sur marne (ou grève) décarbonatée sur une profondeur moyenne	14,89	1 %	Potentialités moyennes	Sensibilité probable du Chêne pédonculé
US 12 (C3E)	Chênaie pédonculée (Frênaie) à engorgement temporaire sur marne décarbonatée	26,34	1 %	Potentialités moyennes	Pas de risque identifié
US15 (C3D)	Chênaie pédonculée - Frênaie neutrophile	245,27	10 %	Bonnes potentialités mais très forte sensibilité des sols au tassement	Pas de risque identifié
US17 (C3L)	Aulnaie marécageuse neutrophile	47,41	2 %	Potentialités faibles (sauf aulne)	Pas de risque identifié

Les potentialités de ces unités stationnelles sont bonnes sur 13 % de la surface, grâce à un placage de limon assez épais bien drainé.

Elles sont moyennes à bonnes sur 74 % de la surface (US 5 et 7), avec des sols plus acidiphiles à texture limoneuse en surface. Ces stations sont très sensibles au tassement.

Les potentialités sont moyennes sur 11 % de la surface, sur les US de la Chênaie pédonculée sur marne, ou sur la Chênaie sessiliflore-Hêtraie-Charmaie sur sable.

Les potentialités sont faibles sur l'unité stationnelle de l'aulnaie marécageuse (sauf pour l'aulne).

Bien que le Chêne sessile soit en général dominant, il faudra veiller à réduire la proportion de chênes pédonculés sur les stations où ils peuvent souffrir des sécheresses estivales. Actuellement sur les parcelles parcourues en inventaire statistique par placettes à surface fixe (1 118 ha), le Chêne sessile est pur sur 55 % de la surface, le Chêne pédonculé domine sur 12 % de la surface et il y a un mélange à dominante de Chêne sessile sur 33 % de la surface.

Il n'y a pas une cohérence totale entre les niveaux de potentialités indiqués ci-dessus qui sont issus du guide des stations et le tableau des enjeux de production ligneuse. Dans le tableau, les enjeux ont été déterminés par unité de gestion et c'est en général la potentialité dominante sur l'UG qui a été prise en compte. Ainsi les potentialités faibles liées à l'US17 représentent au niveau de l'unité stationnelle, 47,41 ha, mais ne représentent la potentialité dominante de l'UG que sur un ensemble d'UG représentant 18,99 ha. De plus les UG classées en îlots de sénescence ont un enjeu de production ligneuse sans objet, mais un potentiel variable selon les US présentes.

- **Carte des unités stationnelles**

La carte des stations a été réalisée à partir d'une étude géologique et géomorphologique et d'une phase de terrain à l'avancement, avec l'aide des plantes indicatrices et de l'humus. La carte se trouve en annexe n° 5.1.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

1) Modalités d'inventaire et descriptions de la forêt

Un inventaire par placettes de comptage circulaire (à surface fixe) a été réalisé en 2015 sur les parcelles de taillis sous futaie qui n'étaient pas considérées ruinées (unités de gestion : 1.2, 2, 5, 6, 9, 11.2, 12, 14.2 et 14.3, 15.2, 21.2 et 21.1p, 22, 24, 26, 28, 30 à 35, 36.2, 37, 39, 41.2, 45, 49 à 56, 60, 63 à 65, 67, 68, 70, 71.2, 73, 75.2, 79, 82, 84, 89, 111.2 à 114.2, 116, 119 à 121.2, 122 à 133, 135 à 137, 141, 142, 144, 145.2, 146, 147.2, 151, 152, 154 à 156, 160, 162, 164.2, 166 à 176.2, 177, 181, 182, 189, 192.2, 207.3 à 209, 211, 212, 221). Cet inventaire a été réalisé sur une surface de 1 117,70 ha selon une maille carrée de 100 m * 100 m. Les données suivantes ont été recueillies :

- Relevé de tous les arbres dont le diamètre est supérieur à 27,5 cm.
- Relevé des arbres « bios » (morts, sénescents, vieux ou très gros arbres, essences rares) avec les codes spécifiques.
- Surface terrière du bois d'industrie (toutes les tiges dont le diamètre est compris entre 7,5 cm et 27,5 cm.
- Maturité du taillis : taillis exploitable dès maintenant ou non.
- Dépérissement des chênes : nombre de chênes comportant plus de 50 % de branches mortes dans leur houppier (classe 3 du protocole DEPEFEU).
- Présence d'essences envahissantes : tremble ou robinier en plages importantes pouvant entraver la régénération.
- Proportion de chênes pédonculés : estimation à dire d'expert de la présence / absence / dominance du chêne pédonculé à l'intérieur et aux alentours de la placette.

Les parcelles de taillis sous futaie considérées ruinées ont été décrites en 2015 à l'avancement. Les éléments relevés sont :

- La surface terrière des chênes et tilleuls (le peuplement sera effectivement considéré ruiné si cette surface terrière est inférieure à 7 m²/ha).
- L'état sanitaire des chênes (bon – moyen – mauvais).
- La maturité du taillis (exploitable maintenant, dans 10 ans, dans 20 ans et +).
- La présence d'essences envahissantes bloquant la régénération (trembles, robiniers, autres).
- La régénération est-elle entamée ? (si oui : réussie – mitigée – ratée).
- Proposition de classement : régénération naturelle – régénération artificielle – préparation (phase de maturation des trembles et robiniers) – autres
- Autres observations

Cette description concerne les parcelles : 3, 4.2, 10.2, 19, 20, 23, 25, 55, 56, 57, 58, 59, 80, 89, 90, 91, 95, 96, 98, 99, 108, 109, 112, 116, 136, 139, 140, 144, 146, 157, 159, 160, 165, 181, 185, 187, 188, 189 et 210. Surface : 406,84 ha.

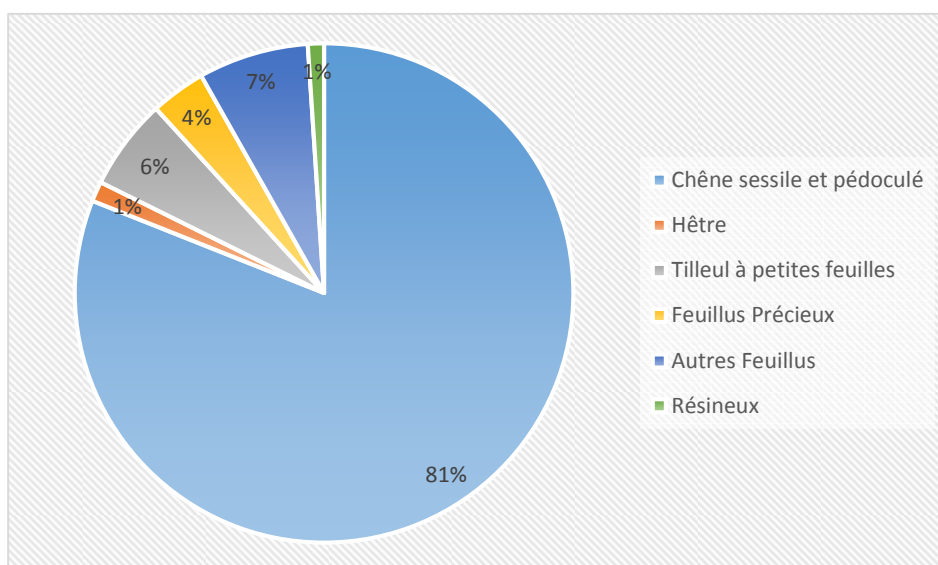
Les jeunes peuplements en futaie (n'ayant pas encore bénéficiés d'une première éclaircie) et ceux en cours de renouvellement ont été décrits à l'avancement en 2016, avec une évaluation de la réussite de la régénération (réussie, moyennement réussie, ratée) et avec des relevés de hauteur totale au Vertex. Parcelles concernées : 1.1, 4.1, 10.1, 11.1, 15.1, 17.1, 27, 29, 43, 47, 48, 61, 66, 74, 77, 78, 83, 85, 86, 87, 88.1, 92, 93, 94, 100.1, 101.1, 104, 105, 106.1, 107, 158, 180, 183, 184, 186, 190 et 223.1. Surface : 320, 22 ha ;

2) Résultats globaux à l'échelle de la forêt

• Essences présentes

L'analyse a été réalisée sur les 1 117,70 ha qui ont bénéficié d'un inventaire par placettes à surface fixe.

Essences présentes	Surface terrière (G/ha)	%
Chêne sessile et pédonculé	13,83	81,02 %
Hêtre	0,22	1,31 %
Tilleul à petites feuilles	1,01	5,93 %
Feuillus Précieux	0,61	3,55 %
Autres Feuillus	1,22	7,12 %
Résineux	0,18	1,07 %



Il s'agit ici des essences de la futaie, dites essences précomptables (diamètre supérieur à 27,5 cm).

Le Chêne est vraiment l'essence reine de cette forêt qui porte son nom. Il s'agit en majorité de Chêne sessile (majoritaire à 62 % sur la forêt), le Chêne pédonculé est relégué dans les parties les plus mouilleuses de la forêt sur les unités stationnelles 11, 15, et sur une partie de la 7. La seconde essence dans la futaie, mais aussi présente dans le taillis est le Tilleul à petites feuilles. Il donne des produits de gros diamètre appréciés par les acheteurs de cette essence. Le Hêtre se cantonne en mélange avec le Chêne sessile, aux stations sèches et acides des buttes sableuses.

Les feuillus précieux comprennent essentiellement le Frêne, bien adapté sur les unités stationnelles 12 et 15, mais malheureusement en dépérissement du fait de l'attaque du *Chalara fraxinea*. Les autres essences précieuses (Érable sycomore, Merisier, Alisier torminal) sont présentes de façon très disséminée, mais peuvent atteindre de belles dimensions. L'Érable sycomore est par contre bien présent dans les régénérations et peut constituer avec le Chêne pédonculé une alternative aux Frênes dépérissant. Les Ormes lisses sont présents de façon très ponctuelle dans les zones humides. Un bel alignement peut être observé dans la parcelle 195.

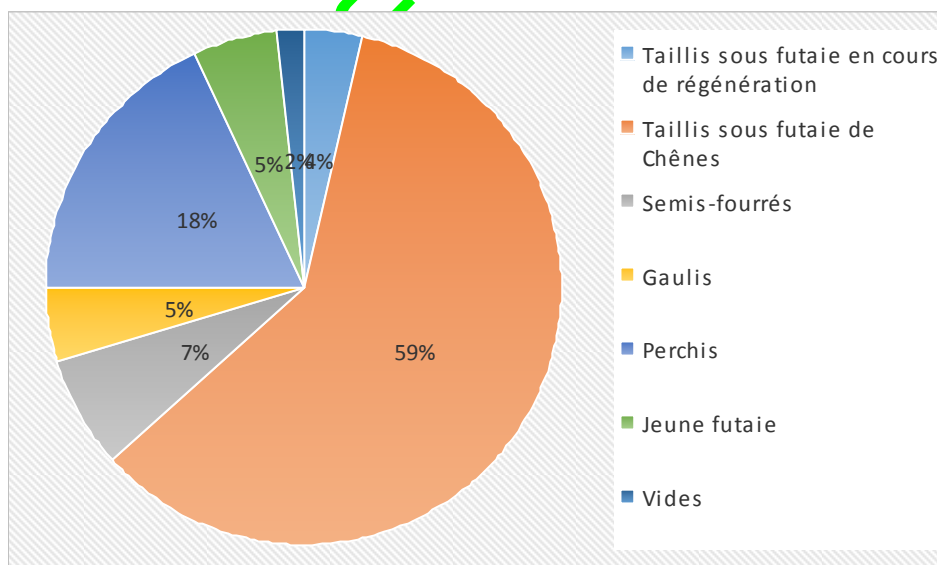
Les autres feuillus sont essentiellement constitués de charmes recrutés comme baliveaux dans les zones pauvres en chênes et de trembles et bouleaux qui ont émergé du taillis et sont passés à la futaie. Les aulnes sont présents aux bords des cours d'eau où ils peuvent constituer des peuplements purs (Unité stationnelle 17).

Les résineux sont les rares rescapés des plantations des années 1950. Ils ont été détruits par la tempête de 1999 et pour les *Abies grandis* survivants, par les dépérissements des années 2007 à 2010. Il reste des bouquets de Douglas. Le peuplement le plus remarquable se trouve dans la parcelle 15 (mélange Chênes – Douglas).

Les taillis ont été très majoritairement exploités entre 1980 et 1996. Les souches épuisées n'ont pas rejeté et le taillis a été remplacé par un mélange de tâches de trembles et de semis de charmes. Ces peuplements, parmi lesquels se trouve une grande partie des parcelles ruinées présentent actuellement un sous étage non exploitable ce qui oblige à attendre que ce « taillis » devienne exploitable.

- **Répartition des types de peuplement**

Type de peuplement (ou famille)	Surface (ha)	%
Taillis sous futaie en cours de régénération	105,37	4 %
Taillis sous futaie de Chênes	1 418,33	59 %
Semis-fourrés	164,38	7 %
Gaulis	114,68	5 %
Perchis	432,27	18 %
Jeune futaie	126,79	5 %
Vides	41,45	2 %
Total	2 403,27	



La futaie de Chêne concerne 35 % de la surface boisée. La conversion commencée timidement dans les années 1940 (avec notamment la glandée de 1949) s'est intensifiée dans les années 1970 (régénération de parcelles de la 5^{ème} série au canton du Buisson) et a pris son rythme de croisière avec l'application de l'aménagement de 1980. La reconstitution des peuplements détruits par la tempête de 1999 a essentiellement concerné les peuplements enrésinés entre 1945 et 1970. Il ne reste quasi pas de trace des plantations résineuses.

Les taillis sous futaie sont encore dominants dans cette forêt. Leur richesse est variable entre des parcelles ruinées, d'autres ayant l'aspect d'un taillis sous futaie moyennement riche et quelques-unes qui sont riches en réserves de Chênes ont l'aspect de futaie claire.

La surface annoncée en vides correspond aux reconstitutions suite à la tempête de 1999 qui ont échoué. Elles présentent actuellement un recru de feuillus tendres mélangé à des zones de fougère aigle ou de joncs.

- **Capital**

Les peuplements issus de taillis sous futaie ayant bénéficiés d'inventaires par placettes à surface fixe présentent un peuplement moyennement riche avec :

- une surface terrière moyenne de 13,7 m²/ha pour les Chênes ;
- une surface terrière moyenne de 15,0 m²/ha pour les essences de production (c'est-à-dire les Chênes, Hêtres, Tilleuls et feuillus précieux), ce qui prouve le quasi-monopole des Chênes ;
- une surface terrière totale de la futaie (avec les autres feuillus) moyenne de 17,1 m²/ha ;
- une surface terrière des taillis et petites futaies de diamètre inférieur à 27,5 cm de diamètre de 5,4 m²/ha ce qui donne une surface terrière totale moyenne de 22,5 m²/ha.

Cette surface terrière varie d'à peine plus de 10 m²/ha à plus de 35 m²/ha. La richesse du peuplement est donc une donnée majeure pour le choix de gestion du présent document d'aménagement ainsi que pour les consignes de martelage.

- **Analyse des inventaires dendrométriques passés**

Un inventaire complet pied à pied de la forêt a été réalisé en 1977-1978. Vu l'ancienneté de cet inventaire et la difficulté de tracer par parcelle les prélèvements effectués suite à la tempête son actualisation n'est pas pertinente.

Un inventaire par placettes permanentes a été réalisé au printemps 2004 sur la forêt. Les strates préalablement définies distinguaient 4 ensembles de parcelles qui semblaient a priori présenter des conditions de stations et de peuplements voisines.

Le but de cet inventaire était de fournir aux gestionnaires des données sur la production des peuplements de Champagne Humide et d'avoir des données dendrométriques pour la révision de l'aménagement. Ce réseau ne procure pas les éléments de décision permettant d'évaluer le vieillissement de la parcelle et de prioriser les mises en régénération. C'est pourquoi la décision a été prise de ne pas faire de deuxième passage sur les placettes permanentes, mais de faire un inventaire statistique par placettes de surface fixe. Cet inventaire permet de répondre aux questions posées dans le cadre de cette révision d'aménagement.

Néanmoins, l'opportunité de pouvoir disposer d'un stagiaire a été utilisée pour repasser sur une partie du dispositif afin d'avoir quelques données dendrométriques. 141 tiges de chênes ont été remesurées en 2015 dans les parcelles : 45, 49 à 53, faisant partie du bloc 1.

Les résultats sont globalement décevants : **accroissement de 0,37 cm/an** sur le diamètre et de **3,0 m³/ha/an pour le Chêne**. Ces résultats sont à relativiser du fait de l'échantillon réduit et du capital total (taillis compris) des parcelles, situé entre 29,6 et 36,9 m³/ha, pour une moyenne sur les unités de gestion ayant bénéficié d'un inventaire à placettes fixes de 22,5 m³/ha. On peut donc estimer que les Chênes présents sur ces parcelles ne se trouvent pas dans des conditions de croissance optimales du fait de la surface terrière élevée et que l'accroissement moyen sur le diamètre est en moyenne légèrement plus important que celui évalué a priori, sans atteindre les valeurs auxquelles on pouvait s'attendre. Les analyses faites sur des tiges exceptionnelles montrent un accroissement record qui ne se retrouve que sur les tiges qui dominent le plus.

- **Surfaces portant des peuplements de Chêne de qualité élevée**

Unité de gestion	Surface portant des chênes de qualité (ha)
39	13,99
45	10,48
51	7,54
52	8,73
154	8,61
160	9,61
162	8,13
172	9,94
TOTAL	77,03

Ces parcelles portent des chênes de qualité élevée. Vu leur diamètre moyen, elles seront classées en régénération (Parcelles : 51, 52, 160, 172) ou en préparation (Parcelles : 39, 45, 154). Seule la parcelle 162 au diamètre moyen plus faible (67cm) sera classée en amélioration de taillis sous futaie. Il convient de chercher, parmi les parcelles au diamètre moyen le plus faible, des peuplements pouvant être classés en Chêne sessile pour la récolte de graines. Pour cela, il faut une qualité au-dessus de la moyenne et un peuplement pur en Chêne sessile (ou susceptible de devenir pur par élimination des Chênes pédonculés lors d'une coupe d'extraction).

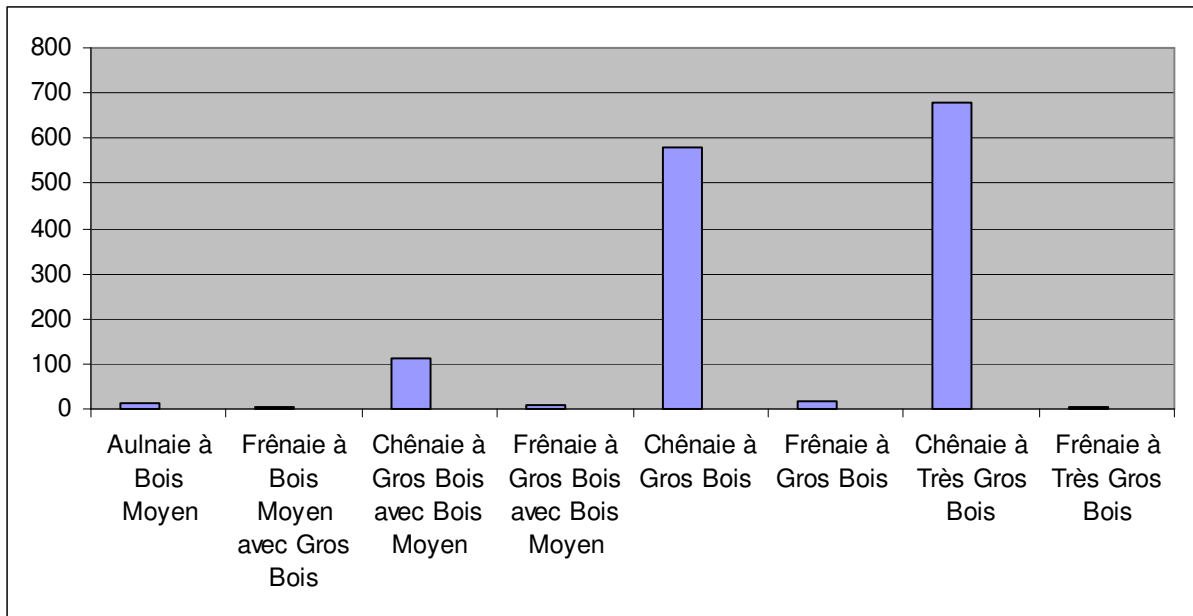
Un chêne exceptionnel



3) Détails des résultats par types de peuplements

- **Peuplement issus de taillis sous futaie**

Type de peuplement	Surface retenue pour la gestion (ha)	%
Aulnaie à Bois Moyen	12,39	1 %
Frênaie à Bois Moyen avec Gros Bois	6,22	0,5 %
Chênaie à Gros Bois avec Bois Moyen	114,47	8 %
Frênaie à Gros Bois avec Bois Moyen	7,01	0,5 %
Chênaie à Gros Bois	577,52	40,5 %
Frênaie à Gros Bois	16,91	1 %
Chênaie à Très Gros Bois	677,73	48 %
Frênaie à Très Gros Bois	6,08	0,5 %
Total	1 418,33	100 %



Ces types de peuplement ont été déterminés à partir de la surface terrière des essences dites de « production », surface terrière désignée « G ». Pour la forêt du Der, le Charme, le Tremble et le Bouleau ont été considérés comme hors de production (objectif d'accompagnement uniquement). La typologie utilisée est celle de la directive d'application locale 8200-14-DIA-EAM-004 valable pour la direction territoriale de Bourgogne Champagne-Ardenne.

Les chênaies à gros Bois (diamètre compris entre 47,5 cm et 67,5 cm) et à très gros bois (diamètre supérieur à 67,5 cm) sont largement dominantes (88,5 % des peuplements de taillis sous futaie). Seuls 10 % de la surface sont constitués de peuplement à bois moyens (diamètre compris entre 27,5 cm et 47,5 cm) dominants ou avec une proportion significative de Bois Moyens. Cela ne signifie pas que la forêt est excessivement vieillie car la catégorie Gros Bois comprend les diamètres compris entre 50 et 65 cm, ce qui correspond ici à des arbres encore jeunes, loin de leur optimum économique qui se situe plutôt vers 80 – 85 cm de diamètre.

Les peuplements à bois moyens dominants occupent des surfaces anecdotiques (1,5 % de la surface des peuplements en taillis sous futaie).

Les essences dominantes autres que les Chênes sont l'Aulne ou le Frêne. Cette dernière essence a un avenir très compromis (*Chalara fraxinea*).

- **Peuplement en cours de régénération**

Parcelle	Surface retenue pour la gestion (ha)	Essence régénérée	Peuplement restant
42.1	5,41	Chêne sessile	Environ 75 m ³ /ha à récolter en 1 fois
46	10,46	Chêne sessile	Environ 75 m ³ /ha à récolter en 1 fois
77.2	3,47	Chêne sessile	Environ 70 m ³ /ha à récolter en 1 fois sur 2,13 ha et environ 330 m ³ /ha à récolter en 4 passages sur 1,34 ha
79	8,53	Chêne sessile	Environ 95 m ³ /ha à récolter en 3 fois
80	10,16	Chêne sessile	Environ 135 m ³ /ha à récolter en 3 fois
102	7,99	Chênes sessile et pédonculé	Environ 240 m ³ /ha à récolter en 4 fois
110.1	6,38	Chênes sessile et pédonculé	Environ 240 m ³ /ha à récolter en 4 fois
115	9,49	Chênes sessile et pédonculé	Environ 120 m ³ /ha à récolter en 2 fois
118	11,8	Chênes sessile et pédonculé	Environ 260 m ³ /ha à récolter en 4 fois sur 5 ha
125	10,72	Chênes sessile et pédonculé	Environ 350 m ³ /ha à récolter en 5 fois sur 7,2 ha
131.1	5,15	Chênes sessile et pédonculé	Environ 210 m ³ /ha à récolter en 3 fois
134	8,55	Chênes sessile et pédonculé	Environ 180 m ³ /ha à récolter en 4 fois sur 5,8 ha
159	7,26	Chênes sessile et pédonculé	Environ 220 m ³ /ha à récolter en 3 fois sur 3,3 ha
Total	105,37		

- **Peuplement de futaie**

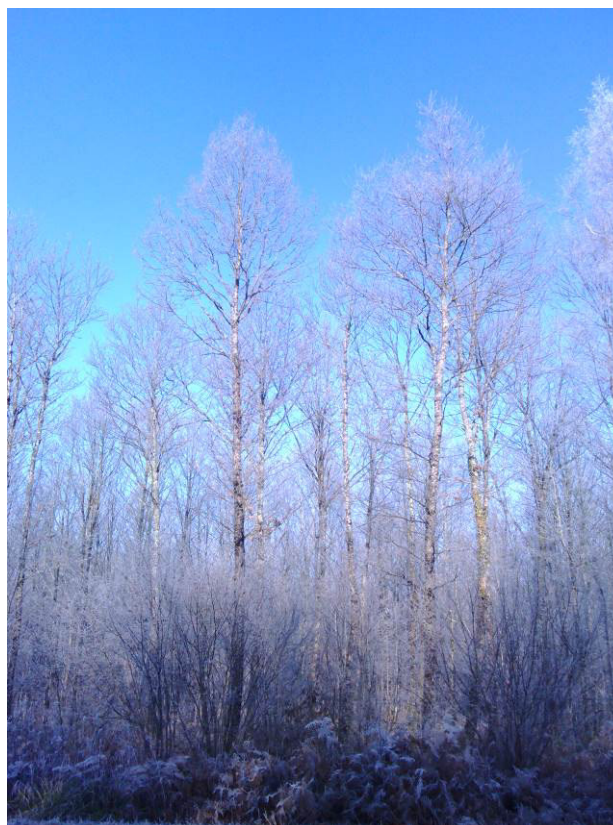
Classe d'âge	Essence	Surface retenue pour la gestion (ha)	%
Semis-fourrés	Chênes sessile et pédonculé	164,38	20,2 %
Gaulis	Chênes sessile et pédonculé	114,68	13,6 %
Perchis	Chênes sessile et pédonculé	432,27	51,2 %
Jeune futaie	Chênes sessile et pédonculé	110,76	13,1 %
Jeune futaie	Frêne	3,1	0,4 %
Jeune futaie	Autres Feuillus	7,9	0,9 %
Jeune futaie	Douglas	1,75	0,2 %
Jeune futaie	Epicéa de Sitka	3,28	0,4 %
Total		844,76	100,0 %

Les peuplements au stade semis - fourrés sont principalement issus des régénérations engagées après la tempête de 1999. La réussite de ces renouvellements est variable, mais avec globalement une proportion de chênes inférieure à celle des régénérations antérieures qui forment les gaulis, perchis et jeunes futaies. Les travaux de nettoyage – dépressage seront d'autant plus cruciaux pour faire émerger un nombre suffisant de tiges de qualité.

Les régénérations naturelles menées ont permis de renouveler les peuplements à l'identique. Le mélange Chêne sessile – Chêne pédonculé a donc peu évolué. Les plantations ont été réalisées en Chênes pédonculés et Chênes sessiles dans les années 1980, puis essentiellement en Chêne sessile dans la décennie 1990. Dans cette décennie la régénération naturelle a été privilégiée et les plantations réalisées uniquement par parties de parcelles en l'absence de semenciers.

Seul le stade Jeune futaie présente des essences principales autres que les Chênes :

- le Frêne (parcelle 209p) dont l'état sanitaire est à surveiller ;
- des feuillus mélangés (Erable sycomore, Tilleul à petites feuilles, Bouleau, Aulne glutineux...) dans la parcelle 97. Ce peuplement est issu d'une opération de détourage pratiquée en 2004 dans un jeune taillis (exploité en 1980). Le peuplement de futaie composé de Chênes est ruiné ;
- L'Épicéa de Sitka dans l'unité de gestion 223.2 ;
- Le Douglas, constituant un peuplement clair dans l'unité de gestion 103.2.



Un perchis de chênes âgé de 50 ans, avant la troisième éclaircie – Parcelle 213

4) Carte des peuplements

Les cartes de la structure, de la composition et du capital sont en annexes n° 6.1, 6.2 et 6.3.

1.2.3 - État du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	337,32 ha
Surface effectivement régénérée	37,84 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha

Les essences obtenues en régénération sont conformes à l'objectif fixé. La surface effectivement régénérée correspond à la surface des groupes de régénération portant une régénération de plus de 3 m de hauteur. Sa faiblesse est liée à la durée très courte de l'aménagement (12 ans) et au fait que toutes les plantations réalisées en reconstitution avant l'année de début de l'aménagement ont été classées dans le groupe d'amélioration de jeunesse. Si on s'intéresse à la surface de régénération ayant dépassé le seuil de 3 m de hauteur, quel que soit le classement de l'UG concernée on obtient un chiffre de 166,07 ha, plus en rapport avec les investissements réalisés. Ce chiffre n'est pas trop éloigné de la surface à régénérer d'équilibre déterminée lors du dernier aménagement (180,28 ha).

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	201,00	Parcelles 4.1 (2,15), 7.1 (1,56), 8.1 (11,12), 14.1 (1,9), 16.1 (6,51), 36.1 (1,24), 38.1(6,44), 41.1 (3,14), 44 (1,16), 71.1 (1,95), 72 .1 (4,59), 75.1(4,24), 77.1 (3,61), 78.1 (4,23), 103.1 (6,00), 104 (7,75), 105 (4,17), 111.1 (2,76), 114.1 (2,25), 118 (6,64), 121.1 (2,26), 138.1 (3,80), 143.1 (5,08), 145.1 (4,10), 147.1 53,82), 148 (10,62), 149 (7,83), 150,1 (6,03), 153 (5,89), 164.1 (2,03), 170 (1,58), 176.1 (2,12), 178 (11,01), 179 (14,24), 180 (14,69), 192.1 (2,15), 204.1 (1,65), 205.1 (3,11), 206.1 (2,57), 207.1 (0,94), 222 (7,54), 223 ;1 (4,52)
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	105,37	42.1 (5,41), 46 (10,46), 77.2 (3,47), 79 (8,53), 80 (10,16), 102 (7,99), 110.1 (6,38), 115 (9,49), 118 (11,80), 125 (10,72), 131.1 (5,15), 134 (8,55), 159 (7,26)
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0	
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	166,07	4.1 (2,15), 43p (4,00), 47p (8,22), 48p (10,48), 66p (10,02), 74p (5,20), 83p (6,00), 85p (1,00), 100.1 (7,51), 101.1 (11,16), 103.1 (6,00), 104 (7,75), 105 (7,53), 106.1p (5,01), 107 (13,99), 111.1p (0,76), 158 (10,21), 179 (14,24), 180 (14,69), 183p (3,00), 184p (4,00), 186p (4,53), 190p (3,57), 192.1 (2,15), 223.1p (2,90)

Dans le groupe de régénération par reconstitution (GRr) de l'aménagement précédent, 52,19 ha ont échoué. Cette surface se retrouve pour partie dans les peuplements définis comme « vides » et pour partie dans ceux définis comme moyennement réussis, mais dont la faible surface conduit à leur abandon. Dans le cadre du présent document de gestion ils sont répartis entre :

- 21,78 ha ont été intégrés dans le groupe d'amélioration de taillis sous futaie (AMETS) soit du fait de leur faible surface, soit du fait du recru vigoureux en feuillus tendres. Sont concernées les UG : 15.2p (1,04 ha), 70p (3,87 ha), 76p (5,31 ha), 97.2p (1,5 ha), 112p (4,04 ha), 113p (1,21 ha) et 116p (4,81 ha) ;
- 26,81 ha ont été intégrés dans le groupe de préparation pour les mêmes raisons. Sont concernées les UG : 16.2 (12,9 ha), 108p (2,69 ha), 109p (3,06 ha) et 117p (8,16 ha). Ces surfaces seront renouvelées par plantation après coupe rase du peuplement transitoire, en même temps que le reste de l'UG ;
- 3,6 ha ont été intégrés à un îlot de sénescence : UG 21.1p.

Le dernier aménagement comportait un groupe de régénération par enrichissement (GRe) de 70,24 ha. Le but dans ce groupe était de profiter des semis d'essence objectifs apparus après la coupe de taillis pour enrichir le peuplement. Les semis devaient faire l'objet de dégagements ciblés. Le manque de maîtrise de cette technique a conduit à un échec total. Seules les UG : 102 et 131.1 pour une surface totale de 13,14 ha sont en cours de régénération de façon classique.

La modification d'aménagement de 2013 prévoyait d'ajouter au groupe de régénération une surface de 73,69 ha pour compenser les échecs cités précédemment. Dans ce groupe :

- Les parcelles 79 et 80 ont eu un relevé de couvert, une extraction de résineux et une coupe secondaire ;
- Les parcelles 95, 96 et 157.1 ont bénéficié d'une coupe préparatoire (extraction de trembles ou de robiniers) ;
- La parcelle 134 a fait l'objet d'une coupe secondaire ;
- La régénération des parcelles 65 et 185 n'a pas été engagée.

En conclusion on peut retenir que :

- L'ensemble des parcelles à terminer l'a été durant la période ;
- Sur la surface à reconstituer (225,79 ha), 52,19 ha, soit 23 % à échoué, le reste est encore le plus souvent en régénérations de moins de 3 m de hauteur nécessitant des travaux d'investissement ;
- La technique expérimentale de régénération par enrichissement a totalement échoué par manque de maîtrise de cet itinéraire. Seuls deux UG représentant 13,14 ha sur un total de 70,24 de ce groupe ont été entamées en régénération selon un itinéraire classique.

L'objectif de cet aménagement de courte durée étant la reconstitution des peuplements sinistrés par la tempête de 1999, on peut considérer l'avancement de la régénération comme relativement satisfaisant. Les 23 % d'échecs sont liés à un manque de prise de décision opportune (plantation), au moment où il le fallait. On a trop misé sur la potentialité de régénération naturelle des chênes qui ont vécu coincés entre les résineux et sur la réceptivité de sols malmenés lors de l'exploitation des chablis résineux.

Stock de régénération par essences				
Essences	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développement limité (ha)	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)	Observations
Chêne sessile	13,79	3,83	128,27	Classe 0 : parcelles 118, 142
Chêne indéterminé	26,93	41,27	82,86	Classe 0 : parcelles 3, 125, 134, 159
Total	40,72	45,1	211,13	

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	121,50	18,99	1 060,01	1300,23	2 500,73

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production courante**

La production courante a été estimée conformément à la directive d'application territoriale 8200-14-DIA-EAM-004 du 16 octobre 2014.

Cette production a été évaluée en tenant compte de l'ensemble des données dont nous disposons :

- comparaisons d'inventaires,
- premiers résultats issus des réseaux de placettes permanentes,
- données des guides de sylviculture en fonction des classes de fertilité (évaluation de la correspondance entre classe de fertilité et groupe stationnel),
- données fournies par les placettes Recherche et Développement.

La production moyenne de la forêt est calculée en prenant la moyenne pondérée de la surface occupée par chaque type de peuplement de tous les groupes stationnels multipliée par la production indiquée dans les tableaux en annexe 3.2 de la directive.

Peuplement	Station	m3/ha/an	surface	Production
Futaie chêne 30-80 ans	C3A	7,5	285,3	2 139,75
	C3B	7,5	83,66	627,45
	C3C	8,5	4,08	34,68
	C3D	8,5	15,04	127,84
	C3L	3	5,47	16,41
TSF	C3A	5	709,17	3 545,85
	C3B	5,5	475,05	2 612,78
	C3C	6	26,05	156,30
	C3D	6	169,17	1 015,02
	C3E	5	26,35	131,75
	C3F	4	14,88	59,52
	C3L	3	19,86	59,58
Total			1 834,08	10 526,93
soit m ³ /ha/an sur la surface en sylviculture de production				4,42

La surface participant à la production courante est de 1 834,08 ha. Le reste de la surface est occupée par de jeunes peuplements d'âge inférieur à 30 ans.

Cette production courante peut à première vue paraître faible. Elle est le reflet de la production à un instant donné et est liée à la surface qui n'est pas considérée en production. Elle va cependant évoluer positivement au cours de l'aménagement par l'entrée en production de jeunes futaies. Ainsi plus de 300 ha de peuplement vont bénéficier d'une première éclaircie (puis d'éclaircies régulières) au cours de l'aménagement. Ces jeunes peuplements qui produisent 50 % de volume de plus annuellement que les peuplements issus de TSF vont permettre d'accroître progressivement l'accroissement courant, qui se rapprochera de la production estimée par l'Inventaire Forestier National pour les forêts publiques de Champagne humide (5,2 m³/ha/an).

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes récoltés													
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		Produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé		
en m³ totaux récoltés au cours de l'aménagement													
										7 090	8 353		
											Ecart		
											+ 18 %		
en m³ / ha /an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)													
										2,99	3.52		

L'aménagement précédent n'indiquant pas une répartition par groupe, seul le bilan de la récolte totale a pu être réalisé (en volume aménagement).

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

Le volume commercialisé par an (8 118 m³) est proche du volume désigné (8 353 m³). La récolte par essence est en phase avec les prévisions :

- Le volume de chêne 50 et + récolté par an (1 977 m³) est très proche de la prévision (2 000 m³). Il est faible (0,83 m³/an) ce qui s'explique par le fait qu'il s'est agi d'un aménagement de transition post-tempête (très peu d'ouverture de nouvelles régénérations, récolte en amélioration essentiellement des feuillus divers concurrençant les chênes).
- Le volume de chênes 25 et – est d'environ moitié du volume prévu (551 m³/an contre 1 000 m³/an), ce qui traduit la difficulté de commercialiser les premières éclaircies de chênes certaines années.
- La récolte de résineux très supérieure à la prévision (662 m³/an contre 300) est liée au dépérissement des *Abies grandis* qui avaient résisté à la tempête de 1999.
- Au total le volume tiges récolté est exactement celui prévu (4 901 m³/an contre 4 900 m³/an). L'écart est entièrement lié au volume de houppiers feuillus (2 767 m³/an contre 1 600 m³/an prévus). L'estimation de ce produit a été affinée pour être plus proche du volume réellement exploité. Cette situation peut aussi s'expliquer par le développement du « bois façonné » où une partie de la surbille n'a plus de débouché en grume et est récoltée avec le houppier en bois d'industrie ou bois énergie.

- **Commentaires succincts sur les qualités de bois exceptionnelles produites dans la forêt.**

Les grumes de chênes provenant des coupes secondaires sont souvent de très bonne qualité et se commercialisent à des prix très supérieurs à la moyenne du département.

B - Desserte forestière

- **État de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existant/ans	Rôle multifonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégétique. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	27,539	2,25	oui	moyen	Carrefour de Beaulieu	-Touristique (réseau ouvert, piste cyclable)
	empierrées	25,669			moyen		Cynégétique
	terrain nat.						
Routes publiques participant à la desserte		3,113			mauvais		-Touristique (presqu'île de Nemours)
Pistes et Sommières		10,918	0,44				

Parmi les 27,539 km de routes forestières revêtues figure une route de 1,045 km appartenant à l'IIBRBS (route de la digue AB) et qui dessert partiellement la Cornée et la presqu'île de Nemours.

Les routes forestières empierrées incluent différents chemins ruraux pour une longueur totale de 2,111 km.

Les routes publiques participant à la desserte du massif sont : Le chemin vicinal de Frampas à Louvemont et la voie communale de Ste-Livière à Champaubert. Les chemins départementaux n'ont pas de fonction de desserte forestière à proprement parler (aucune possibilité de dépôt ni de chargement le long de cette voirie). On peut signaler le point noir du carrefour de Beaulieu. Plusieurs routes forestières y débouchent sur le CD 384 à un endroit où la visibilité vers le nord est très faible. Le problème est en voie de résolution par le Conseil départemental (mise en place d'un « tourne à gauche »).

Les pistes et sommières (dont 7,037 km sur 10,918 km sont des chemins ruraux) ne participent pas à la desserte. Elles ne sont fréquentables, dans le meilleur des cas que par

des véhicules légers et en période très sèche. Elles peuvent cependant avoir un rôle important de piste de débardage.

- **Principales difficultés d'exploitation :**

La desserte de la forêt est globalement suffisante. On peut toutefois signaler le cas des parcelles situées à l'est du CD 384 au sud de la RF de Wassy qui n'ont pas d'accès direct à une voirie accessible aux camions. Il faut traverser à chaque fois une coupe pour atteindre la RF des Haies de Braucourt. Un barreau avec place de retournement améliorerait grandement la situation.

La desserte faisant partie du domaine privé de l'État a bénéficié en grande partie d'une réfection suite à la tempête de 1999. Si certains tronçons sont encore très dégradés, l'état moyen de ce réseau est globalement bon. Néanmoins vu l'ancienneté de la réfection (une quinzaine d'années en moyenne) une réfection généralisée sera à prévoir durant les 20 prochaines années.

Les routes publiques et les chemins ruraux sont globalement en état très dégradé, les collectivités n'assurant aucun entretien de cette voirie.

Enfin rappelons que la plupart des sols de cette forêt sont particulièrement sensibles au tassement par les engins de débardage. Leur protection nécessite un réseau de cloisonnements bien matérialisés et entretenus. La liaison entre ces réseaux et les places de dépôt, le long des routes forestières doit également être bien étudiée.

- **Schémas de desserte existants**

Il n'existe pas de schéma de desserte sur la forêt.

- **Carte de la desserte**

La carte de la desserte figure en annexe n° 3.2

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique			2 500,73		2 500,73

Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Réserves naturelles nationales		La forêt domaniale du Der est en bordure de la RNCFS du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny	Plan de gestion de la RNCFS
Zones humides stratégiques	2 500,73	Partie de la zone Champagne Humide (235 000 ha) Espace d'accueil pour 200 000 oiseaux	RAMSAR
Éléments du territoire orientant les décisions			
Natura 2000 Habitats (ZSC)	488	ZSC-FR 2100334 (n° régional 89)	DOCOB septembre 2012
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	470	ZPS-FR 2110002	DOCOB septembre 2012
ZNIEFF de type I	508	SPN 210001134	
ZICO	1879	CA05 – Lac du Der-Chantecoq et étangs collatéraux	

La forêt est limitrophe avec la Réserve nationale de Chasse et de Faune Sauvage du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny. L'intérêt majeur de ce vaste plan d'eau est son rôle de site d'accueil de l'avifaune en migration ou en hivernage. Cet intérêt a engendré toute une série de statuts de protection.

La forêt domaniale du Der est incluse en totalité dans un site du réseau international Ramsar pour la protection des zones humides ; il s'agit du site n° 5 : « Étangs de la Champagne humide ». Une fiche descriptive du site a été rédigée par la DREAL Champagne-Ardenne, on y trouve une liste des menaces pesant sur le site ainsi que les mesures de conservation en vigueur et celles proposées. A noter qu'il n'existe pas de plan de gestion applicable à l'ensemble du site Ramsar, seules des aires protégées et des sites Natura 2000, essentiellement lacustres, sont dotés de plans de gestion existants ou en cours d'élaboration. De même, il n'y a pas d'organisme directement responsable de la gestion de cette zone humide mais de nombreux gestionnaires dont l'ONF pour les forêts publiques.

L'intérêt avifaunistique du lac a conduit à la définition d'un site Natura 2000 (ZPS) suivi de celle d'un site Habitats (ZSC). L'intérêt des zones de contact lac – forêt a conduit à l'extension de ces sites à la forêt proche. De ce fait une zone couvrant environ un cinquième de la forêt domaniale a été intégrée à chacun des sites.

La ZNIEFF de type 1 couvre à peu près le même territoire que la ZSC et la ZPS. L'intérêt majeur de la zone tient à la configuration du lac (très ouvert sur la plaine) et sa position géographique (couloir migratoire important). La végétation suffisamment dense et la relative tranquillité de certaines anses offrent un milieu très favorable à la reproduction des oiseaux. Les parties boisées incluses dans la ZNIEFF sont celles qui sont étroitement associées au plan d'eau proprement dit. Certaines jouent un rôle direct dans la reproduction d'espèces comme le Héron cendré (Bois du Ham) ou les pics (Pic noir et Pic mar).

La ZICO couvre une part importante de la forêt domaniale. Elle traduit l'intérêt de la zone pour la conservation de l'avifaune en général et plus particulièrement de l'avifaune aquatique sédentaire ou migratrice.

Lors de l'inventaire statistique réalisé sur les taillis sous futaie non ruinés, les arbres à intérêt écologique (arbres morts, sénescents, trous fendus...) ont été relevés. Ils sont en moyenne au nombre de 1,47/ha. Un inventaire régulier à chaque coupe couplé à la préservation des arbres à intérêt biologique existants, permettront d'augmenter cette moyenne dans l'avenir. Ces arbres constituent une trame très précieuse permettant de faire la liaison entre les habitats prioritaires.

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

L'arrivée d'une nouvelle plante invasive est signalée autour du lac : le sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*) toxique pour le bétail. C'est une plante héliophile. La forêt est concernée pour les bordures de routes. Elle est déjà présente le long de la piste cyclable. La lutte est difficile, deux fauches précoces semblent limiter son expansion.

Le document d'objectif de la ZPS signale un risque de perturbation de l'avifaune par les activités humaines, notamment en période de nidification ou d'hivernage.

La fiche descriptive de la zone Ramsar recense les menaces pesant sur le site : les forêts sont menacées par l'enrésinement, les plantations de peupliers et le drainage.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Orme lisse	Vallons à aulnaies marécageuses et tremblais de bordure	Espèce classée sur la liste rouge régionale, à préserver	oui
Campanule cervicaire	Le long d'une voirie	Eviter le fauchage des accotements de la zone concernée.	oui
Faune remarquable			
Avifaune			
Cigogne noire	Forêts en bordure du lac	Périmètres de quiétude autour des nids	oui
Balbusard pêcheur	Forêts en bordure du lac	Périmètres de quiétude autour des dortoirs	
Milan noir	Forêts en bordure du lac	Périmètres de quiétude autour des nids et dortoirs	oui
Pygargue à queue blanche	Forêts en bordure du lac	Périmètres de quiétude autour des dortoirs	oui
Milan royal	Forêts	Périmètres de quiétude autour des dortoirs	oui
Autre faune			
Barbastelle d'Europe	Lisières forestières (chasse)	Conservation des arbres repères spatiaux, hétérogénéité des peuplements	oui
Grand Murin	Lisières forestières (chasse)	Conservation des arbres repères spatiaux, hétérogénéité des peuplements	oui
Vespertilion de Bechstein	Lisières forestières (chasse) Forêt (reproduction)	Préservation des vieux arbres, mise en place d'îlots de sénescence	oui
Vespertilion à oreilles échanquées	Lisières forestières (chasse)	Préservation des gîtes de reproduction Limiter le développement des ligneux	oui
Sonneur à ventre jaune	Ornières forestières	Différer les remises en état	oui
Triton créché	Forêts : habitats terrestres	Mares à préserver	oui

Pour l'avifaune, les préconisations de gestion concernent essentiellement la quiétude autour des nids et autour des arbres reposoirs pour les oiseaux hivernant sur le site.

Pour les chauves-souris, il convient de conserver des arbres lors des coupes définitives pour leur permettre de se repérer lors de leurs déplacements nocturnes. Pour le Vespertilion de Bechstein, il faut conserver de vieux arbres à fentes.

Pour les amphibiens, la préservation de mares et d'ornières fraîches est nécessaire.

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
Habitats d'intérêt prioritaire					
Aulnaie marécageuse neutrophile	oui	91EO-11	44-3	Très sensible au tassement – débardage possible uniquement en période très sèche ou par câblage en bordure de cet habitat linéaire	47,41 ha
Habitats d'intérêt communautaire (facultatif hors sites Natura 2000)					
Chênaies-charmaies	non	9160	41-2	Sensibilité forte au tassement	

Le DOCOB classe l'ensemble de la partie de la forêt domaniale qui se trouve en site Natura 2000 en Chênaies pédonculées ou Chênaies charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli. D'après la carte des stations réalisée dans le cadre de la révision de l'aménagement, un peu plus de la moitié de la surface en site Natura 2000 peut être classée en Hêtraies-chênaies subatlantiques neutroacidoclines à mésoneutrophiles à Mélisque uniflore ou Chèvrefeuille (Code Natura 2000 : 9130-4, code corine biotope : 41-13).

La sensibilité est forte au tassement sur l'ensemble de la forêt. Les périodes où le débardage est possible sont donc très réduites : soit en fin d'été ou au printemps lorsque le sol est sec (les périodes de gel intense sont très rares). Il est relativement aisé de respecter les périodes de quiétude pour l'abattage, mais très compliqué de le faire pour le débardage. En fin d'hiver, il faut profiter de toutes les opportunités pour débarder les chênes qui risquent fort d'être dépréciés s'ils ne sont pas enlevés avant le mois de juillet. Heureusement la majorité des coupes de bois d'œuvre sont réalisées d'août à octobre.

Les aulnaies marécageuses se trouvent en bordure des petits cours d'eau. Il s'agit d'habitats linéaires de faible largeur. Si des coupes doivent y être pratiquées, il convient d'ouvrir un chemin de cloisonnement le long de l'aulnaie et tirer les bois depuis ce chemin, sans autoriser les engins à entrer sur l'habitat prioritaire. Dans la partie de la forêt incluse dans les sites Natura 2000, il n'y a pas qu'une seule aulnaie marécageuse. Elle s'étend sur 4 ha en bordure du lac entre les parcelles 26 à 30.



Une aulnaie marécageuse

- **Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt**

La carte des statuts de protection figure en annexe n° 7.1

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		1 955,79	230,03	314,91	2 500,73

A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages**

D'après l'atlas régional des paysages de Champagne-Ardenne, la forêt appartient au secteur de la Champagne humide. Ce territoire présente un paysage peu accidenté, dominé par la grande culture qui a relégué les prairies, la forêt, les lacs et étangs aux zones les plus humides. Il n'y a pas de préconisations forestières dans l'atlas.

Un atlas départemental a été réalisé en 2016. Il ne donne pas de préconisation forestière non plus pour la zone concernée (plaine du Der).

- **Règlementations, plans départementaux et études existantes.**

La forêt n'a pas fait l'objet d'étude paysagère. On peut cependant citer l'existence d'une analyse paysagère conduite en 2000, après la tempête sur la partie au nord du lac (Analyse paysagère des sites de la Cornée et du port de Nemours – Arnaud APERT – Rapport de stage de BTS – Août 2000). Elle avait pour objet de proposer des mesures de gestion aux abords des zones les plus fréquentées par le public, à la suite des forts dommages causés aux peuplements sur les sites eux-mêmes ou dans leur proche environnement. Cette étude très utile pour gérer les peuplements impactés à moins d'intérêt maintenant, vu leur évolution au bout d'une quinzaine d'années.

Un arrêté préfectoral réglementant la circulation en forêt domaniale du Der a été pris le 23 août 1977. Il limite la vitesse à 50 km à l'heure sur les routes forestières revêtues ouvertes au public. La vitesse est limitée à 30 km à l'heure sur les autres routes forestières. Il conviendrait de revoir cet arrêté ancien en l'adaptant à l'évolution de la circulation constatée récemment et aux différents utilisateurs se partageant la voirie actuellement.

Quatre sentiers sont inscrits au PDIPR. Le GR 14b traverse le sud de la forêt d'est en ouest.

Un diagnostic d'accueil du public en forêt domaniale du Der a été réalisé en 2015. Ce diagnostic est en cours de présentation aux collectivités locales avec une proposition de le faire déboucher sur l'établissement d'un schéma d'accueil. De nombreux équipements ont été mis en place dans les années soixante-dix. Seuls ceux situés dans la partie Nord de la Forêt (Cornée, presqu'île de Nemours) ont bénéficié d'un entretien régulier financé par le syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der. Le reste des équipements est soit en état vétuste, soit a dû être démonté. L'ONF a signé une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la communauté d'agglomération de Saint-Dizier pour la réalisation d'une piste cyclable reliant Wassy à la piste cyclable faisant le tour du lac (au niveau du carrefour de Beaulieu. Cet équipement qui est réalisé sur les routes forestières ouvertes au public, drainera des visiteurs à l'intérieur du massif forestier. Le schéma d'accueil permettra de prendre en compte ce nouvel axe structurant.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

D'un point de vue paysager, la zone la plus sensible est le massif situé au nord du lac et notamment les deux presqu'îles de la Cornée et de Nemours. C'est sur ce canton, que les ourlets boisés propriétés de l'IIBRBS sont étroits ou absents. Les lisières de la forêt domaniale sont donc visibles d'une part importante du pourtour du lac. Toute rupture brutale de la lisière sera vue comme une agression à la continuité paysagère. C'est aussi la partie la plus fréquentée de la forêt. Sur les routes forestières, on passe rapidement de la forêt sombre aux ouvertures sur le lac ce qui permet d'éviter la monotonie d'autres itinéraires situés en cœur de forêt (RF de Wassy...).

Il faut soigner particulièrement l'aspect paysager le long de la piste cyclable. Les 50 000 utilisateurs annuels de cet axe ont le temps d'analyser le paysage (vu la vitesse de déplacement de ces véhicules) et sont très attentifs à son entretien.

Par contre malheureusement, les exigences du conseil départemental en matière de déboisement pour assurer la sécurité des usagers du CD 384 ont un effet très négatif sur le paysage le long de cet axe majeur, paysage déjà dégradé par les effets de la tempête de 1999.

La forêt du Der recèle peu de patrimoine culturel. On peut cependant citer la Belle Fontaine datant de 1765 située entre les parcelles 206 et 207, et la maison forestière de Beaulieu, bel exemple d'architecture typique de la Champagne-Humide (colombage), ancien relais de chasse construit au milieu du 19^{ème} siècle.

Il y a plusieurs gros chênes dépassant le mètre de diamètre et de bonne qualité dans la forêt domaniale. Il y en a notamment une belle concentration, vers l'étang du Jay le long de l'ancien sentier botanique.

- **Description succincte des équipements structurants**

Le principal site d'accueil du public est l'ensemble constitué de la plage et de l'arrière plage de la Cornée du Der. Les équipements sont entretenus par le syndicat mixte d'aménagement touristique. Ce syndicat bénéficie d'une convention portant concession de terrains de la FD du Der pour l'aménagement touristique du lac du Der-Chantecoq. Cette convention porte sur une superficie de 7,18 ha sur la presqu'île de Nemours et de 6,85 ha sur la presqu'île de la Cornée du Der. L'ONF réalise le ramassage des ordures en convention avec le syndicat mixte. Ces équipements sont les cibles d'un vandalisme chronique. Des feux sont allumés sur les table-bancs ou près de ces mobiliers en brûlant les équipements bois du mobilier alentour. Des tournées de surveillance conjointes entre l'ONF, l'ONCFS et la gendarmerie permettent d'endiguer ce phénomène sans parvenir à y mettre une fin définitive.

Les équipements situés dans le cœur du massif sont en état médiocre à mauvais et il est souhaitable de pouvoir réaliser un schéma d'accueil qui définisse l'investissement à réaliser.

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.**

Pour l'accueil du public la situation peut être résumée de la façon suivante :

- Opportunités : La fréquentation du lac est constante et importante. La fréquentation estivale est essentiellement locale et centrée sur les loisirs nautiques et les plages. En automne et hiver, le relais est pris par un tourisme écologique (observation des oiseaux en migration ou en hivernage). Il peut être opportun de compléter ces centres d'intérêt par des activités en forêt. Les compléments naturels aux loisirs nautiques sont les randonnées à pied, à vélo ou en VTT. Celui des observations d'oiseaux est la découverte des animaux et des végétaux forestiers. Le schéma d'accueil permettra de définir l'offre forestière complémentaire aux autres activités.
- Risques ou menaces : comme pour le lac il faudra accompagner la découverte du milieu forestier par une éducation à sa préservation.

Pour les paysages, la nécessité du renouvellement des peuplements à un rythme soutenu en relation avec la constitution d'une forêt équilibrée et, l'âge avancé de nombreux peuplements issus de taillis sous futaie, imposent la prise en compte de l'impact paysager de ces opérations.

Il est ainsi nécessaire d'intégrer le maintien d'une lisière dense lors de la régénération des parcelles situées en bordure du lac afin de ne pas briser la ligne d'horizon boisé visible du pourtour.

Pour les parcelles situées le long de la piste cyclable ou des routes fréquentées, il faut par contre montrer les régénérations tout en maîtrisant leur impact visuel (îlots paysagers, limites non rectilignes).

- **Classements réglementaires**

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Loi littoral			Interdiction de constructions ou installations	Pas ou très peu d'impact
PLU de la commune d'Eclaron-Braucourt-Ste Livière	1374	09/08/2006		Classement en espaces boisés à conserver

La loi « littoral » s'applique aux lacs intérieurs dépassant une superficie de 1 000 ha. Le lac du Der est donc concerné. Cette loi interdit les constructions ou les installations sur une bande de 100 m à compter de la limite des plus hautes eaux à savoir la côte 140 pour le lac du Der-Chantecoq. Cette règle ne s'applique ni aux constructions nécessaires à des services publics, ni à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau. Cette loi n'a pas d'impact sur la gestion forestière au sens strict, mais nécessite des autorisations pour le développement des équipements d'accueil du public à proximité du lac.

Le PLU de la commune d'Eclaron-Braucourt-Ste Livière classe la forêt domaniale en espace boisé à conserver, à l'exception d'emprises de 3 mètres de part et d'autre des voies forestières. Ces sur-largeurs pourraient s'avérer nécessaires à terme pour réaliser des compléments d'aménagement au réseau routier (places de dépôt ou de retournement). Est également pris en compte une emprise de route à créer sur la ligne séparative des parcelles 99 à 112 d'une part, 100 à 113 d'autre part.

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Presqu'île de la Cornée du Der	Plage et activités nautiques	Locale et familiale : forte	
Presqu'île de Nemours	Activités nautiques	Club de voile : moyenne	

La plage de la Cornée est fréquentée en fin de semaine dès le printemps si la météo est favorable. La fréquentation est forte également en semaine en juillet et début août.

Le port de Nemours est fréquenté du printemps au mois d'août.

Pour les deux sites la fréquentation est liée au niveau de l'eau dans le lac. Celui-ci est rempli en automne-hiver avec comme vocation principale l'écrêtement des crues de la Marne et de la Blaise. Il atteint son niveau maximal à la fin du printemps. Puis il est vidé progressivement dans le but de soutenir les périodes d'étiage de la Seine. La période où la plage et le port sont en eau est en général limitée du printemps à mi-août. Contrairement à d'autres sites situés en bordure sud du lac notamment, ceux qui sont en forêt domaniale ne disposent pas de bassin protégé par une digue qui les soustrait aux variations du niveau de l'eau dans le lac.

- **Equipements structurants existants par sites**

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Presqu'îles de la Cornée du Der et de Nemours	Sentiers et aires d'accueil		Etat général bon et adapté
Reste de la forêt	Sentiers et aires d'accueil		Sentiers : balisage bon Equipements d'accueil obsolètes
Forêt	Piste cyclable	Conflits possibles avec la circulation automobile sur les portions non en site propre	Etat général : bon

La forêt comporte 4 sentiers inscrits au PDIPR de la Haute-Marne, ainsi qu'un sentier de Grande Randonnée (GR 14b). Il n'existe pas de sentier de Grande randonnée de Pays (GRP). Le balisage de ces sentiers est assuré par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP). Deux circuits de promenade propres à la forêt domaniale existent également, non-inscrits au PDIPR, qui permettent de découvrir l'étang du Jay et la source de Belle Fontaine. La promotion des sentiers de randonnée est faite par un topoguide édité par l'Office de Tourisme du Lac du Der : « Balades au Pays du lac du Der ». Ce guide se présente sous la forme de 12 fiches dont 4 concernent les sentiers dans la forêt domaniale. Néanmoins des écarts de tracés plus ou moins importants ont été constatés sur les circuits officiellement validés par la FFRP. Certaines corrections ont été apportées, d'autres mériteront une harmonisation.

Les aires d'accueil sont entretenues sur les presqu'îles, mais sont en fin de vie dans le reste de la forêt. La question de leur devenir se pose de façon pressante. L'élaboration d'un schéma d'accueil partagé avec les collectivités locales permettra d'apporter une réponse après analyse des besoins et des souhaits des collectivités. La signalisation est également en mauvais état et mérite une mise à niveau. Certains équipements vétustes et qui ne sont plus utilisés (circuits équestres) devront être démontés.

Une piste cyclable a été réalisée autour du lac. Elle emprunte des routes forestières ouvertes (ou non) à la circulation, mais qui conservent toujours leur rôle de desserte dans le cadre de la gestion forestière. Son entretien est réalisé par le Syndicat mixte pour l'Aménagement Touristique du Der (SMAT). Une liaison Wassy – circuit autour du lac au niveau du carrefour de Beaulieu est en cours de réalisation par la Communauté d'agglomération de St-Dizier-Der et Blaise. Cette liaison emprunte des routes forestières ouvertes à la circulation publique. Le schéma d'accueil devra réviser la liste des itinéraires ouverts à la circulation publique et la compatibilité des différents types de véhicules sur ces itinéraires.

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	Presqu'îles de la Cornée du Der et de Nemours	Fréquentation touristique – Vision des peuplements depuis le lac
Intermédiaire	Piste cyclable	Fréquentation importante (50 000 vélos/an) et vitesse modérée permettant une observation fine du paysage
	Routes départementale (notamment D 384)	Fréquentation très importante à grande vitesse. Problèmes liées aux déboisements de sécurité imposés par les gestionnaires de la voirie.

- **Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité d'accueil et des paysages de la forêt**

Le lac du Der est une des destinations touristiques principales de la région Champagne-Ardenne. Avec son arrière-pays typique (bocage champenois) et son écrin boisé, il sera certainement une destination phare de la nouvelle région Grand-Est. La mise en valeur de la qualité d'accueil et des paysages de la forêt du Der est donc absolument nécessaire pour que la forêt soit au même niveau d'excellence que les paysages environnants. Il est nécessaire de réaliser un schéma d'accueil pour orienter de façon cohérente les investissements futurs.

B - Ressource en eau potable

- **Captages d'eau potable non réglementés**

La géologie de la Champagne humide fait qu'il n'y a aucun captage d'eau sur la forêt domaniale du Der.

- **Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.**

Même si la forêt n'abrite à ce jour aucun captage d'eau potable, elle joue un rôle crucial à la fois dans la protection de la ressource et dans la prévention des crues et de l'érosion, en épurant, en stockant et en régulant des apports d'eau très importants.

De nombreuses études (Jaillet Stéphane : « Le Barrois et son karst couvert » CNRS 2005 ; Carbiener Roland : « Fonctionnement hydrochimique d'un écosystème forestier de la plaine du Rhin » Thèse 1992.) ont montré que dans ce contexte géologique, ces forêts sont de véritables « compresses humides » qui tamponnent et filtrent les pics d'eau. De plus, de par leur situation en tête de bassin, elles protègent les collectivités situées en aval et préservent les activités agricoles et industrielles des intempéries excessives.

Ainsi pour le bien-être des populations locales, la gestion de ces forêts doit s'intégrer dans une dimension plus vaste d'aménagement du territoire, avec concrètement, des décisions fortes comme l'abandon ou la limitation au strict nécessaire du drainage et de l'assainissement.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	2 500,73				= 2 500,73

Il n'y a aucun risque naturel avéré sur cette forêt.

Document ONE

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneuse et non ligneuse)	
Des stations plutôt fertiles propices au Chêne sessile hormis les zones plus mouilleuses propices au Chêne pédonculé et au Frêne.	L'objectif principal assigné à la FD du Der est la production ligneuse de Chênes de qualité.
Environ 35 % de la forêt rajeunie en jeune futaie de Chênes.	Mettre en œuvre un programme d'éclaircies dynamique, en soignant notamment les premières éclaircies (sortie de phase de qualification).
Des peuplements d'ancien taillis-sous-futaie qui arrivent doucement à maturité sans déséquilibre majeur vers les très gros bois.	Le groupe de régénération retenu permet de continuer significativement l'effort de régénération tout en préservant la valeur d'avenir des chênes n'arrivant pas au diamètre d'exploitabilité retenu.
Taillis souvent jeune, conséquence des coupes systématiques réalisées en application de l'aménagement de 1980.	Difficulté de tenir compte uniquement de la maturité des peuplements – Mise en place d'un groupe de préparation avec prise en compte des problèmes liés à la présence de trembles ou de robiniers.
Dépérissement réguliers du chêne pédonculé à chaque évènement climatique, avec retour à la normale après quelques années.	Priorisation du renouvellement des parcelles concernées
Dépérissement des Frênes suite aux attaques de <i>Chalara fraxinea</i> .	Essence heureusement minoritaire. Classement en régénération à entamer (en fonction de l'avancement du dépérissement) des quelques parcelles à frênes dominants.
Fonction écologique	
Zone Natura 2000 : 494 ha en ZPS et 517 ha en ZSC.	Mise en place d'îlots de sénescence en bordure du lac, identification des arbres à intérêt biologique
Présence d'un habitat prioritaire (aulnaie-frênaie) et d'une espèce d'intérêt communautaire (Sonneur à ventre jaune).	Création d'îlots de sénescence, éviter le comblement des mares et la remise en état des ornières en période estivale humide.
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Présence du lac et de ses aménagements touristique.	Enjeu fort au niveau du canton situé au nord du lac : traitements paysagers adaptés et gestion des équipements touristiques en liaison avec le syndicat mixte d'aménagement touristique.
Présence d'un axe routier majeur (D 394 St-Dizier – Troyes).	Traitement des lisières sur cet axe rectiligne (dans la mesure où les coupes de sécurisation imposées par le conseil départemental le permettent). Point noir accidentogène du carrefour de Beaulieu.
Présence d'une piste cyclable (tour du lac) drainant 50 000 cyclistes/an.	Traitement des lisières adaptées à une fréquentation à faible vitesse.
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Sensibilité des sols limoneux au tassement	Poursuivre l'implantation et l'entretien des cloisonnements d'exploitation. Application de la DIA territoriale concernant la protection des sols.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	2 379,23	2 403,74
Sous-total : surface en sylviculture de production	2 379,23	2 403,74
Hors sylviculture de production	121,50	98,36
Total : surface retenue pour la gestion	2 500,73	2 502,10

Le choix du traitement de conversion en futaie régulière est pleinement justifié pour cette chênaie issue de taillis sous futaie, car les chênes sont des essences de lumière favorisées par ce traitement. Il permettra de poursuivre le renouvellement entamé il y a plus de 70 ans, qui a permis d'obtenir de jeunes futaies de chêne sur 35 % de la surface.

L'existence d'enjeux paysagers nécessite des mesures particulières qui restent compatibles avec le traitement en futaie régulière. Il n'est pas nécessaire d'introduire de traitements différents (futaie par parquet ou futaie irrégulière) pour prendre en compte la présence d'îlots paysagers.

Les 121,50 ha hors sylviculture correspondent aux étangs, aux bâtiments liés à l'exploitation de la pisciculture, aux voies de dessertes, à l'ancienne voie ferrée et aux concessions, mais également aux îlots de sénescences retenus dans cet aménagement.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Chêne sessile	Qualité élevée	85,76	140	80	Erable plane et sycomore, Merisier	US 8
	Qualité élevée	1 934,18	160	80	Hêtre, Tilleul à petites feuilles	US 5, 6 et 7 partie saine
	Ilot de vieillissement	19,53	200	100	Hêtre, Tilleul à petites feuilles	US 5 et 7 partie saine
Chêne pédonculé	Qualité élevée	207,18	140	80	Tilleul à petites feuilles	US 7 partie mouilleuse
	Qualité moyenne	105,85	120	70	Erable champêtre, Tilleul à petites feuilles	US 12 et 15
	Qualité moyenne	9,47	130	70	Erable champêtre, Tilleul à petites feuilles	US 11
	Ilot de vieillissement	17,26	160	100	Erable champêtre, Tilleul à petites feuilles	US 15 et 7 partie mouilleuse
Total surface en sylviculture		2 379,23				

Les essences objectif ont été déterminées par UG à partir de l'unité stationnelle la plus représentée sur l'UG.

Le Chêne sessile est l'essence objectif majoritaire sur la forêt domaniale du Der (près de 86 % de la surface en sylviculture). C'est une des rares essences qui devrait s'adapter aux changements climatiques annoncés. Le Chêne pédonculé est relégué aux zones les plus hydromorphes sur environ 16 % de la surface, où le Chêne sessile est actuellement éliminé naturellement.

Quelques UG présentant des unités stationnelles favorables au Chêne pédonculé, ont été plantées en Chêne sessile suite à la tempête de 1999. Ces peuplements sont bien venants. Il n'a donc pas semblé pertinent d'afficher comme essence objectif à terme le Chêne pédonculé pour ces peuplements.

Une partie infime de la surface (1,5 % de la surface en sylviculture) présente théoriquement une essence objectif différente : l'Aulne glutineux dans les stations marécageuses. Comme il n'a pas été jugé pertinent d'isoler de petites UG linéaires, ces zones n'ont pas été individualisées, mais bénéficieront de soins adaptés à l'aulne.

Le diamètre de 80 cm retenu est justifié par l'excellente qualité des chênes avec des prix de vente sur pied élevés et aussi le bon état sanitaire de ces chênes.

Les chênes des îlots de vieillissement seront conduits au-delà de l'âge et du diamètre d'exploitabilité normal.

Par ailleurs, le second passage en 2015 sur une partie du réseau de placettes permanentes établi en 2004 donne un accroissement courant sur le diamètre de 0,37 cm/an alors qu'il est estimé par la Directive Régionale d'Aménagement (DRA) à 0,5 cm/ha. Certes ce passage a été réalisé sur un échantillon réduit mais suffisant pour donner des informations exploitables (mesure de 141 arbres). Néanmoins on peut relever que l'échantillon était constitué de parcelles à surface terrière élevée, dans lesquelles les chênes peuvent subir des compressions de houppiers ne leur permettant pas d'exprimer totalement leur potentiel de croissance. Il est possible d'en conclure **que les objectifs de diamètres retenus ne pourront être atteints aux âges déterminés que si les peuplements bénéficient tout au long de leur vie, et notamment dès leur plus jeune âge, d'éclaircies dynamiques.**

Essences actuellement présentes et non adaptées : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Frêne commun	Qualité moyenne à élevée	34,52	70	60	Chêne pédonculé - Aulne	US 15, secondairement : US 7,12
Epicéa de Sitka	Qualité moyenne	3,28	70	50		US 5

Les Frênes sont en station, mais victimes de l'attaque de *Chalara fraxinea*. Les peuplements de Frênes devront très certainement être renouvelés durant la période à venir et les parcelles concernées ont été majoritairement classées en régénération. Seule la parcelle 23 a été classée en préparation (taillis inexploitable actuellement et présence de Chênes pédonculés) et la partie de la parcelle 209 portant une futaie de Frêne (unité de faible surface, non individualisée par rapport à la chênaie issue de taillis sous futaie majoritaire) a été classée dans le groupe d'amélioration de peuplements de taillis sous futaie en conversion.

L'âge et le diamètre retenu n'ont qu'une valeur très relative, la récolte sera guidée par le dépérissement.

Les Épicéas de Sitka présentent la même sensibilité aux scolytes que leurs cousins européens, les Épicéas communs. Avec le réchauffement climatique, les événements extrêmes (vents, sécheresse, canicule) seront plus fréquents et les arbres affaiblis seront plus sensibles aux attaques des scolytes.

- **Carte des essences objectif**

La carte des essences objectif figure en annexe 9.1

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		963,86 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)		125,92 ha	
Surface d'équilibre (Se)		306,79 ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		373,45 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		ha	Niveau prévu à mi-période
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	275,03 ha	140 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	251,29 ha	48 ha
Groupe de reconstitution (S _{rec})		NC ha	NC ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		324,99 ha	

La surface d'équilibre Se a été calculée à partir de l'âge d'exploitabilité et des surfaces affectées à long terme aux essences principales objectifs définies ci-dessus : Chêne sessile, Chêne pédonculé.

La surface disponible à la régénération Sd a été définie d'après les diamètres minimaux d'exploitabilité fixés dans les S.R.A. pour le Chêne sessile de qualité, pour le Chêne pédonculé de qualité moyenne à bonne et pour l'aulne glutineux de qualité moyenne : 70, 60 et 40 cm.

La contrainte de vieillissement Sv a été définie d'après les diamètres maximaux d'exploitabilité du Chêne sessile de qualité, du Chêne pédonculé de qualité moyenne à bonne soit respectivement 90 et 80 cm. Les peuplements ouverts en régénération ont également été pris en compte dans ce calcul.

On constate que Se est largement supérieur à Sv et très inférieur à Sd. La surface des peuplements qui n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité représente plus de 60 % de Sd. En dehors de ces peuplements la surface disponible est au niveau de Se. La surface à ouvrir doit être proche de Se sans sacrifier des peuplements en pleine croissance de bois de qualité. La surface retenue est de 275,03 ha. La surface à terminer est limitée par la faible surface actuellement en cours de régénération.

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Surface			
	Sur 20 ans (une période d'aménagement)		Sur 40 ans (deux périodes d'aménagement)	
	UG	Surface	UG	Surface
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie		0 ha		0 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité		20,55 ha		209,97 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir		355,33 ha		842,76 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité		587,98 ha		281,72 ha
Total		963,86 ha		1 334,45 ha

Les peuplements qui atteindront les diamètres optimaux d'exploitabilité lors du présent aménagement sont des chênaies à très gros bois.
Ceux qui n'atteindront que les diamètres minimaux d'exploitation sont pour l'essentiel des chênaies à gros bois.

Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs	Surface			
	Sur 20 ans (une période d'aménagement)		Sur 40 ans (deux périodes d'aménagement)	
	UG	Surface	UG	Surface
Surface dont les peuplements sont déjà ouverts et dont la régénération doit être achevée selon les délais des guides de sylviculture en vigueur		105,37 ha		105,37 ha
Surface dont les peuplements doivent être régénérés étant donné leur courte durée de survie		0 ha		0 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité		20,55 ha		209,97 ha
Total		125,92 ha		315,34 ha

La contrainte de vieillissement calculée sur 40 ans est de 157,67 ha par période.

La surface dont les peuplements sont déjà ouverts et dont la régénération doit être achevée selon les délais des guides de sylviculture en vigueur comprend les peuplements en cours de régénération (105,37 ha).

Il n'existe pas de contrainte de vieillissement importante. Elle est essentiellement liée aux peuplements en cours de régénération. La contrainte liée au diamètre maximal d'exploitabilité est très faible pour la période couverte pour le présent aménagement et sera encore très inférieure à Se pour la période suivante.

- **Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)**

L'attaque de *Chalara fraxinea* a déjà débuté. Le renouvellement des peuplements à Frêne dominant est donc considéré comme nécessaire et ils ont été intégrés dans les groupes de régénération. Il n'y a donc pas lieu d'individualiser un groupe de parcelles à régénération conditionnelle.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

Classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)

Document ONF

Groupes de régénération

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)	
		P ^{lle}	UG							
Régénération naturelle ou artificielle de chêne	Unités de gestion ouvertes, à terminer									
	REGFE		42	1	5,41	5,41		5,41	Chêne sessile	67,04
			46		10,46	10,46		10,46	Chêne sessile	
			77	2	3,47	3,47		3,47	Chêne sessile	
			79		8,53	8,53		8,53	Chêne sessile	
			80		10,16	10,16		10,16	Chêne sessile	
			102		7,99	7,99		7,99	Chêne sessile	
			110	1	6,38	6,38		6,38	Chêne sessile	
			115		9,49	9,49		9,49	Chêne sessile	
			131	1	5,15	5,15		5,15	Chêne sessile	
	Unités de gestion à ouvrir et à terminer									
	REGFT		3		14,34	14,34	10,57	14,34	Chêne sessile	190,89
			4	2	9,70	9,70	9,70	9,70	Chêne sessile	
			5		12,45	12,45	12,45	12,45	Chêne sessile	
			18	2	1,66	1,66	1,66	1,66	Chêne sessile	
			20		6,70	6,70	6,70	6,70	Chêne pédonculé	
			22	1	7,14	7,14	7,14	7,14	Chêne pédonculé	
			51		7,54	7,54	7,54	7,54	Chêne sessile	
			52		8,73	8,73	8,73	8,73	Chêne sessile	
			58		7,49	7,49	7,49	7,49	Chêne pédonculé	
			68		7,65	7,65	7,65	7,65	Chêne pédonculé	
			84		9,50	9,50	9,50	9,50	Chêne pédonculé	
			91	1	8,43	8,43	8,43	8,43	Chêne sessile	
		95		9,28	9,28	9,28	9,28	Chêne sessile		
		96		7,86	7,86	7,86	7,86	Chêne sessile		
	98		7,71	7,71	2,97	7,71	Chêne sessile			

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)	
		P ^{lle}	UG							
Régénération naturelle ou artificielle de chêne	REGFT	118		11,8	11,8	5,16	5,16	Chêne sessile		
		120	1	3,15	3,15	3,15	3,15	Chêne pédonculé		
		125		10,72	10,72	7,17	10,72	Chêne sessile		
		134		8,55	8,55	5,83	8,55	Chêne sessile		
		142		14,69	14,69	8,63	14,69	Chêne sessile		
		159		7,26	7,26	3,36	7,26	Chêne sessile		
		187		8,54	8,54	8,54	8,54	Chêne pédonculé		
	Unités de gestion à ouvrir sans les terminer									
	REGFP		25	1	6,55	6,55	6,55		Chêne sessile	115,52
			59		9,67	9,67	9,67		Chêne pédonculé	
			62		6,22	6,22	6,22		Chêne pédonculé	
			63		7,55	7,55	7,55		Chêne pédonculé	
			81		7,01	7,01	7,01		Chêne pédonculé	
			90		10,99	10,99	10,99		Chêne sessile	
			156		10,61	10,61	10,61		Chêne sessile	
			157	1	11,07	11,07	11,07		Chêne sessile	
			160		9,61	9,61	9,61		Chêne sessile	
			167		15,99	15,99	15,99		Chêne pédonculé	
			172		9,94	9,94	9,94		Chêne sessile	
		211		10,31	10,31	10,31		Chêne pédonculé		
Total				373,45	373,45	275,03	251,29		373,45	

Pour le groupe des unités de gestion ouvertes à terminer (REGFE), la régénération de chêne est en général acquise ou en voie d'acquisition sur l'ensemble de la surface de l'UG. Par contre les unités de gestion : 3, 98, 118, 125, 134 et 159 ont une partie de leur surface en cours de régénération et une autre partie non ouverte. Mais du fait qu'il reste une partie de l'unité de gestion à ouvrir, ces parcelles ont été classées dans le groupe des unités de gestion à ouvrir et à terminer (REGFT).

Pour le reste du groupe REGFT et pour le groupe des unités de gestion à ouvrir sans les terminer (REGFP), les critères de choix des parcelles sont :

- dendrométriques : dominance de très gros bois, parcelles 5, 22, 51, 52, 68, 142, 156, 160, 167, 172 et 211 ;

- simplification du classement : parcelles comportant une unité de gestion déjà convertie en futaie et où la conversion de l'UG restante permettra à court terme de pouvoir n'avoir plus qu'une seule unité de gestion , parcelles 3, 4.2, 18.2, 98 et 142 ;
- stationnelles : chênaies pédonculée sur sol hydromorphe, atteintes régulièrement de phénomènes de dépérissement, parcelles 63, 84 et 187 ;
- sanitaires : dépérissement des frênes (*Chalara fraxinea*), parcelles 20, 62, 81 et 120 ;
- peuplements à gros bois appauvris ou ruinés et où l'état du taillis permet d'envisager une mise en régénération pendant la période à venir, parcelles 25, 58, 59, 90, 91, 95, 96 et 157.

Pour le groupe de gestion à ouvrir et à terminer (REGFT), la régénération est à entamer en première partie d'aménagement, à la faveur d'une bonne glandée. Pour les parcelles pauvres ou à transformer, la régénération sera engagée de préférence les années sans glandée, afin de lisser l'effort d'ouverture.

Pour le groupe des unités de gestion à ouvrir (REGFP), il sera procédé de façon identique, mais pendant la seconde moitié de l'aménagement.

Classement des unités de gestion surfaciqes (totalité des UG surfaciqes de la forêt)

Groupes d'amélioration, de préparation, îlots de sénescence et de vieillissement

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lle}	UG				
Préparation	AMETP	6		18,61	18,61	12	313,30
		9		14,18	14,18		
		10	2	7,59	7,59		
		16	2	18,66	18,66		
		19		10,75	10,75		
		23		8,34	8,34		
		28	1	5,27	5,27		
		30		9,22	9,22		
		32	1	7,58	7,58		
		35		8,45	8,45		
		39		13,99	13,99		
		45		10,48	10,48		
		67		7,22	7,22		
		108		7,45	7,45		
		109		7,24	7,24		
		117		10,69	10,69		
		127		9,46	9,46		
		131	2	6,08	6,08		
		139		9,46	9,46		
		140		6,78	6,78		
		154		8,61	8,61		
		165		9,41	9,41		
		170		10,95	10,95		
		171		8,05	8,05		
		177		9,32	9,32		
		181		10,81	10,81		
185		13,62	13,62				
188		12,79	12,79				
189		14,19	14,19				
208		8,53	8,53				
210		9,52	9,52				

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lle}	UG				
Amélioration de T.S.F. en conversion	AMETS	1	2	17,64	17,64	12	820,20
		2		11,14	11,14		
		7	3	6,26	6,26		
		8	2	8,58	8,58		
		11	2	14,86	14,86		
		12		23,30	23,30		
		14	2	12,13	12,13		
		15	2	11,41	11,41		
		17	3	4,12	4,12		
		21	2	9,53	9,53		
		24		8,79	8,79		
		26	1	9,04	9,04		
		31		5,11	5,11		
		33		9,77	9,77		
		34		8,53	8,53		
		36	2	10,90	10,90		
		37		9,75	9,75		
		41	2	7,95	7,95		
		49		6,87	6,87		
		50		7,93	7,93		
		53		8,10	8,10		
		54		9,47	9,47		
		55		13,11	13,11		
		56		6,62	6,62		
		57		7,68	7,68		
		60		7,36	7,36		
		64		7,26	7,26		
		65		7,97	7,97		
		69		6,84	6,84		
		70		8,95	8,95		
		71	2	5,68	5,68		
		73		10,15	10,15		
		75	2	4,62	4,62		
76		8,96	8,96				
82		13,44	13,44				
89		6,94	6,94				
97	2	3,97	3,97				
99		8,44	8,44				
110	2	3,35	3,35				
111	2	6,99	6,99				
112		7,41	7,41				
113		7,22	7,22				
114	2	7,18	7,18				
116		13,04	13,04				
119		11,43	11,43				

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lle}	UG				
Amélioration de T.S.F. en conversion	AMETS	120	2	10,30	10,30		
		121	2	7,41	7,41		
		122		11,60	11,60		
		123		12,27	12,27		
		124		11,25	11,25		
		126		12,16	12,16		
		128	1	10,52	10,52		
		129		11,95	11,95		
		130		7,33	7,33		
		132		9,76	9,76		
		133		9,92	9,92		
		135		12,74	12,74		
		136		12,12	12,12		
		137		9,32	9,32		
		141		9,27	9,27		
		144		10,52	10,52		
		145	2	8,17	8,17		
		146		13,20	13,20		
		147	2	8,59	8,59		
		151		7,58	7,58		
		152		12,52	12,52		
		155		9,31	9,31		
		162		8,13	8,13		
		164	2	14,18	14,18		
		166		14,52	14,52		
		168		14,25	14,25		
		169		15,86	15,86		
		173		12,36	12,36		
		174		11,64	11,64		
		175		8,03	8,03		
176	2	11,44	11,44				
182		8,18	8,18				
192	2	14,90	14,90				
207	3	7,38	7,38				
209		12,64	12,64				
212		15,20	15,20				
221		16,06	16,06				
223	3	1,83	1,83				

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lle}	UG				
Ilots de vieillissement	ILV	223	2	7,64	7,64	12	36,79
		14	3	4,83	4,83		
		25	2	3,82	3,82		
		26	2	2,23	2,23		
		28	2	3,00	3,00		
		32	2	0,83	0,83		
		38	2	3,58	3,58		
		72	2	2,74	2,74		
		103	2	1,75	1,75		
		150	2	2,44	2,44		
		157	2	3,93	3,93		
Amélioration jeunes peuplements feuillus	AMEFJ	8	1	11,12	11,12		152,59
		16	1	6,51	6,51		
		36	1	1,24	1,24		
		38	1	6,44	6,44		
		41	1	3,14	3,14		
		71	1	1,95	1,95		
		72	1	4,59	4,59		
		103	1	6,00	6,00		
		111	1	2,76	2,76		
		114	1	2,25	2,25		
		121	1	2,26	2,26		
		138	1	3,80	3,80		
		143	1	5,08	5,08		
		145	1	4,10	4,10		
		147	1	3,82	3,82		
		148		10,62	10,62		
		149		7,83	7,83		
		150	1	6,03	6,03		
		153		8,27	8,27		
		164	1	2,03	2,03		
		176	1	2,12	2,12		
		178		11,01	11,01		
		179		14,24	14,24		
		192	1	2,15	2,15		
204	1	1,65	1,65				
205	1	3,11	3,11				
206	1	2,57	2,57				
207	1	0,94	0,94				
222		7,54	7,54				
223	1	7,42	7,42				

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lle}	UG				
Amélioration de futaie feuillue à petits bois	AMEFP	1	1	2,53	2,53	6	560,96
		4	1	2,15	2,15		
		7	1	1,56	1,56		
		10	1	6,18	6,18		
		11	1	3,40	3,40		
		15	1	2,22	2,22		
		17	1	9,45	9,45		
		18	1	8,28	8,28		
		27		10,32	10,32		
		29		7,83	7,83		
		43		14,75	14,75		
		47		9,01	9,01		
		48		11,01	11,01		
		61		10,94	10,94		
		66		12,02	12,02		
		74		9,20	9,20		
		75	1	4,25	4,25		
		77	1	3,61	3,61		
		78	1	4,23	4,23		
		83		10,50	10,50		
		85		8,20	8,20		
		86		8,29	8,29		
		87	1	9,63	9,63		
		88	1	2,47	2,47		
		92		6,98	6,98		
		93		12,30	12,30		
		94		13,52	13,52		
		100	1	7,51	7,51		
		101	1	11,16	11,16		
		104		7,75	7,75		
		105		7,53	7,53		
		106	1	7,24	7,24		
		107		13,99	13,99		
158		10,21	10,21				
161		7,17	7,17				
163		9,80	9,80				
180		14,69	14,69				
183		8,58	8,58				
184		6,07	6,07				
186		13,53	13,53				
190		10,07	10,07				
193		15,75	15,75				
194		11,60	11,60				
195	1	9,25	9,25				
196		11,66	11,66				

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lle}	UG				
Amélioration de futaie feuillue à petits bois	AMEFP	197		12,43	12,43		
		198		5,59	5,59		
		199		11,66	11,66		
		200		12,49	12,49		
		201		8,73	8,73		
		202		15,08	15,08		
		203		16,39	16,39		
		213		14,11	14,11		
		214		7,78	7,78		
		215		11,20	11,20		
		216		12,63	12,63		
		217		8,69	8,69		
		218		15,38	15,38		
		219		13,05	13,05		
220		7,36	7,36				
Amélioration de futaie feuillue à bois moyens	AMEFM	7	2	6,95	6,95	8	118.66
		13	1	9,09	9,09		
		14	1	7,15	7,15		
		17	2	8,47	8,47		
		40		13,91	13,91		
		42	2	5,72	5,72		
		44		12,18	12,18		
		88	2	8,19	8,19		
		97	1	8,59	8,59		
		138	2	6,08	6,08		
		143	2	2,11	2,11		
		191		15,81	15,81		
		204	2	4,04	4,04		
		205	2	3,14	3,14		
206	2	6,29	6,29				
207	2	0,94	0,94				
Amélioration de futaie résineuse à bois moyen	AMERM	223	2	3,28	3,28	8	3,28
Total				2005,78	2005,78		2005,78

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lle}	UG				
Ilots de sénescence	<i>ILS</i>	21	1	5,17	0,00		24,04
		22	2	2,93	0,00		
		78	2	3,90	0,00		
		87	2	0,67	0,00		
		91	2	1,31	0,00		
		100	2	2,20	0,00		
		101	2	1,78	0,00		
		106	2	2,08	0,00		
		128	2	1,87	0,00		
		195	2	2,13	0,00		
Total				24,04	0,00		24,04
Hors surface forestière	<i>HSF</i>			97,46	0,00		
Total général				2500,73	2379,23		

- Le **groupe de préparation** regroupe des chênaies à gros bois et à très gros bois susceptibles d'être régénérées lors du prochain aménagement. Ce groupe comprend notamment les peuplements pauvres ou ruinés dont l'état du taillis ne permet pas d'envisager une mise en régénération dans les 20 prochaines années. Un à deux passages en coupe est prévu durant l'aménagement afin de préparer les parcelles à une mise en régénération lors de la prochaine période.
- Le **groupe d'amélioration des taillis sous futaie en conversion** comprend toutes les autres parcelles issues du régime du taillis sous futaie. Elles comportent en général, une proportion significative de bois moyens. Comme pour le groupe de préparation, un à deux passages en coupe sont prévus durant l'aménagement selon la richesse du peuplement.
- Pour constituer des **îlots de sénescence**, 10 unités de gestion ont été choisies pour une surface de 24,04 ha au total. Ces îlots, où aucune coupe ne sera réalisée permettront le déroulement complet du cycle forestier. Ils sont notamment indispensables à la flore et à la faune saproxylique. Des raisons particulières ont également dicté les choix de ces îlots :
 - La constitution d'une zone de quiétude en bordure du lac pour l'avifaune nicheuse, avec la présence de gros arbres permettant la nidification, unités de gestion : 21.1, 22.2 ET 78.2.
 - La protection des habitats prioritaires, très sensibles aux exploitations que sont les aulnaies marécageuses. A part l'UG 195.2 qui comprend une aulnaie relativement large avec un bel alignement de gros Ormes lisses, il s'agit essentiellement d'habitats linéaires en bordure de ruisseaux. Les unités de gestion concernées sont : 87.2, 91.2, 100.2, 101.2, 106.2, 128.2 et 195.2.
- Onze unités de gestion ont été retenues comme **îlots de vieillissement**. Ces îlots permettent la présence de stades de vieillissement dans la chênaie. Contrairement aux îlots de sénescence, ces unités de gestion bénéficieront de coupes afin de préserver le capital en gros bois de chêne et de lui permettre d'atteindre un âge et un diamètre plus important que ceux qui sont retenus dans le cadre de la gestion normale.
- Le **groupe d'amélioration de futaie feuillue à bois moyens** comprend les peuplements de futaie de chêne issus des plus anciennes conversions (glandées des années 1940, essentiellement 1949). Ces peuplements qui ont déjà bénéficiés de plusieurs éclaircies sont cependant en règle générale un peu en retard sur les scénarios des itinéraires sylvicoles qui doivent leur permettre d'atteindre le diamètre objectif à l'âge prévu. Il faudra y mener des éclaircies dynamiques à intervalle régulier afin de leur permettre une croissance dynamique. Les rotations prévues sont de 8 ans.
Ce groupe comprend aussi un cas particulier :

- L'unité de gestion 97.1 : il s'agit d'un peuplement de taillis sous futaie ruiné dans lequel a été réalisé un détournement de tiges d'avenir d'essences diverses issues du taillis (Érable sycomore, Frêne commun, Aulne glutineux, Bouleau ...) en 2004. Depuis ces tiges ont bénéficié d'un second détournement. C'est le peuplement formé par ces tiges travaillées qui constitue le peuplement principal et qui a motivé le classement en amélioration feuillue de bois moyens.

- Le **groupe d'amélioration de futaie à petits bois** comprend tous les peuplements déjà éclaircis et ceux susceptibles de sortir de phase de qualification en cours d'aménagement. Des éclaircies dynamiques sont prévues pour toutes les parcelles adaptées à l'essence dominante : Chêne sessile ou pédonculé. Les rotations prévues sont de 6 ans.
- Le **groupe d'amélioration de futaie feuillue jeunesse** est constitué de fourrés de chêne qui ne bénéficieront que de travaux durant cet aménagement. Leur sortie de qualification est prévue lors de la période suivante.
- Le **groupe d'amélioration de futaie résineuse de bois moyens** ne comporte qu'une unité de gestion en Épicéa de Sitka (UG 223.2). Elle bénéficiera d'éclaircies prudentes afin de ne pas déstabiliser le peuplement. Une surveillance de son état sanitaire sera nécessaire. La rotation prévue est de 8 ans.

- **Carte d'aménagement**

La carte d'aménagement figure en annexe 9.2.

2.5 Programme d'actions pour la période 2017 – 2036

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Il conviendra rapidement de clarifier les limites avec l'IIBRBS (parcelles 8 et 19). Les limites avec cet établissement public, devront être entretenues (remise en peinture) le long du canton bordant le nord du lac. Il conviendra de trouver une solution au problème du batillage du lac qui érode la limite ouest de la forêt domaniale dans le canton de la Cornée du Der.

Il faudra aussi régulariser la limite avec le propriétaire de la peupleraie limitrophe de la parcelle 163 et faire cesser l'outrepasse.

Le Conseil départemental a débuté la réfection et la remise aux normes du CD 384. Ces travaux nécessiteront des emprises en forêt domaniale pour lesquelles il faudra rechercher des compensations.

Si des opportunités se présentent, la simplification des limites le long du périmètre des parcelles 128 et 131 ne devra pas être perdue de vue.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1		Limites IIBRBS : clarification (P 8 et 19) et remise en peinture	P1 à 19	Action à mener rapidement	5000
Coût total FONCIER (€)					5000
Coût moyen annuel FONCIER					250

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Pour les Chênes, c'est le guide des chênaies continentales, qui s'applique et notamment les chapitres consacrés à la conversion des taillis sous futaie en futaie et à la conduite des jeunes futaies. Pour cet aménagement, le guide a servi à fixer la rotation des coupes d'amélioration et le niveau de prélèvement.

Pour l'Épicéa de Sitka, essence présente sur une parcelle, c'est le bulletin technique 31 qui a servi de référence pour les rotations et les prélèvements.

B - Règles de cultures particulières

Une particularité de la forêt domaniale du Der est l'exploitation de la majorité des taillis entre 1980 et 1996. Contrairement aux attentes des gestionnaires de l'époque, ces taillis très forts ont très mal rejeté (du fait de leur âge essentiellement). Très souvent de plus, la part en taillis de Charme s'est réduite au profit du Tremble, voire du Robinier pour quelques parcelles. Ces essences compliqueront la tâche de régénération de ces peuplements. Nous nous trouvons donc face à un certain nombre de parcelles portant un peuplement principal de chênes vieillissants qui ne sont pas aptes à une mise en régénération immédiate.

Un certain nombre de ces parcelles pourront tout de même être entamées durant la seconde moitié de l'aménagement. D'autres ne seront pas disponibles dans les 20 prochaines années. Dans ces parcelles, des coupes préparatoires seront menées pour contenir le Tremble et le Robinier. Partout où ces essences sont minoritaires, elles seront extraites ce qui permettra au taillis de charme de profiter de l'espace libéré et de refermer le couvert. Là où elles sont majoritaires, l'éclaircie se fera au profit des autres essences en mélange ou en lisière afin de contenir l'expansion des essences invasives.

C - Coupes

- Programme de coupes

Coupes programmables par années

Années	Unité de programmation de coupe	Groupe classement	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2017	3	REGFT	C CHS G 2	RS1	14,34	14,34	Sensibilité paysage (lac)
	4,2	REGFT	C CHS G 2	RS1	9,7	9,7	Sensibilité paysage (lac)
	5	REGFT	C CHF T 1	APR	12,45	12,45	Sensibilité paysage (lac)
	15,2	AMETS	C CHF G 2	ACT	11,41	11,41	Piste cyclable
	16,1	AMEFJ	C CHM G 2	RB	6,51	6,51	
	17,3	AMETS	C CHF G 2	AX	4,12	1,53	Piste cyclable
	42,1	REGFE	C CHX R X	RD	5,41	5,41	RD 384
	46	REGFE	C CHM R X	RD	10,46	10,46	RD 384
	61	AMEFP	F CHX P 3	A1	10,94	10,94	Sensibilité paysagère: lac et piste cyclable
	62	REGFP	C CHX M 3	APR	6,22	6,22	
	88,1	AMEFP	F CHX P 3	A1	2,47	2,47	RD 384
	91,1	REGFT	C CHF G 1	AS	8,43	4	
	92	AMEFP	F CHS P 3	A1	6,98	6,98	RD 384
	93	AMEFP	F CHS P 3	A1	12,3	12,3	
	102	REGFE	C CHX R 2	RS2	7,99	7,99	RD 384
	112	AMETS	C CHS G 3	ACT	7,41	7,41	RD 384
	129	AMETS	C CHS G 3	ACT	11,95	11,95	
	131,1	REGFE	C CHX R 2	RS2	5,15	5,15	
	131,2	AMETP	C CHP G 3	APR	6,08	6,08	
	134	REGFT	C CHX G 1	RS1	8,55	5,83	
	162	AMETS	C CHS G 3	ACT	8,13	8,13	Chêne qualité élevée
	188	AMETP	C CHX G 3	APR	12,79	12,79	
	192,2	AMETS	C CHS G 2	ACT	14,9	14,9	
	193	AMEFP	F CHX P 3	A2	15,75	15,75	
	196	AMEFP	F CHX P 3	A2	11,66	11,66	
	197	AMEFP	F CHX P 3	A2	12,43	12,43	
				Total 2017		234,79	

Années	Unité de programmation de coupe	Groupe classement	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2018	14,1	AMEFM	F CHX P 3	A3	7,15	7,15	Sensibilité paysage lac Piste cyclable
	14,2	AMETS	C CHX G 2	ACT	12,13	12,13	Piste cyclable
	14,3	ILV	C CHP G 2	ACT	4,83	4,83	Piste cyclable
	15,1	AMEFP	F CHX P 3	A1	2,22	2,22	Piste cyclable
	16,2	AMETP	C CHF G 1	APR	18,66	18,66	Piste cyclable
	17,1	AMEFP	F CHS P 3	A1	9,45	9,45	Sensibilité paysage lac Piste cyclable
	17,3	AMETS	C CHF G 2	ACT	4,12	4,12	Piste cyclable
	18,1	AMEFP	F CHX P 3	A2	8,28	8,28	Piste cyclable
	18,2	REGFT	C CHX G 2	RE	1,66	1,66	
	21,2	AMETS	C CHF G 2	ACT	9,53	9,53	
	26,1	AMETS	C CHS G 2	ACT	9,04	9,04	Piste cyclable
	26,2	ILV	C CHS G 2	ACT	2,23	2,23	
	45	AMETP	C CHS T 3	APR	10,48	10,48	Chêne qualité élevée
	50	AMETS	C CHS G 3	ACT	7,93	7,93	Piste cyclable
	66	AMEFP	F CHX P 3	A1	12,02	12,02	
	77,2	REGFE	C CHS R 2	RS1	3,47	3,47	Sensibilité paysagère: lac et piste cyclable
	86	AMEFP	F CHX P 3	A1	8,29	8,29	
	97,1	AMEFM	F.A.F P 2	A3	8,59	8,59	
	110,1	REGFE	C CHX R 2	RS1	6,38	6,38	Habitat prioritaire (aulnaie)
	115	REGFE	C CHX R 2	RS2	9,49	9,49	
	120,2	AMETS	C CHS G 2	ACT	10,3	10,3	RD 384
	142	REGFT	C CHS G 2	RE	14,69	8,63	
	181	AMETP	C CHF G 1	APR	10,81	10,81	
	190	AMEFP	F CHX P 3	A1	10,07	10,07	
	200	AMEFP	F CHX P 3	A1	12,49	12,49	
	202	AMEFP	F CHX P 3	A2	15,08	15,08	
218	AMEFP	F CHX P 3	A2	15,38	15,38		
				Total 2018		238,71	

Années	Unité de programmation de coupe	Groupe classement	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2019	1,1	AMEFP	F CHS P 3	A1	2,53	2,53	
	8,2	AMETS	C CHX G 2	ACT	8,58	8,58	équipements accueil du public
	19	AMETP	C CHF G 2	APR	10,75	10,75	Piste cyclable
	27	AMEFP	F CHX P 3	A1	10,32	10,32	
	33	AMETS	C CHS G 2	ACT	9,77	9,77	Piste cyclable
	53	AMETS	C CHS G 3	ACT	8,1	8,1	RD 384
	79	REGFE	C CHS R 2	RS2	8,53	8,53	
	80	REGFE	C CHS R 2	RS2	10,16	10,16	
	94	AMEFP	F CHX P 3	A1	13,52	13,52	
	101,1	AMEFP	F CHX P 3	A1	11,16	11,16	
	116	AMETS	C CHS G 3	ACT	13,04	13,04	RD 384
	118	REGFT	C CHF R X	RE	11,8	5,16	
	121,2	AMETS	C CHS G 2	ACT	7,41	7,41	
	134	REGFT	C CHX R X	RS2	8,55	5,83	
	138,2	AMEFM	F CHX P 3	A3	6,08	6,08	
	145,2	AMETS	C CHS G 2	ACT	8,17	8,17	
	147,2	AMETS	C CHS G 3	ACT	8,59	8,59	
	150,2	ILV	C CHS T 2	ACT	2,44	2,44	
	151	AMETS	C CHS G 3	ACT	7,58	7,58	
	152	AMETS	C CHS G 2	ACT	12,52	12,52	
	170	AMETP	C CHS T 3	APR	10,95	10,95	Habitat prioritaire (aulnaie)
	183	AMEFP	F CHX P 3	A1	8,58	8,58	
	184	AMEFP	F CHX P 3	A1	6,07	6,07	
	186	AMEFP	F CHX P 3	A1	13,53	13,53	
	191	AMEFM	F CHX M 3	A4	15,81	15,81	
	213	AMEFP	F CHX P 2	A3	14,11	14,11	
	220	AMEFP	F CHX P 2	A3	7,36	7,36	
	223,1	AMEFJ	F CHX P 3	A1	7,42	2,9	
223,2	AMERM	F EPS P 3	E2	3,28	3,28		
				Total 2019		252,83	

Années	Unité de programmation de coupe	Groupe classement	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2020	2	AMETS	C CHF G 2	ACT	11,14	11,14	Sensibilité paysage (lac)
	3	REGFT	C CHS R X	RS2	14,34	10,57	Sensibilité paysage (lac)
	4,2	REGFT	C CHS R X	RS2	9,7	9,7	Sensibilité paysage (lac)
	6	AMETP	C CHF T 2	APR	18,61	18,61	Sensibilité paysage (lac)
	10,1	AMEFP	F CHS P 3	A1	6,18	6,18	Sensibilité paysage
	10,2	AMETP	C CHF G 2	APR	7,59	7,59	Sensibilité paysage
	11,1	AMEFP	F CHS P 3	A1	3,4	3,4	Sensibilité paysage
	11,2	AMETS	C CHF G 2	ACT	14,86	14,86	Sensibilité paysage
	22,1	REGFT	C CHM G 2	RA	7,14	7,14	
	34	AMETS	C CHS G 2	ACT	8,53	8,53	Piste cyclable
	40	AMEFM	F CHX M 3	A4	13,91	13,91	Piste cyclable
	44	AMEFM	F CHX M 3	A4	12,18	12,18	Piste cyclable
	71,2	AMETS	C CHS G 1	ACT	5,68	5,68	
	76	AMETS	C CHX G 1	ACT	8,96	4,17	
	77,2	REGFE	C CHS R 2	RS2	3,47	1,34	Sensibilité paysagère: lac et piste cyclable
	85	AMEFP	F CHX P 3	A1	8,2	8,2	
	87	AMEFP	F CHX P 3	A1	9,63	9,63	
	124	AMETS	C CHS G 2	ACT	11,25	11,25	
	131,1	REGFE	C CHX R 2	RS3	5,15	5,15	
	143,2	AMEFM	F CHX P 3	A3	2,11	2,11	
	159	REGFT	C CHX T 1	RA	7,26	3,36	
	161	AMEFP	F CHX P 2	A3	7,17	7,17	
	163	AMEFP	F CHX P 2	A3	9,8	9,8	Habitat prioritaire (aulnaie)
	194	AMEFP	F CHX P 2	A3	11,6	11,6	
	195,1	AMEFP	F CHX P 2	A3	9,25	9,25	
	201	AMEFP	F CHX P 3	A2	8,73	8,73	
	207,3	AMETS	C CHS G 2	ACT	7,38	7,38	
	214	AMEFP	F CHX P 3	A2	7,78	7,78	
	215	AMEFP	F CHX P 3	A2	11,2	11,2	
	223,3	AMETS	C CHF G 2	ACT	1,83	1,83	
				Total 2020		249,44	

Années	Unité de programmation de coupe	Groupe classement	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2021	4,1	AMEFP	F CHX P 3	A1	2,15	2,15	
	7,2	AMEFM	F CHX M 3	A4	6,95	6,95	Sensibilité paysage (lac)
	7,3	AMETS	C CHX G 2	ACT	6,26	6,26	Sensibilité paysage (lac)
	18,2	REGFT	C CHX R X	RS1	1,66	1,66	
	36,2	AMETS	C CHS G 2	ACT	10,9	10,9	Piste cyclable
	49	AMETS	C CHS G 3	ACT	6,87	6,87	Piste cyclable
	64	AMETS	C CHF G 2	ACT	7,26	7,26	
	67	AMETP	C CHF T 2	APR	7,22	7,22	
	74	AMEFP	F CHX P 3	A1	9,2	9,2	
	83	AMEFP	F CHX P 3	A1	10,5	10,5	Habitat prioritaire (aulnaie)
	88,2	AMEFM	F CHX M 3	A4	8,19	8,19	RD 384
	97,2	AMETS	C CHF G 2	ACT	3,97	3,97	
	102	REGFE	C CHX R 2	RS3	7,99	7,99	RD 384
	105	AMEFP	F CHS P 3	A1	7,53	4,33	
	106,1	AMEFP	F CHX P 3	A1	7,24	7,24	
	107	AMEFP	F CHX P 3	A1	13,99	13,99	Habitat prioritaire (aulnaie)
	109	AMETP	C CHF G 1	APR	7,24	7,24	
	110,1	REGFE	C CHX R 2	RS2	6,38	6,38	Habitat prioritaire (aulnaie)
	110,2	AMETS	C CHF G 2	ACT	3,35	3,35	
	115	REGFE	C CHX R 2	RS3	9,49	9,49	
	125	REGFT	C CHX T 3	RE	10,72	7,15	
	130	AMETS	C CHS G 3	ACT	7,33	7,33	
	134	REGFT	C CHX R X	RS3	8,55	5,83	
	141	AMETS	C CHF G 2	ACT	9,27	9,27	
	174	AMETS	C CHS G 3	ACT	11,64	11,64	
	180	AMEFP	F CHS P 3	A1	14,69	14,69	
	198	AMEFP	F CHX P 3	A2	5,59	5,59	
	199	AMEFP	F CHX P 3	A2	11,66	11,66	
	203	AMEFP	F CHX P 3	A2	16,39	16,39	
	208	AMETP	C CHF G 2	APR	8,53	8,53	Habitat prioritaire (aulnaie)
210	AMETP	C CHF G 2	APR	9,52	9,52	Habitat prioritaire (aulnaie)	
				Total 2021		248,74	

Années	Unité de programmation de coupe	Groupe classement	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2022	23	AMETP	C CHF G 1	APR	8,34	8,34	Piste cyclable et RD 384
	24	AMETS	C CHF G 2	ACT	8,79	8,79	
	25,2	ILV	C CHF G 2	ACT	3,82	3,82	Piste cyclable et RD 384
	29	AMEFP	F CHX P 3	A2	7,83	7,83	
	35	AMETP	C CHP G 2	APR	8,45	8,45	RD 384
	37	AMETS	C CHS G 2	ACT	9,75	9,75	
	38,2	ILV	C CHF G 2	ACT	3,58	3,58	RD 384
	39	AMETP	C CHS T 3	APR	13,99	13,99	Piste cyclable Chêne qualité élevée
	41,2	AMETS	C CHS G 3	ACT	7,95	7,95	
	58	REGFT	C CHF G 1	RA	7,49	7,49	
	72,2	ILV	C CHS G 2	ACT	2,74	2,74	
	73	AMETS	C CHS G 2	ACT	10,15	10,15	
	79	REGFE	C CHS R 2	RS3	8,53	8,53	
	80	REGFE	C CHS R 2	RS3	10,16	10,16	
	100,1	AMEFP	F CHX P 3	A1	7,51	7,51	
	118	REGFT	C CHF R X	RS1	11,8	5,16	
	120,1	REGFT	C FRE G 3	RA	3,15	3,15	RD 384
	142	REGFT	C CHS R X	RS1	14,69	8,63	
	158	AMEFP	F CHX P 3	A1	10,21	10,21	Habitat prioritaire (aulnaie)
	166	AMETS	C CHF G 2	ACT	14,52	14,52	
	169	AMETS	C CHS G 2	ACT	15,86	15,86	
	187	REGFT	C CHX G 2	RE	8,54	8,54	
	216	AMEFP	F CHX P 2	A3	12,63	12,63	
	217	AMEFP	F CHX P 2	A3	8,69	8,69	
219	AMEFP	F CHX P 2	A3	13,05	13,05		
				Total 2022		219,52	

Années	Unité de programmation de coupe	Groupe classement	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2023	3	REGFT	C CHS R X	RS3	14,34	10,57	Sensibilité paysage (lac)
	4,2	REGFT	C CHS R X	RS3	9,7	9,7	Sensibilité paysage (lac)
	9	AMETP	C CHF T 2	APR	14,18	14,18	équipements accueil du public
	17,2	AMEFM	F CHX P 3	A3	8,47	8,47	Sensibilité paysage lac Piste cyclable
	20	REGFT	C CFR G 1	RA	6,7	6,7	Sensibilité paysagère (lac) Piste cyclable
	32,1	AMETP	C CHS G 2	APR	7,58	7,58	Piste cyclable
	32,2	ILV	C CHS G 2	ACT	0,83	0,83	
	60	AMETS	C CHM G 2	ACT	7,36	7,36	
	61	AMEFP	F CHX P 2	A2	10,94	10,94	Sensibilité paysagère: lac et piste cyclable
	69	AMETS	C CHF G 1	ACT	6,84	6,84	Sensibilité paysagère: lac et piste cyclable
	70	AMETS	C CHF G 2	ACT	8,95	5,11	
	75,2	AMETS	C CHP G 2	ACT	4,62	4,62	
	77,2	REGFE	C CHS R 2	RS3	3,47	1,34	Sensibilité paysagère: lac et piste cyclable
	88,1	AMEFP	F CHX P 2	A2	2,47	2,47	RD 384
	89	AMETS	C CHF G 2	ACT	6,94	6,94	
	92	AMEFP	F CHS P 2	A2	6,98	6,98	RD 384
	93	AMEFP	F CHS P 2	A2	12,3	12,3	
	95	REGFT	C CHF G 1	RE	9,28	9,28	
	96	REGFT	C CHX G 2	RE	7,86	7,86	
	99	AMETS	C CHF G 2	ACT	8,44	8,44	RD 384
	108	AMETP	C CHF G 1	APR	7,45	7,45	RD 384
	113	AMETS	C CHS G 3	ACT	7,22	7,22	
	131,1	REGFE	C CHX R 2	RD	5,15	5,15	
	182	AMETS	C CHF G 2	ACT	8,18	8,18	
	193	AMEFP	F CHX P 2	A3	15,75	15,75	
	196	AMEFP	F CHX P 2	A3	11,66	11,66	
	197	AMEFP	F CHX P 2	A3	12,43	12,43	
				Total 2023		216,35	

Années	Unité de programmation de coupe	Groupe classement	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2024	13,1	AMEFM	F CHX M 3	A4	9,09	9,09	Sensibilité paysage (lac) équipement accueil du public
	18,1	AMEFP	F CHX P 2	A3	8,28	8,28	Piste cyclable
	18,2	REGFT	C CHX R X	RS2	1,66	1,66	
	42,2	AMEFM	F CHX P 3	ABM	5,72	5,72	RD 384
	51	REGFT	C CHS T 3	RE	7,54	7,54	Chêne qualité élevée
	52	REGFT	C CHS T 3	RE	8,73	8,73	Chêne qualité élevée
	103,2	ILV	F DOU G 1	AGB	1,75	1,75	
	110,1	REGFE	C CHX R 2	RS3	6,38	6,38	Habitat prioritaire (aulnaie)
	115	REGFE	C CHX R 2	RD	9,49	9,49	
	117	AMETP	C CHF G 1	APR	10,69	10,69	
	123	AMETS	C CHS G 3	ACT	12,27	12,27	
	125	REGFT	C CHX R X	RS1	10,72	7,15	
	126	AMETS	C CHS G 3	ACT	12,16	12,16	
	132	AMETS	C CHS G 3	ACT	9,76	9,76	
	134	REGFT	C CHX R X	RD	8,55	5,83	
	135	AMETS	C CHS G 1	ACT	12,74	12,74	
	144	AMETS	C CHS G 3	ACT	10,52	10,52	
	165	AMETP	C CHF T 1	APR	9,41	9,41	
	168	AMETS	C CHF G 2	ACT	14,25	14,25	
	183	AMEFP	F CHX P 2	A2	8,58	8,58	
	184	AMEFP	F CHX P 2	A2	6,07	6,07	
	186	AMEFP	F CHX P 2	A2	13,53	13,53	
	190	AMEFP	F CHX P 2	A2	10,07	10,07	
	200	AMEFP	F CHX P 2	A2	12,49	12,49	
	202	AMEFP	F CHX P 2	A3	15,08	15,08	
	204,2	AMEFM	F CHX P 3	A3	4,04	4,04	
	205,2	AMEFM	F CHX P 3	A3	3,14	3,14	
	206,2	AMEFM	F CHX P 3	A3	6,29	6,29	
	207,2	AMEFM	F CHX P 3	A3	0,94	0,94	
	218	AMEFP	F CHX P 2	A3	15,38	15,38	
				Total 2024		259,03	

Années	Unité de programmation de coupe	Groupe classement	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2025	1,1	AMEFP	F CHS P 2	A2	2,53	2,53	
	13,2	ILV	C CHF G 2	ACT	7,64	7,64	Sensibilité paysage (lac) équipement accueil du public
	15,1	AMEFP	F CHX P 2	A2	2,22	2,22	Piste cyclable
	17,1	AMEFP	F CHS P 2	A2	9,45	9,45	Sensibilité paysage lac Piste cyclable
	27	AMEFP	F CHX P 2	A2	10,32	10,32	
	28,1	AMETP	C CHS G 2	APR	5,27	5,27	
	28,2	ILV	C CHS G 2	ACT	3	3	
	30	AMETP	C CHS G 2	APR	9,22	9,22	Piste cyclable Habitat prioritaire (aulnaie)
	56	AMETS	C CHF G 2	ACT	6,62	6,62	
	57	AMETS	C CHM G 2	ACT	7,68	7,68	
	66	AMEFP	F CHX P 2	A2	12,02	12,02	
	68	REGFT	C CHF G 1	RA	7,65	7,65	
	79	REGFE	C CHS R 2	RD	8,53	8,53	
	80	REGFE	C CHS R 2	RD	10,16	10,16	
	82	AMETS	C CHF G 2	ACT	13,44	13,44	
	86	AMEFP	F CHX P 2	A2	8,29	8,29	
	94	AMEFP	F CHX P 2	A2	13,52	13,52	
	98	REGFT	C CHF G 1	RA	7,71	2,97	RD 384
	101,1	AMEFP	F CHX P 2	A2	11,16	11,16	
	102	REGFE	C CHX R 2	RD	7,99	7,99	RD 384
	118	REGFT	C CHF R X	RD	11,8	5,16	
	127	AMETP	C CHS G 2	APR	9,46	9,46	
	173	AMETS	C CHF G 3	ACT	12,36	12,36	
	175	AMETS	C CHS G 2	ACT	8,03	8,03	
	176,2	AMETS	C CHS G 3	ACT	11,44	11,44	
	187	REGFT	C CHX R X	RS1	8,54	8,54	
	189	AMETP	C CHF G 1	APR	14,19	14,19	
213	AMEFP	F CHX P 2	A4	14,11	14,11		
220	AMEFP	F CHX P 2	A4	7,36	7,36		
223,1	AMEFJ	F CHX P 3	A2	7,42	2,9		
				Total 2025		253,23	

Années	Unité de programmation de coupe	Groupe classement	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2026	3	REGFT	C CHS R X	RD	14,34	10,57	Sensibilité paysage (lac)
	4,2	REGFT	C CHS R X	RD	9,7	9,7	Sensibilité paysage (lac)
	10,1	AMEFP	F CHS P 2	A2	6,18	6,18	Sensibilité paysage
	11,1	AMEFP	F CHS P 2	A2	3,4	3,4	Sensibilité paysage
	14,1	AMEFM	F CHX M 2	A4	7,15	7,15	Sensibilité paysage lac Piste cyclable
	31	AMETS	C CHS G 1	ACT	5,11	5,11	Piste cyclable et RD 384
	55	AMETS	C CHF G 1	ACT	13,11	13,11	
	77,2	REGFE	C CHS R 2	RD	3,47	1,34	Sensibilité paysagère: lac et piste cyclable
	85	AMEFP	F CHX P 2	A2	8,2	8,2	
	87,1	AMEFP	F CHX P 2	A2	9,63	9,63	
	91,1	REGFT	C CHF R X	RE	8,43	8,43	
	95	REGFT	C CHF R X	RS1	9,28	5	
	96	REGFT	C CHX R X	RS1	7,86	4	
	97,1	AMEFM	F CHX P 3	A4	8,59	8,59	
	114,2	AMETS	C CHS G 2	ACT	7,18	7,18	
	122	AMETS	C CHS G 3	ACT	11,6	11,6	
	133	AMETS	C CHS G 2	ACT	9,92	9,92	
	136	AMETS	C CHS G 2	ACT	12,12	12,12	
	137	AMETS	C CHS G 2	ACT	9,32	9,32	
	142	REGFT	C CHS R X	RD	14,69	8,63	
	155	AMETS	C CHS G 3	ACT	9,31	9,31	
	157,2	ILV	C CHS T 2	ACT	3,93	3,93	
	161	AMEFP	F CHX P 2	A4	7,17	7,17	
	163	AMEFP	F CHX P 2	A4	9,8	9,8	Habitat prioritaire (aulnaie)
	171	AMETP	C CHS T 3	APR	8,05	8,05	
	177	AMETP	C CHF G 1	APR	9,32	9,32	
	194	AMEFP	F CHX P 2	A4	11,6	11,6	
195,1	AMEFP	F CHX P 2	A4	9,25	9,25		
201	AMEFP	F CHX P 2	A3	8,73	8,73		
209	AMETS	C CHS G 3	ACT	12,64	12,64		
214	AMEFP	F CHX P 2	A3	7,78	7,78		
215	AMEFP	F CHX P 2	A3	11,2	11,2		
				Total 2026		267,96	

Années	Unité de programmation de coupe	Groupe classement	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2027	1,2	AMETS	C CHF G 3	ACT	17,64	17,64	Sensibilité paysage (lac)
	4,1	AMEFP	F CHX P 2	A2	2,15	2,15	
	5	REGFT	C CHF T 1	RE	12,45	12,45	Sensibilité paysage (lac)
	12	AMETS	C CHF G 2	ACT	23,3	23,3	Sensibilité paysage (lac) équipement accueil du public
	18,2	REGFT	C CHX R X	RD	1,66	1,66	
	51	REGFT	C CHS R X	RS1	7,54	7,54	Chêne qualité élevée
	52	REGFT	C CHS R X	RS1	8,73	8,73	Chêne qualité élevée
	54	AMETS	C CHF M 2	ACT	9,47	9,47	Sensibilité paysagère: lac et piste cyclable
	74	AMEFP	F CHX P 2	A2	9,2	9,2	
	83	AMEFP	F CHX P 2	A2	10,5	10,5	Habitat prioritaire (aulnaie)
	105	AMEFP	F CHS P 2	A2	7,53	7,53	
	106,1	AMEFP	F CHX P 2	A2	7,24	7,24	
	107	AMEFP	F CHX P 2	A2	13,99	13,99	Habitat prioritaire (aulnaie)
	110,1	REGFE	C CHX R 2	RD	6,38	6,38	Habitat prioritaire (aulnaie)
	111,2	AMETS	C CHF G 2	ACT	6,99	6,99	Habitat prioritaire (aulnaie)
	119	AMETS	C CHS G 2	ACT	11,43	11,43	
	125	REGFT	C CHX R X	RS2	10,72	7,15	
	138,2	AMEFM	F CHX M 2	A4	6,08	6,08	
	139	AMETP	C CHF G 2	APR	9,46	9,46	
	154	AMETP	C CHS T 3	APR	8,61	8,61	Chêne qualité élevée
	180	AMEFP	F CHS P 2	A2	14,69	14,69	
	191	AMEFM	F CHX M 2	ABM	15,81	15,81	
	198	AMEFP	F CHX P 2	A3	5,59	5,59	
	199	AMEFP	F CHX P 2	A3	11,66	11,66	
	203	AMEFP	F CHX P 2	A3	16,39	16,39	
	223,2	AMERM	F EPS M 2	E3	3,28	3,28	
					Total 2027		254,92
2028	29	AMEFP	F CHX P 2	A3	7,83	7,83	
	40	AMEFM	F CHX M 2	A5	13,91	13,91	Piste cyclable
	44	AMEFM	F CHX M 2	A5	12,18	12,18	Piste cyclable
	48	AMEFP	F CHS P 3	A1	11,01	11,01	Piste cyclable
	65	AMETS	C CHF G 2	ACT	7,97	7,97	
	100,1	AMEFP	F CHX P 2	A2	7,51	7,51	
	128,1	AMETS	C CHP G 3	ACT	10,52	10,52	
	140	AMETP	C CHF G 1	APR	6,78	6,78	
	143,2	AMEFM	F CHX M 2	A4	2,11	2,11	
	146	AMETS	C CHS G 3	ACT	13,2	13,2	
	157,1	REGFP	C CHX T 1	RA	11,07	11,07	
	158	AMEFP	F CHX P 2	A2	10,21	10,21	Habitat prioritaire (aulnaie)
	160	REGFP	C CHS T 3	RE	9,61	9,61	Chêne qualité élevée
	164,2	AMETS	C CHS G 2	ACT	14,18	14,18	
	185	AMETP	C CHS T 2	APR	13,62	13,62	
	187	REGFT	C CHX R X	RS2	8,54	8,54	
	212	AMETS	C CHS G 3	ACT	15,2	15,2	
	216	AMEFP	F CHX P 2	A4	12,63	12,63	
	217	AMEFP	F CHX P 2	A4	8,69	8,69	
	219	AMEFP	F CHX P 2	A4	13,05	13,05	
				Total 2028		209,82	

Années	Unité de programmation de coupe	Groupe classement	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2029	7,2	AMEFM	F CHX M 2	A5	6,95	6,95	Sensibilité paysage (lac)
	15,2	AMETS	C CHF G 3	ACT	11,41	11,41	Piste cyclable
	45	AMETP	C CHS T 3	APR	10,48	10,48	Chêne qualité élevée
	50	AMETS	C CHS G 3	ACT	7,93	7,93	Piste cyclable
	61	AMEFP	F CHX P 2	A3	10,94	10,94	Sensibilité paysagère: lac et piste cyclable
	88,1	AMEFP	F CHX P 2	A3	2,47	2,47	RD 384
	88,2	AMEFM	F CHX M 2	A5	8,19	8,19	RD 384
	91,1	REGFT	C CHF R X	RD	8,43	8,43	
	92	AMEFP	F CHS P 2	A3	6,98	6,98	RD 384
	93	AMEFP	F CHS P 2	A3	12,3	12,3	
	95	REGFT	C CHF R X	RS2	9,28	5	
	96	REGFT	C CHX R X	RS2	7,86	4	
	112	AMETS	C CHS G 3	ACT	7,41	7,41	RD 384
	129	AMETS	C CHS G 3	ACT	11,95	11,95	
	131,2	AMETP	C CHP G 3	APR	6,08	6,08	
	162	AMETS	C CHS G 3	ACT	8,13	8,13	Chêne qualité élevée
	167	REGFP	C CHP T 2	RE	15,99	15,99	Habitat prioritaire (aulnaie)
	188	AMETP	C CHX G 3	APR	12,79	12,79	
	192,2	AMETS	C CHS G 2	ACT	14,9	14,9	
	193	AMEFP	F CHX P 2	A4	15,75	15,75	
	196	AMEFP	F CHX P 2	A4	11,66	11,66	
197	AMEFP	F CHX P 2	A4	12,43	12,43		
221	AMETS	C CHF G 2	ACT	16,06	16,06	Camping du Buisson	
				Total 2029		228,23	
2030	7,1	AMEFP	F CHX P 3	A1	1,56	1,56	équipements accueil du public
	14,2	AMETS	C CHX G 2	ACT	12,13	12,13	Piste cyclable
	14,3	ILV	C CHP G 2	ACT	4,83	4,83	Piste cyclable
	16,2	AMETP	C CHF G 1	APR	18,66	18,66	Piste cyclable
	17,3	AMETS	C CHF G 2	ACT	4,12	4,12	Piste cyclable
	18,1	AMEFP	F CHX P 2	A4	8,28	8,28	Piste cyclable
	21,2	AMETS	C CHF G 2	ACT	9,53	9,53	
	26,1	AMETS	C CHS G 2	ACT	9,04	9,04	Piste cyclable
	26,2	ILV	C CHS G 2	ACT	2,23	2,23	
	43	AMEFP	F CHS P 3	A1	14,75	14,75	Piste cyclable
	47	AMEFP	F CHS P 3	A1	9,01	9,01	Piste cyclable
	51	REGFT	C CHS R X	RS2	7,54	7,54	Chêne qualité élevée
	52	REGFT	C CHS R X	RS2	8,73	8,73	Chêne qualité élevée
	59	REGFP	C CHX G 2	RE	9,67	9,67	
	120,2	AMETS	C CHS G 3	ACT	10,3	10,3	RD 384
	125	REGFT	C CHX R X	RD	10,72	7,15	
	172	REGFP	C CHS T 3	RE	9,94	9,94	Chêne qualité élevée
	181	AMETP	C CHF G 1	APR	10,81	10,81	
	183	AMEFP	F CHX P 2	A3	8,58	8,58	
	184	AMEFP	F CHX P 2	A3	6,07	6,07	
	186	AMEFP	F CHX P 2	A3	13,53	13,53	
	190	AMEFP	F CHX P 2	A3	10,07	10,07	
	200	AMEFP	F CHX P 2	A3	12,49	12,49	
202	AMEFP	F CHX P 2	A4	15,08	15,08		
218	AMEFP	F CHX P 2	A4	15,38	15,38		
				Total 2030		239,48	

Années	Unité de programmation de coupe	Groupe classement	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2031	1,1	AMEFP	F CHS P 2	A3	2,53	2,53	
	5	REGFT	C CHF R X	RS1	12,45	12,45	Sensibilité paysage (lac)
	8,2	AMETS	C CHX G 2	ACT	8,58	8,58	équipements accueil du public
	15,1	AMEFP	F CHX P 2	A3	2,22	2,22	Piste cyclable
	17,1	AMEFP	F CHS P 2	A3	9,45	9,45	Sensibilité paysage lac Piste cyclable
	17,2	AMEFM	F CHX M 2	A4	8,47	8,47	Sensibilité paysage lac Piste cyclable
	19	AMETP	C CHF G 2	APR	10,75	10,75	Piste cyclable
	27	AMEFP	F CHX P 2	A3	10,32	10,32	
	33	AMETS	C CHS G 2	ACT	9,77	9,77	Piste cyclable
	53	AMETS	C CHS G 3	ACT	8,1	8,1	RD 384
	66	AMEFP	F CHX P 2	A3	12,02	12,02	
	84	REGFT	C CHF G 2	RE	9,5	9,5	RD 384
	86	AMEFP	F CHX P 2	A3	8,29	8,29	
	94	AMEFP	F CHX P 2	A3	13,52	13,52	
	101,1	AMEFP	F CHX P 2	A3	11,16	11,16	
	116	AMETS	C CHS G 3	ACT	13,04	13,04	RD 384
	121,2	AMETS	C CHS G 2	ACT	7,41	7,41	
	145,2	AMETS	C CHS G 3	ACT	8,17	8,17	
	147,2	AMETS	C CHS G 3	ACT	8,59	8,59	
	150,2	ILV	C CHS T 2	ACT	2,44	2,44	
	151	AMETS	C CHS G 3	ACT	7,58	7,58	
	152	AMETS	C CHS G 2	ACT	12,52	12,52	
	160	REGFP	C CHS R X	RS1	9,61	9,61	Chêne qualité élevée
	170	AMETP	C CHS T 3	APR	10,95	10,95	Habitat prioritaire (aulnaie)
	187	REGFT	C CHX R X	RD	8,54	8,54	
	211	REGFP	C CHS T 3	RE	10,31	10,31	Habitat prioritaire (aulnaie)
213	AMEFP	F CHX M 2	A5	14,11	14,11		
220	AMEFP	F CHX M 2	A5	7,36	7,36		
223,1	AMEFJ	F CHX P 3	A3	7,42	2,9		
				Total 2031		260,66	

Années	Unité de programmation de coupe	Groupe classement	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2032	2	AMETS	C CHF G 2	ACT	11,14	11,14	Sensibilité paysage (lac)
	6	AMETP	C CHF T 2	APR	18,61	18,61	Sensibilité paysage (lac)
	10,1	AMEFP	F CHS P 2	A3	6,18	6,18	Sensibilité paysage
	10,2	AMETP	C CHF G 2	APR	7,59	7,59	Sensibilité paysage
	11,1	AMEFP	F CHS P 2	A3	3,4	3,4	Sensibilité paysage
	11,2	AMETS	C CHF G 2	ACT	14,86	14,86	Sensibilité paysage
	13,1	AMEFM	F CHX M 2	A5	9,09	9,09	Sensibilité paysage (lac) équipement accueil du public
	25,1	REGFP	C CHX G 1	RA	6,55	6,55	Piste cyclable et RD 384
	34	AMETS	C CHS G 2	ACT	8,53	8,53	Piste cyclable
	42,2	AMEFM	F CHX P 3	ABM	5,72	5,72	RD 384
	71,2	AMETS	C CHS G 2	ACT	5,68	5,68	
	76	AMETS	C CHX G 1	ACT	8,96	8,96	
	85	AMEFP	F CHX P 2	A3	8,2	8,2	
	87,1	AMEFP	F CHX P 2	A3	9,63	9,63	
	95	REGFT	C CHF R X	RD	9,28	5	
	96	REGFT	C CHX R X	RD	7,86	4	
	124	AMETS	C CHS G 2	ACT	11,25	11,25	
	156	REGFP	C CHS T 3	RE	10,61	10,61	
	161	AMEFP	F CHX M 2	A5	7,17	7,17	
	163	AMEFP	F CHX M 2	A5	9,8	9,8	Habitat prioritaire (aulnaie)
	167	REGFP	C CHP R X	RS1	15,99	15,99	Habitat prioritaire (aulnaie)
	194	AMEFP	F CHX M 2	A5	11,6	11,6	
	195,1	AMEFP	F CHX M 2	A5	9,25	9,25	
	201	AMEFP	F CHX P 2	A4	8,73	8,73	
	204,2	AMEFM	F CHX M 2	A4	4,04	4,04	
	205,2	AMEFM	F CHX M 2	A4	3,14	3,14	
	206,2	AMEFM	F CHX M 2	A4	6,29	6,29	
	207,2	AMEFM	F CHX M 2	A4	0,94	0,94	
	207,3	AMETS	C CHS G 2	ACT	7,38	7,38	
	214	AMEFP	F CHX P 2	A4	7,78	7,78	
215	AMEFP	F CHX P 2	A4	11,2	11,2		
223,3	AMETS	C CHF G 2	ACT	1,83	1,83		
				Total 2032		260,14	

Années	Unité de programmation de coupe	Groupe classement	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2033	4,1	AMEFP	F CHS P 2	A3	2,15	2,15	
	7,3	AMETS	C CHX G 2	ACT	6,26	6,26	Sensibilité paysage (lac)
	36,2	AMETS	C CHS G 2	ACT	10,9	10,9	Piste cyclable
	49	AMETS	C CHS G 3	ACT	6,87	6,87	Piste cyclable
	51	REGFT	C CHS R X	RD	7,54	7,54	Chêne qualité élevée
	52	REGFT	C CHS R X	RD	8,73	8,73	Chêne qualité élevée
	62	REGFP	C CHM G 2	RA	6,22	6,22	
	64	AMETS	C CHF G 2	ACT	7,26	7,26	
	67	AMETP	C CHF T 3	APR	7,22	7,22	
	74	AMEFP	F CHX P 2	A3	9,2	9,2	
	83	AMEFP	F CHX P 2	A3	10,5	10,5	Habitat prioritaire (aulnaie)
	97,2	AMETS	C CHF G 2	ACT	3,97	3,97	
	104	AMEFP	F CHS P 3	A1	7,75	7,75	RD 384
	105	AMEFP	F CHS P 2	A3	7,53	7,53	
	106,1	AMEFP	F CHX P 2	A3	7,24	7,24	
	107	AMEFP	F CHX P 2	A3	13,99	13,99	Habitat prioritaire (aulnaie)
	109	AMETP	C CHF G 1	APR	7,24	7,24	
	110,2	AMETS	C CHF G 2	ACT	3,35	3,35	
	130	AMETS	C CHS G 3	ACT	7,33	7,33	
	141	AMETS	C CHF G 2	ACT	9,27	9,27	
	172	REGFP	C CHS R X	RS1	9,94	9,94	Chêne qualité élevée
	174	AMETS	C CHS G 3	ACT	11,64	11,64	
	180	AMEFP	F CHS P 2	A3	14,69	14,69	
	198	AMEFP	F CHX P 2	A4	5,59	5,59	
	199	AMEFP	F CHX P 2	A4	11,66	11,66	
	203	AMEFP	F CHX P 2	A4	16,39	16,39	
	208	AMETP	C CHF G 2	APR	8,53	8,53	Habitat prioritaire (aulnaie)
210	AMETP	C CHF G 2	APR	9,52	9,52	Habitat prioritaire (aulnaie)	
				Total 2033		238,48	

Années	Unité de programmation de coupe	Groupe classement	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2034	14,1	AMEFM	F CHX M 2	A5	7,15	7,15	Sensibilité paysage lac Piste cyclable
	23	AMETP	C CHF G 1	APR	8,34	8,34	Piste cyclable et RD 384
	24	AMETS	C CHF G 3	ACT	8,79	8,79	
	25,2	ILV	C CHF G 2	ACT	3,82	3,82	Piste cyclable et RD 384
	29	AMEFP	F CHX P 2	A4	7,83	7,83	
	35	AMETP	C CHP G 2	APR	8,45	8,45	RD 384
	37	AMETS	C CHS G 2	ACT	9,75	9,75	
	38,2	ILV	C CHF G 2	ACT	3,58	3,58	RD 384
	39	AMETP	C CHS T 3	APR	13,99	13,99	Piste cyclable Chêne qualité élevée
	41,2	AMETS	C CHS G 3	ACT	7,95	7,95	
	48	AMEFP	F CHS P 2	A2	11,01	11,01	Piste cyclable
	59	REGFP	C CHX R X	RS1	9,67	9,67	
	63	REGFP	C CHM G 3	RA	7,55	7,55	
	72,2	ILV	C CHS G 2	ACT	2,74	2,74	
	73	AMETS	C CHS G 3	ACT	10,15	10,15	
	81	REGFP	C FRE G 2	RA	7,01	7,01	RD 384
	97,1	AMEFM	F CHX M 2	A5	8,59	8,59	
	100,1	AMEFP	F CHX P 2	A3	7,51	7,51	
	158	AMEFP	F CHX P 2	A3	10,21	10,21	Habitat prioritaire (aulnaie)
	166	AMETS	C CHF G 2	ACT	14,52	14,52	
	169	AMETS	C CHS G 3	ACT	15,86	15,86	
	216	AMEFP	F CHX M 2	A5	12,63	12,63	
217	AMEFP	F CHX M 2	A5	8,69	8,69		
219	AMEFP	F CHX M 2	A5	13,05	13,05		
				Total 2034		218,84	

Années	Unité de programmation de coupe	Groupe classement	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2035	9	AMETP	C CHF T 2	APR	14,18	14,18	équipements accueil du public
	32,1	AMETP	C CHS G 3	APR	7,58	7,58	Piste cyclable
	32,2	ILV	C CHS G 3	ACT	0,83	0,83	
	60	AMETS	C CHM G 3	ACT	7,36	7,36	
	61	AMEFP	F CHX P 2	A4	10,94	10,94	Sensibilité paysagère: lac et piste cyclable
	69	AMETS	C CHF G 1	ACT	6,84	6,84	Sensibilité paysagère: lac et piste cyclable
	70	AMETS	C CHF G 2	ACT	8,95	8,95	
	75,1	AMEFP	F CHS P 3	A1	3,03	3,03	
	75,2	AMETS	C CHP G 2	ACT	4,62	4,62	
	77,1	AMEFP	F CHS P 3	A1	3,61	3,61	Sensibilité paysagère: lac et piste cyclable
	78,1	AMEFP	F CHS P 3	A1	4,86	4,86	
	84	REGFT	C CHF R X	RD	9,5	9,5	RD 384
	88,1	AMEFP	F CHX P 2	A4	2,47	2,47	RD 384
	89	AMETS	C CHF G 2	ACT	6,94	6,94	
	90	REGFP	C CHX G 1	RE	10,99	10,99	
	92	AMEFP	F CHS P 2	A4	6,98	6,98	RD 384
	93	AMEFP	F CHS P 2	A4	12,3	12,3	
	99	AMETS	C CHF G 2	ACT	8,44	8,44	RD 384
	108	AMETP	C CHF G 1	APR	7,45	7,45	RD 384
	113	AMETS	C CHS G 3	ACT	7,22	7,22	
	138,2	AMEFM	F CHX M 2	A5	6,08	6,08	
	156	REGFP	C CHS R X	RS1	10,61	10,61	
	160	REGFP	C CHS R X	RS2	9,61	9,61	Chêne qualité élevée
	182	AMETS	C CHF G 2	ACT	8,18	8,18	
	191	AMEFM	F CHX M 2	ABM	15,81	15,81	
	193	AMEFP	F CHX M 2	A5	15,75	15,75	
	196	AMEFP	F CHX M 2	A5	11,66	11,66	
	197	AMEFP	F CHX M 2	A5	12,43	12,43	
	211	REGFP	C CHS R X	RS1	10,31	10,31	Habitat prioritaire (aulnaie)
					Total 2035		245,53

Années	Unité de programmation de coupe	Groupe classement	Type de peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2036	5	REGFT	C CHF R X	RD	12,45	12,45	Sensibilité paysage (lac)
	7,1	AMEFP	F CHS P 2	A2	1,56	1,56	équipements accueil du public
	18,1	AMEFP	F CHX M 2	A5	8,28	8,28	Piste cyclable
	40	AMEFM	F CHX M 2	ABM	13,91	13,91	Piste cyclable
	43	AMEFP	F CHS P 2	A2	14,75	14,75	Piste cyclable
	44	AMEFM	F CHX M 2	ABM	12,18	12,18	Piste cyclable
	47	AMEFP	F CHS P 2	A2	9,01	9,01	Piste cyclable
	117	AMETP	C CHF G 1	APR	10,69	10,69	
	123	AMETS	C CHS G 3	ACT	12,27	12,27	
	126	AMETS	C CHS G 3	ACT	12,16	12,16	
	132	AMETS	C CHS G 3	ACT	9,76	9,76	
	135	AMETS	C CHS G 2	ACT	12,74	12,74	
	143,2	AMEFM	F CHX M 2	A5	2,11	2,11	
	144	AMETS	C CHS G 3	ACT	10,52	10,52	
	165	AMETP	C CHF T 1	APR	9,41	9,41	
	167	REGFP	C CHP R X	RS2	15,99	15,99	Habitat prioritaire (aulnaie)
	168	AMETS	C CHF G 2	ACT	14,25	14,25	
	172	REGFP	C CHS R X	RS2	9,94	9,94	Chêne qualité élevée
	183	AMEFP	F CHX P 2	A4	8,58	8,58	
	184	AMEFP	F CHX P 2	A4	6,07	6,07	
	186	AMEFP	F CHX P 2	A4	13,53	13,53	
	190	AMEFP	F CHX P 2	A4	10,07	10,07	
	200	AMEFP	F CHX P 2	A4	12,49	12,49	
202	AMEFP	F CHX M 2	A5	15,08	15,08		
218	AMEFP	F CHX M 2	A5	15,38	15,38		
					Total 2036	273,18	
Total général					5016,31	4869,88	

- **Recommandations concernant les coupes**

D'une façon générale, l'implantation ou le maintien d'un réseau de cloisonnements d'exploitation est nécessaire pour protéger les sols particulièrement fragiles de cette forêt.

Groupes de régénération

Les parcelles du groupe de régénération à terminer (REGFE), entamées lors de l'aménagement précédent seront parcourues par une coupe définitive (parcelles 42.1 et 46) ou trois à quatre coupes de régénération. Seule une petite partie de la parcelle 77.2, non ouverte nécessitera une coupe d'ensemencement. L'ensemble des coupes sera réalisé durant les dix prochaines années.

Les parcelles du groupe de régénération à entamer et à terminer (REGFT) seront ouvertes lors de la première moitié de la période. Le programme de coupes prévoit un rythme théorique permettant d'atteindre cet objectif. Les parcelles à régénérer naturellement ne seront ouvertes que sur une bonne glandée. En l'absence de glandée, les parcelles prévues à être plantées seront avancées afin de respecter un rythme de prélèvement lissé. Les coupes destinées à être régénérées artificiellement seront martelées en coupe rase lors d'un seul passage. La récolte des produits sera étalée afin de respecter les sols sensibles. Ainsi le bois d'industrie sera coupé en une fois, le bois d'œuvre sera en général récolté deux ans plus tard. Cette période permettra de bénéficier d'un ensemencement des essences diverses, qui constitueront le mélange recherché dans le futur peuplement, et éventuellement d'une glandée qui complètera utilement la plantation. En fonction des glandées irrégulières, les parcelles à planter devront être prêtes au moment de la disponibilité des plants, soit généralement deux ans après une glandée. Les régénérations naturelles seront menées rapidement au rythme de quatre coupes espacées de trois ans. Le bois d'industrie et les

essences dont l'ensemencement est indésirable seront prélevés lors de la coupe d'ensemencement.

Les parcelles du groupe de régénération à entamer et à poursuivre (REGFP) lors de la période d'aménagement suivante seront ouvertes lors de la seconde moitié de la période de façon similaire à celle du groupe REGFT.

Groupes d'amélioration feuillus issus de taillis sous futaie

Les parcelles en attente de conversion en futaie régulière sont réparties en deux groupes.

Le **groupe de préparation (AMETP)** regroupe les parcelles à très gros bois non disponibles pour être mis en régénération lors du présent aménagement. En général les taillis récoltés entre 1980 et 1996 n'ont pas encore repoussé suffisamment pour être exploités. Ils sont souvent remplacés par des semis de charme qui donneront naissance à un ensouchement jeune qui aura un pouvoir de renouvellement puissant, ce qui compliquera les régénérations futures. Les coupes qui sont programmées dans ce groupe seront essentiellement des coupes d'extraction des essences qui généreront la future régénération (trembles, robiniers, gros charmes gardés en réserve lors de la dernière exploitation) et des coupes sanitaires dans les chênes et les feuillus précieux. L'extraction ne pourra se faire que si la présence des essences à prélever n'est pas trop importante et pure par parquets, car il ne faudra pas créer de trouées qui ne permettront pas d'entreprendre la régénération au moment souhaité. Seules quelques parcelles ont un capital suffisant pour nécessiter une éclaircie des bouquets de chênes trop denses.

Le **groupe d'amélioration de TSF en conversion (AMETS)** comprend le reste des parcelles issues de TSF. Une partie d'entre elles a un capital de chênes suffisant pour nécessiter une éclaircie du peuplement dominant (en général celles qui possèdent un nombre de chênes par hectare supérieur à 50). Les autres ne nécessitent que des coupes pour maintenir le taillis en sous-étage dans un rôle essentiellement cultural de gainage des fûts de Chêne. L'extraction des essences gênantes dans le futur sera également pratiquée chaque fois que possible. Les chênes ne seront prélevés que pour raison sanitaires. L'unité de gestion 15.2 comporte une chênaie de bonne qualité enrichie par un peuplement de Douglas non négligeable. Les douglas vont être progressivement retirés en fonction de l'atteinte de leur diamètre d'exploitabilité (50 à 60 cm de diamètre) et de la gêne occasionnée aux chênes voisins. Les résineux seront marqués en même temps que les coupes d'amélioration feuillues mais seront commercialisés en lots purs.

Ilots de vieillissement

La constitution d'ilots de vieillissement a obéi à l'objectif de mener bon nombre de chênes jusqu'à des âges et des diamètres avancés. En conséquence on prodiguera les meilleurs soins à ces chênes avec des prélèvements légers, essentiellement sanitaires et on cherchera à bien dégager leur houppier, y compris les branches basses, en prélevant les charmes en contact.

On veillera également dans ce groupe à appliquer de façon exemplaire les instructions concernant la préservation de la biodiversité, comme les 3 arbres bio par hectare.

Groupes d'amélioration de futaie feuillue

Le référentiel utilisé pour déterminer la sylviculture à appliquer aux parcelles de futaie est celui de la sylviculture dynamique en classe de fertilité 1-2 (qui représentent les classes de fertilité rencontrées dans la forêt du Der).

Les jeunes futaies sont réparties en 3 groupes.

Le **groupe d'amélioration de jeunesse (AMEFJ)** comporte les parcelles en travaux et qui en principe ne devraient pas atteindre la première éclaircie avant la fin de la présente période. Une exception : une partie de l'unité de gestion 223.1, est plus âgée et sera parcourue à trois reprises. Toutefois, il sera opportun d'évaluer l'évolution de ces parcelles lors de la seconde moitié d'aménagement et si nécessaire y réaliser une première éclaircie en fin de période (si la hauteur du peuplement atteint 14 m). Le moment idéal pour faire ces évaluations correspond aux années de renseignement de la base de données régénération (BDR).

Les plantations qui ont été réalisées dans une partie de ces parcelles pourront nécessiter un passage en extraction de feuillus divers ayant repoussé sur les andains. Ces coupes de faible

volume, destinées au bois énergie, non prévues, seront ajoutées lors des états d'assiette annuels par les gestionnaires.

Le **groupe d'amélioration des futaies à petit bois (AMEFP)**, très conséquent, comprend toutes les jeunes futaies régénérées depuis les années 1970 jusqu'au début des années 2000. Certains peuplements ont déjà bénéficié d'un ou de deux passages en coupe. Les autres parcelles bénéficieront d'au moins un passage avant la fin de l'aménagement. Elles seront réalisées en conformité avec le guide de la chênaie continentale. Il faudra profiter de toutes les opportunités pour commercialiser ces coupes cruciales d'un point de vue sylvicole, mais qui sont les premières à être délaissées lorsque le marché du bois de trituration ou de chauffage n'est pas très actif. La rotation retenue est de 6 ans.

Le **groupe d'amélioration de futaies de bois moyen (AMEFM)** comprend les quelques parcelles issues des glandées des années 1940 (notamment 1949). Elles ont déjà bénéficié de plusieurs coupes, mais sont en général sur des itinéraires de rattrapage. La rotation adoptée est de 8 ans. L'unité de gestion 97.1 est constituée d'un taillis sous futaie ruiné dont le taillis a été exploité en 1986 et dans laquelle a été pratiqué un détournement de tiges d'avenir d'essences diverses (frênes, érables sycomores, tilleuls et bouleaux) recrutées dans le taillis en 2004. Cette parcelle continuera à bénéficier d'éclaircies au bénéfice de ces tiges (sauf pour les frênes).

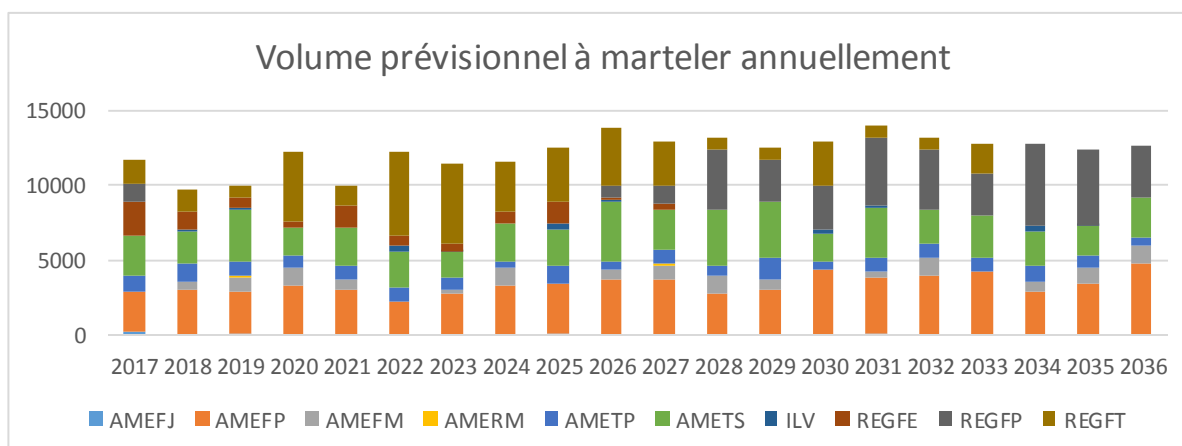
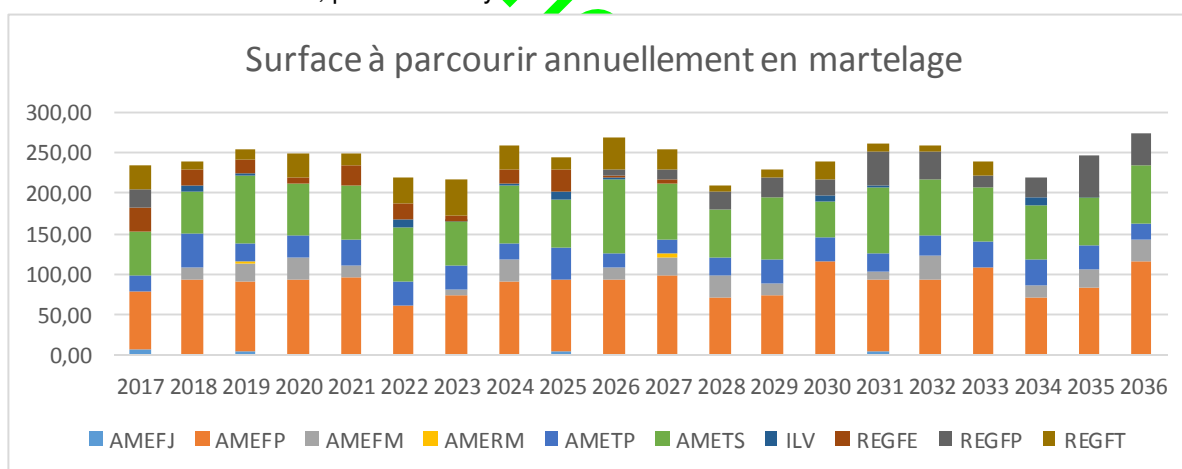
Groupe d'amélioration résineux

Ce groupe ne contient qu'une parcelle composée d'épicéas de Sitka. Elle bénéficiera de deux passages marqués selon les prescriptions du bulletin technique (BT n° 31).

Les graphiques ci-après donnent la surface à parcourir et le volume à marteler annuellement. Tout en tenant compte prioritairement des critères sylvicoles, un lissage des surfaces et des volumes à marteler a été recherché.

Ainsi les surfaces à marteler annuellement varient entre 209,82 ha en 2028 et 273,18 ha en 2036, pour une moyenne de 243,49 ha/an.

Les volumes prévisionnels à marteler annuellement varient entre 9 656 m³ en 2018 et 13 960 m³ en 2031, pour une moyenne de 12 232 m³/an



- **Volume présumé récoltable**

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter* (seuil précomptage 20 cm)		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)		dont volume tige à récolter (facultatif)	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
Régénération entamées à terminer	33	656	504	10 083	338	6 761
Régénération à entamer et à terminer	118	2 356	2 133	42 666	1 254	25 082
Régénération à entamer	111	2 224	1 934	38 687	1 100	22 004
Préparation	73	1 467	888	17 765	596	11 910
Amélioration TSF	217	4 348	2 648	52 968	1 822	36 442
Ilots de vieillissement	8	157	99	1 981	63	1 256
Amélioration de futaie feuillue à Petits bois	313	6 258	3341	66 817	3 249	64 974
Amélioration de futaie feuillue à bois moyen	60	1 198	646	12 921	603	12 054
Amélioration de futaie feuillue (jeunesse)	2	42	23	461	22	435
Amélioration de futaie résineuse à bois moyen	1	26	15	295	15	295
Totaux	936	18 732	12 232	244 644	9 062	181 213

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8

* Tiges précomptables uniquement

** Tiges précomptables et non précomptables

Les tarifs de cubage utilisés sont ceux déterminées pour les mercuriales définies sur l'agence de Haute-Marne dans le cadre de la mise en place du système informatique « Production Bois ». Ont été prises en compte les mercuriales adaptées aux sols argileux de fertilité moyenne et bonne. Elles figurent en annexe n° 11. Il s'agit de mercuriales construites par essences et diamètres à partir de tarifs à une entrée (SR ou SL). Ces tarifs remplacent à partir de l'état d'assiette 2017, les anciens tarifs à 2 entrées utilisés (BRM pour les feuillus, RES pour les résineux).

La surface terrière et le volume à récolter sont la somme des prélèvements estimés pour chaque parcelle. Cette estimation est calculée à partir du capital sur pied propre à chaque parcelle provenant des résultats de l'inventaire (ou des tours d'horizons relascopiques effectués lors du parcours en description des parcelles considérées ruinées ou en cours de régénération), puis sur une simulation de l'évolution de ce capital en fonction des prélèvements et de l'accroissement courant des peuplements. Les recommandations du guide des chênaies continentales ont également été prises en compte par les niveaux de surface terrière minimum après coupe à atteindre. Une analyse des prélèvements passés a également été réalisée. Enfin le passage de la surface terrière au volume est basé sur un coefficient de 15 pour les gros bois de chênes et hêtres issus de TSF, de 12 pour les autres gros bois, de 12 pour les futaies de bois moyens de chênes et de 8 pour les petits bois et brins de taillis.

Le prélèvement estimé annuellement correspond à une récolte sur la surface en sylviculture de production de 5,14 m³/ha/an, supérieure à la production courante actuelle. Cette production courante va cependant évoluer positivement au cours de l'aménagement par l'entrée en production de jeunes futaies. Ainsi 333 ha de peuplement vont bénéficier d'une première éclaircie (puis d'éclaircies régulières) au cours de l'aménagement. Ces jeunes peuplements qui produisent 50 % de volume de plus annuellement que les peuplements issus de TSF vont permettre d'accroître progressivement l'accroissement courant, qui se rapprochera de la production estimée par l'Inventaire Forestier National pour les forêts publiques de Champagne humide (5,2 m³/ha/an). Le prélèvement est donc conforme à la production des peuplements.

- **Mode de suivi de la récolte**

Le pilotage technique de la récolte effectuée est à réaliser sur la base de la surface terrière. Toutefois, le volume commercial récolté, issu du système d'information, fait aussi l'objet d'un suivi.

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Routes forestières						
DES1	1	Création d'un barreau : route forestière empierrée	P112/113 à 102/103 avec raccord sur RF des Haies de Braucourt entre les P113/109	1 050	Désenclavement des parcelles 99 à 116 (impossible de les défruire par le CD 384)	65 000
DES2	1	Réfection généralisée de route empierrée	RF de Voillecomte	800	Remise en état d'une RF défruitant de jeunes futaies à éclaircir	20 000
DES3	1	Réfection généralisée de route empierrée	RF Neuve	1 250	Remise en état d'un axe structurant	25 000
DES4	1	Réfection généralisée de route empierrée	RF P66/59	350	Desserte des parcelles 56, 60, 67 et 68, annexe de la RF Neuve	8 750
DES5	2	Réfection généralisée de route empierrée	RF de la Cornée du Der	1 110	Route en très mauvais état	27 750
DES6	2	Réfection généralisée de route revêtue	RF des Mares	2 025	Axe de défruitement du canton au nord du lac, RF ouverte à la circulation	60 750
DES7	2	Réfection généralisée de route revêtue	RF des Haies de Braucourt	2 900	Axe structurant	87 000
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)						
DES8	1	Création de places de dépôt retournement	RF des Mares, RF de l'Etang du Jay, Ancienne voie ferrée	3	Circulation, gestion des stocks, réduction de l'impact sur la voirie existante	18 000
Entretien courant du réseau						
DES9	En continu	Entretien du réseau revêtu et empierré	Toutes RF	53 208		710 000
Coût total DESSERTÉ (€)						1 022 250
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)						51 113

L'opération DES1 de création d'un barreau à partir de la RF des Haies de Braucourt avait déjà été prévue lors de l'aménagement précédent et n'a pu être réalisée faute de moyens. Ce tronçon permettra de désenclaver les parcelles situées le long de la RD 384, itinéraire très fréquenté qui ne peut jouer aucun rôle dans le défruitement des bois de la forêt domaniale.

Les autres opérations sont des réfections généralisées permettant de maintenir en état le réseau indispensable à la desserte de cette forêt. Même si la forêt domaniale du Der possède un réseau empierré conséquent, celui-ci a été établi sur des structures insuffisantes. Des tronçons situés sur des zones mal drainées doivent être intégralement repris lors de ces opérations de réfection (décaissement, pose de géotextile, empierrement de structure et couche de finition).

L'entretien courant du réseau comprend la réalisation de bouchages de nids de poules, de points à temps, mais aussi d'arasement d'accotements et d'entretien des fossés de drainage. Les entretiens de la végétation (fauchage, élagage) seront réalisés dans le seul objectif de maintien du réseau de

routes et chemins. Les autres besoins d'entretien de la végétation (chasse, fréquentation touristique...) seront réalisés soit grâce à des financements externes, soit par les bénéficiaires de ces entretiens.

- **Guide technique de référence**

Le guide utilisé pour l'élaboration du plan d'actions pour l'amélioration de la desserte est [le guide technique des travaux routiers forestiers - Plaines et collines](#).

D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
1CHX01	Régénération naturelle des chênes sessile et pédonculé (concurrence vive)		252,76	5 dégagements en plein prévus	4 219	1 066 405
3CHS02	Régénération artificielle de chêne sessile par plantation de 1 500 plants/ha		119,83		4 196	516 942
3CHP01	Régénération artificielle de chêne pédonculé par plantation de 1 100 plants/ha		52,91		4 537	240 073
5CHE01	Amélioration des peuplements de chêne sessile et pédonculé		398,23		2 451	981 682
5PEU01	Entretien de plantation de peupliers		0,56	Elagage des tiges à 8m	965	540
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						2 805 642
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						140 282

Les itinéraires présentés ci-dessus sont ceux définis dans [Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles \(ITTS\) pour la DT BCA](#).

Les travaux ont été évalués par unité de gestion en fonction de l'avancement de la régénération (BDR 2015) et des travaux de régénération et d'amélioration à réaliser durant les vingt prochaines années. Cette évaluation peut être consultée dans l'annexe n° 12. La surface à travailler indiquée ci-dessus correspond à la surface sur laquelle des travaux relevant de l'ITTS concernée sont prévus, sans obligatoirement nécessiter le déroulement complet de l'ITTS. Le coût unitaire n'est donc pas le coût de l'ITTS mais le coût moyen de mise en œuvre de l'ITTS sur toute la surface où il est prévu de recourir à cet itinéraire.

Vu la pression forte de la végétation concurrente, il est prévu 5 dégagements en plein et l'entretien des cloisonnements au broyeur dans les régénérations naturelles. Dans toutes les unités de gestion où le nombre de semenciers de l'essence objectif permet la régénération naturelle, c'est cet itinéraire qui a été retenu. **Néanmoins en cas d'échec, ce qui arrive régulièrement avec les chênes, il ne faut pas insister, mais s'orienter rapidement vers un itinéraire de plantation de l'essence objectif en modifiant le programme des coupes et travaux en conséquence.**

Les travaux d'amélioration conformes à l'ITTS 5CHE01 doivent permettre de mener les tiges de chênes jusqu'à la première éclaircie en veillant à leur conserver une bonne capacité de réaction (houppier suffisamment développé). La première éclaircie est une phase cruciale pour laquelle l'aspect sylvicole prime sur l'intérêt commercial. En cas d'absence de marché au moment opportun, il faudra réaliser une opération supplémentaire : une éclaircie non marchande au profit de 150 à 250 tiges/ha que l'on peut chiffrer à 350 €/ha (Cf. ITTS 5CHE02).

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Les actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de **bonnes pratiques sylvicoles**. Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante au travers :

- du maintien d'arbres morts ou à cavités : actuellement à 1.47 arbres / ha, l'objectif est de passer à 3 arbres / ha.
- de la mise en place d'îlots de vieux bois
- du mélange des essences
- du maintien de lisières forestières diversifiées
- du respect des sols fragiles, des zones humides et des cours d'eau.

Un tilleul à haute valeur biologique marqué d'un triangle bleu



Les chartes Natura 2000 définissent les bonnes pratiques de gestion sur les sites Natura 2000 (ZSC, ZPS). La forêt domaniale du Der est concernée en partie à la fois par une ZSC (ZSC-FR 2100334) sur 488 ha et par une ZPS (ZPS-2110002) sur 470 ha. Ces zones bénéficient d'un DOCOB approuvé en septembre 2012.

- **Pour les forêts domaniales**

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	36,79
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	24,04

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

Globalement, les menaces présentées par les activités socio-économiques concernent la perturbation de l'avifaune et nidification ou en hivernage, intérêt majeur du site.

Il s'agira donc de respecter des périmètres quiétude autour des nids connus (Cigogne, Balbuzard, Pygargue, Milans) lors des travaux et des exploitations, pour les nids connus actuellement mais également de maintenir une vigilance si d'autres nids venaient à être construits. Ceci notamment dans les zones de lisières et anse plus calmes identifiées avec la LPO.

Il n'existe pas de programme d'actions à mettre en œuvre dans le cadre de la zone Ramsar, de la ZNIEFF de type 1 et de la ZICO. Toutefois les principales menaces pesant sur ces sites ainsi que sur les habitats identifiés dans le cadre du DOCOB (ZSC et ZPS) sont prises en compte dans le cadre de cet aménagement :

- Pas d'énrésinement prévu.
- Pas de plantation de peuplier.
- Des régénérations naturelles en chênes autochtones chaque fois que c'est possible.

Dans la description des habitats forestiers, réduits aux seules chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (code Natura 2000 : 9160, Code CORINE Biotopes : 41.24), alors qu'un peu plus de la moitié de la surface en site Natura 2000 peut être classée en Hêtraies-chênaies subatlantiques neutroacidoclines à mésoneutrophiles à Mélèque uniflore ou Chèvrefeuille (Code Natura 2000 : 9130-4, code CORINE Biotopes : 41-13), le DOCOB propose de privilégier le traitement des peuplements en futaie irrégulière. Ce traitement est inadapté aux milieux présents et aux essences objectif définies dans la forêt domaniale du Der. Néanmoins, des mesures seront prises dans le cadre des coupes rases pour limiter l'impact de celles-ci :

- Maintien d'arbres à intérêt biologique (arbres secs, sénescents, à cavités....),
- Traitement des lisières,
- Maintien d'îlots autour d'éléments importants du patrimoine naturel (mares, zones humides,...)

Parmi les engagements de la charte, un seul présente une contrainte forte pour la gestion forestière : l'interdiction de débardage entre le 15 avril et le 30 juillet (E4). Même si la majorité des exploitations se font maintenant en début de saison (août-septembre), il se peut que des gros bois de qualité abattus en hiver ne puissent être débardés qu'en mai-juin. Attendre le mois d'août constitue une prise de risque très importante de dépréciation (pique). Parmi les recommandations, une seule est irréaliste dans le cadre des conditions stationnelles et de peuplements présentes dans la forêt du Der : celle de favoriser la gestion des peuplements en futaie irrégulière par parquets (R6). Cependant, le but de cette mesure et d'obtenir une mosaïque de milieu et d'éviter les coupes rases. Or les décisions d'aménagement prévues permettent également cette mosaïque, car les parcelles prévues en régénération sont dispersées dans l'ensemble de la forêt, et le niveau de renouvellement prévu s'approche de l'équilibre.

Moyennant quelques discussions concernant l'application de ces 2 points, la charte pourrait être signée.

Le DOCOB prévoit comme actions :

- Le maintien ou la création d'îlots de sénescence (action GH12a). Cette mesure peut bénéficier de contrats (en dehors des îlots mis en place par l'ONF dans le cadre de sa gestion normale) ;
- Le maintien sur pieds de vieux arbres, arbres morts et arbres à cavités (action GH12b) : possibilité de contrats comme dans le cadre des îlots de sénescence ;
- La création et l'entretien de mares forestières (action GH14) : possibilité de contrats. La principale difficulté de la mise en œuvre de cette mesure se situe dans la période d'autorisation des travaux : d'octobre à janvier. A part au mois d'octobre (certaines années), les conditions climatiques ne permettent en général pas l'intervention d'engins sur les sols de Champagne humide.

Le DOCOB prévoit aussi des actions d'amélioration de la connaissance des espèces, des milieux et de leur fonctionnement. Pour les milieux forestiers, ces études concernent le Sonneur à ventre jaune (action SE02), le Triton crêté (action SE03), le Lucane cerf-volant (action SE05), les chauves-souris (action SE06), les nids de rapaces (action SE08), des arbres à Pics (SE09), la cartographie de la végétation (action SE10) et le suivi de la Cigogne noire en période de migration postnuptiale (action SE14).

A part pour la dernière action, l'ONF n'est jamais cité parmi les acteurs concernés par les différentes études, alors que l'établissement y a développé une expertise reconnue grâce à ses réseaux naturalistes. L'intervention de l'ONF devra être proposée pour toutes les études réalisées en milieu forestier. Il n'est pas possible aujourd'hui d'afficher d'action concrète dans le cadre de l'aménagement, celles-ci dépendant des financements disponibles et de la volonté du maître d'ouvrage.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage (impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition...).

- **Schéma d'accueil du public**

Un projet d'élaboration de schéma d'accueil a été établi et est actuellement présenté aux partenaires et financeurs potentiels. Ce schéma, une fois réalisé et validé permettra d'orienter à moyen terme l'accueil du public et de définir les équipements nécessaires. Il conviendra notamment de redéfinir le réseau de routes forestières ouvertes au public et l'arrêté préfectoral qui y réglemente la circulation. Il faudra aussi mettre en concordance les sentiers inscrits au PDIPR dont les tracés ont été validés par la FFRP avec leur représentation sur le topoguide édité par l'Office de Tourisme du lac du Der.

En attendant l'élaboration de ce schéma, l'ONF n'envisage de réaliser à ces frais que les actions listées ci-dessous (démontage des équipements obsolètes ne bénéficiant pas de convention avec un partenaire local, et fauchage annuel des sentiers créés à l'initiative de l'établissement en attendant leur intégration dans des itinéraires plus complets définis par le schéma d'accueil). Les conventions avec les partenaires locaux (Syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der, Communauté d'Agglomération de St-Dizier Der et Blaise) seront poursuivies.

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
ACC1	1	Enlèvement des équipements obsolètes	forêt		Equipements en très mauvais état - risques pour le public	12 500
ACC2		Fauchage sentiers et aires	forêt	2		20 000
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						32 500
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						1 625

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

Comme mentionné au titre 1, la zone la plus sensible est le massif situé au nord du lac et notamment les deux presqu'îles de la Cornée et de Nemours. Toute rupture brutale de la lisière sera perçue comme une agression à la continuité paysagère. Dans les parcelles en régénération, il conviendra de laisser un rideau boisé qui pourra être progressivement retiré au fur et à mesure de la croissance du peuplement renouvelé. Le reliquat de ce rideau pourra être enlevé lors des premières éclaircies.

Il faut également soigner particulièrement l'aspect paysager le long des pistes cyclables. La faible vitesse de circulation des usagers de cette voirie (vélos, rollers) rend la sensibilité paysagère plus importante. Hors régénération, les parcelles feront l'objet de coupes d'éclaircies légères espacées dans le temps (rotation de 6 à 12 ans) donc avec un impact paysager limité. Dans les unités de gestion en régénération, il conviendra de ne pas « masquer » la régénération, mais en gardant des bouquets et en créant des lignes courbes pour atténuer la géométrie du parcellaire, de leur conférer leur proportion réelle par rapport aux peuplements voisins. Le maintien d'îlots de vieux bois dans les parcelles en régénération aura un impact d'atténuation paysagère, mais aussi un impact important au niveau de la biodiversité et des trames écologiques.

Les mêmes recommandations peuvent être données pour les axes de circulation routière mais à des échelles surfaciques plus importantes, vu la vitesse de circulation. Il faut aussi noter que les coupes de sécurisation imposées par la structure gestionnaire de la voirie, auront un effet paysager négatif qui pourrait estomper toutes les mesures mises en œuvre dans les peuplements en arrière-plan.

Les préconisations valables pour les peuplements en bordure des pistes cyclables sont transposables aux abords des équipements d'accueil et des éléments du patrimoine, autour desquels il convient de maintenir une ambiance forestière.

- **Carte du schéma d'accueil du public**

Le schéma d'accueil n'étant pas encore réalisé, il n'y a pas de carte. Néanmoins figure en annexe 3.1 la carte des équipements de la forêt domaniale.

B - Ressource en eau potable

Comme précisé plus haut au chapitre 1.3.3, la forêt domaniale du Der comme toutes les chênaies de zones humides, joue un rôle majeur dans le stockage, la régulation et l'épuration des apports d'eau même s'il n'y a à ce jour pas de captage d'eau potable.

Le maintien de cette forêt en bon état, avec des surfaces à renouveler raisonnées et bien réparties dans l'espace et dans le temps, contribue à protéger la ressource en eau tout comme l'abandon du drainage et la limitation au strict nécessaire du curage des fossés.

C – Chasse – Pêche

- **État des lieux**

Actuellement, l'impact des chevreuils sur les régénérations se traduit par des abrouissements fréquents mais légers et disséminés sur les semis de Chêne et de Charme. L'avenir de ces régénérations n'est pas encore compromis, mais il convient de rester vigilant. D'après la carte des densités établie annuellement par la direction départementale des territoires à l'issue des réunions des instances de concertation locales, cette densité est estimée à :

- 12 chevreuils / 100 ha sur la partie de la forêt située à l'est du CD 384 (lots 1 et 2)
- 15 chevreuils / 100 ha sur la partie située entre le lac et le CD 384 (lot 3 partie)
- 16 chevreuils/ 100 ha sur la partie située au nord du lac (lot 3 partie)

Ces densités sont théoriques, issues de l'appréciation des différents partenaires lors des réunions de concertation et uniquement destinées à déterminer le plan de chasse.

La forêt du Der est un des rares massifs du département où le cerf est encore absent. Mais il a colonisé les forêts communales et privées situées à quelques kilomètres au sud et sa présence est constatée régulièrement dans le massif du Val grand massif forestier essentiellement privé situé à l'est. La vigilance doit donc être de mise et un plan de chasse demandé dès que le cerf fera son apparition sur la forêt.

Les contrats cynégétiques et sylvicoles signés avec les locataires des chasses prévoient la stabilité des populations de chevreuils et de sangliers, et le fait que l'installation du cerf n'est pas souhaitée. Un seul dispositif d'enclos-exclos a été mis en place dans la parcelle 80 (lot 2). Avec l'ouverture des régénérations, il est souhaitable d'installer rapidement au moins un dispositif par lot de chasse, afin de pouvoir suivre l'impact des populations sur les régénérations.

Le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) validé en 2016, pour la période 2016-2021, classe le Der en zone C pour le plan de chasse cerf : plan quantitatif simplifié (un seul type de bracelet CEI pour l'espèce cerf, quel que soit le sexe et l'âge). De plus le Der est mentionné parmi les massifs « à fort potentiel de régénération de chêne, dites sensibles pour la gestion forestière ». Le schéma précise : « Sur ces zones sensibles, les densités moyennes de grands cervidés à l'échelle de chaque UG (Unité de gestion cynégétique) sont définies pour la durée du SDGC à 1 par 100 ha boisés (avant reproduction), avec un bilan à mi-parcours. Cette densité n'est pas un objectif mais bien un seuil maximal à ne pas dépasser, une valeur à ne pas atteindre afin de préserver la régénération forestière. ».

La forêt domaniale comprend également 2 lots de chasse à la bécasse. Il s'agit des seuls lots de chasse à la bécasse repropasés au renouvellement des baux de 2016 sur le département. Une réunion a permis de définir les conditions de l'exercice de cette chasse sans gêner l'exercice de la chasse au grand gibier.

L'ésociculture (production d'alevins de brochets) a été arrêtée, il y a une dizaine d'années. La pêche des étangs se pratique tous les 2 ans. Il s'agit d'une pêche extensive. Une étude a été réalisée concernant l'état des étangs et leur avenir. Vu leur situation (étangs de la queue du Der) ou leur intérêt environnemental (Le Jay), leur effacement est difficilement envisageable. Seule la

suppression des petits bassins pour l'élevage des alevins sera faite prochainement. Il faudra aussi réfléchir à l'avenir des bâtiments et bassins (ésoculture, pisciculture) : rénovation en partenariat avec d'autres structures, destruction... Ces opérations feront l'objet de programmes particuliers non chiffrables actuellement.

- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

Atteintes au milieu forestier ou aux habitats naturels Essences concernées	Localisation	Intensité des dégâts	Protections utilisées	Observations	Cible à atteindre
Abrouissements sur semis de Chênes et Charme	Parcelles au stade semis-fourrés	Léger à moyen	Protections individuelles des plants de feuillus précieux	Déséquilibre léger à surveiller	12 chevreuils/100 ha. Cerf indésirable

Cette situation de léger déséquilibre sur la partie ouest de la forêt domaniale conduit à l'attribution d'un plan de chasse conséquent (7 animaux/ 100 ha) sur la partie située au nord du lac. La réalisation est compliquée par le fait qu'il s'agit d'une zone très touristique où le nombre de jours de chasse est limité (6 jours/an). De plus historiquement cette chasse subit les perturbations de quelques chasseurs locaux qui ne veulent pas comprendre que la chasse sur ce territoire ne leur revienne pas de plein droit.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces
Battues	Chevreuil : 4,5 /100 ha Sangliers : 1,7 /100 ha
Chasse à la bécasse	Bécasse : 2,2 /100 ha

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Autres actions Chasse – Pêche						
CHP1		Pêche des étangs		30		60 000
Coût total CHASSE PECHE (€)						60 000
Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)						3 000

Il s'agit des frais des pêches qui se pratiquent tous les 2 ans et des frais de remise en état courants des étangs réalisés à l'occasion de leurs vidanges.

E - Richesses culturelles

- **État des lieux**

Les connaissances locales n'ont pas permis d'identifier de vestiges archéologiques ou de bâti historique en forêt du Der. On peut toutefois signaler quelques éléments de valeur locale :

- Fontaine : Belle Fontaine datant de 1765 entre les parcelles 206 et 207
- Le tracé d'une ancienne voie ferrée à voie étroite (Decauville) utilisée au défragement des bois exploités pendant la 1^{ère} guerre mondiale.
- Des traces d'anciens parcelles agricoles (ados) dans les parcelles 130 et 131, témoignant d'un boisement assez récent (19^{ème} siècle) de ces terrains.

Il faudra prendre soin de ne pas effacer ces traces lors des exploitations.

La forêt domaniale du Der comporte plusieurs gros chênes de belle qualité dépassant le mètre de diamètre. Il y en a notamment une belle concentration, vers l'étang du Jay dans la parcelle 156 le long de l'ancien sentier botanique. Il conviendra d'en repérer un ou deux et de les mettre en valeur. L'intérêt est d'en choisir près des équipements structurants (piste cyclable, sentiers). L'exemple du chêne « Pionnier », repéré et laissé en sur-réserve lors de la régénération de la parcelle 13 (glandée de 1949) est à suivre. Ce chêne, abimé par la tempête de septembre 2015 (ouverture d'une grosse fourche) a été récolté cet automne. Son abattage a donné lieu à une cérémonie relayée par la presse locale, expliquant la raison de la récolte de cet arbre remarquable. Il a été vendu lors d'une adjudication en novembre pour la somme de 11 007 € soit 1 466 €/m³ (volume : 7,5 m³).

2.5.5 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Voir chapitre 2.5.4 – C, ci-dessus.

B – Crises sanitaires

- **Crises sanitaires subies par la forêt**

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise (préciser si connues ou supposées)	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
Frênes	2009 - ...	Chênaie pédonculée-frênaie	<i>Chalara fraxinea</i> (<i>Hymenoscyphus fraxineus</i>)	32,58 ha

Les Frênes sont victimes de la « chalarose », maladie fongique qui attaque les rameaux (nécroses) puis le collet. L'affaiblissement des tiges permet l'attaque de parasites secondaires (Armillaire...) qui provoquent la mort des arbres. Peu de frênes résistent à ces attaques. Les parcelles où le frêne est l'essence dominante devront être renouvelées en chênes pédonculés de préférence. Les unités de gestion concernées sont : 20, 62, 81, 84 et 120.1 pour une surface de 32,58 ha. Le Frêne est présent de façon disséminée dans d'autres parcelles. Il sera récolté lors des coupes normalement prévues, s'il présente des signes de dépérissement avancé. Il est essentiel de laisser sur pied les arbres qui ont des chances d'échapper au fléau et qui pourraient servir à disséminer des graines donnant des semis résistants. Une attention particulière devra être portée le long des routes et itinéraires de randonnée (chutes de branches).

Les chênes pédonculés sont victimes régulièrement de dépérissements après des années sèches. Les symptômes s'estompent après quelques années. Le renouvellement des peuplements impactés (avec changement d'essence lorsque la station le permet) a été considéré comme une priorité lors de la constitution des groupes de régénération.

C - Tassement des sols

La plupart des sols de la forêt sont très sensibles au tassement par les engins de débardage : présence de limon, ou pire de limon sur argile avec dans ce cas une hydromorphie temporaire très marquée. Les aulnaies-frênaies à engorgement permanent proche de la surface sont classées comme impraticables, mais la constitution d'îlots de sénescence pour une bonne proportion de ces peuplements règle en partie le problème. Pour les autres aulnaies-frênaies, peuplements linéaires, le débardage ne se fera que par câblage depuis le réseau de cloisonnements situé en dehors de ces habitats.

Les précautions à prendre pour atténuer les effets du tassement sont outre la période de débardage, l'utilisation stricte d'un réseau de cloisonnements d'exploitation avec une couche protectrice de rémanents. Un diagnostic de ce réseau est donc à réaliser à l'échelle de la forêt pour permettre de conforter l'existant, de recouper les cloisonnements à entraxe trop large (35 m et plus) et de les créer là où ils n'existent pas.

- **Carte de la sensibilité des sols au tassement**

La carte des stations forestières permet de faire le lien avec la sensibilité des sols au tassement.

- Les Unités Stationnelles (U.S.) 6, 11 et 12 sont classées « sensible » ;
- Les U.S. 5, 7 et 8 sont « très sensibles », avec des sols à forte sensibilité potentielle et donc impraticables à certaines périodes de l'année. Les clauses particulières des ventes dans les parcelles concernées doivent alors mentionner cette indication ;
- Les U.S. 15 et 17 sont « impraticable » avec une nappe permanente.

La carte des sensibilités au tassement retient la sensibilité dominante par Unité de Gestion. Elle figure en annexe 8.1

2.5.6 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La forêt domaniale du Der est certifiée PEFC, comme l'ensemble des domaniales de la Direction Territoriale Bourgogne Champagne Ardenne, sous le numéro 10-21-11/4.

La gestion préconisée dans cet aménagement est compatible avec la charte PEFC.

B – Autres actions

Vu le déficit de peuplements classés matériel forestier de reproduction, notamment pour le Chêne sessile, il serait intéressant de proposer quelques peuplements de qualité élevée parmi ceux listés au 1.2.2. Les parcelles 39, 45 et 154 (groupe de préparation pourraient convenir pour les 20 prochaines années. La parcelle 162 pourrait être retenue pour une durée supérieure. D'autres parcelles pourraient être examinées dans celles qui ont un diamètre moyen des chênes parmi les plus faibles.

Dans la parcelle 83 se situe l'essai AR 05 13.03 : Dépressage dans un jeune peuplement de chêne. Cet essai continuera à être suivi par le service R&D.

Dans la parcelle 97 se trouve un essai local de détournage de baliveaux de feuillus divers. Cet essai continuera à être suivi lors des éclaircies programmées dans cette parcelle.

2.5.7 Evaluation d'incidence Natura 2000

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

L'analyse des impacts sur la ZPS FR2110002 « Lac du Der » et sur la ZSC FR21100334 « Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq » a été groupée car ces deux sites bénéficient d'un Document d'Objectifs NATURA 2000 unique.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan	
	surf. ¹ (ha)	surf. ² (ha)			
Chênaie-Charmaies ou Chênaies pédonculées Sub-Atlantiques et Médioeuropéennes	484	Gestion en conversion en futaie régulière	484	Maintien de bouquets de vieux bois et d'arbres à intérêt biologique dans les parcelles en régénération	Neutre
			484	Pas de plantation d'essences résineuses ou de peuplier	Positif
		Mise en place d'îlots de sénescence, de vieillissement et maintien de gros bois à intérêt biologique	484	Mise en œuvre de l'instruction INS-09-T-71	Positif
		Prévention du tassement des sols	484	Application du guide PROSOL – périodes d'interdictions en fonction des conditions météorologiques et gestion des rémanents sur les cloisonnements d'exploitation	Positif
Aulnaies marécageuses	4	Gestion courante	4	Pas de plantation de peupliers	Positif
		Gestion courante	4	Pas de drainage	Positif
		Prévention du tassement des sols	4	Pas de circulation d'engins sur l'habitat	Positif
Balbusard pêcheur – Milan noir – Milan royal – Pygargue à queue blanche – Pic mar – Pic noir – Cigogne noire	470	Gestion courante	470	Mise en place d'îlots de sénescence et de vieillissement en bordure du lac, conservation de gros arbres à intérêt biologique (notamment à cavités), périodes d'interdiction des exploitations en période de nidification	Positif
Sonneur à ventre jaune – triton crêté	488	Gestion courante	488	Préservation d'ornières (remise en état différée), préservation des mares forestières (et amélioration de celles-ci si possibilité de contrat Natura 2000)	Positif
Barbastelle – Grand Murin – Vespertilion de Bechstein – Vespertilion à oreilles échanquées	488	Gestion courante	488	Mise en place d'îlots de sénescence et de vieillissement en bordure du lac, conservation de gros arbres à intérêt biologique, maintien de milieux de chasse ouverts (grâce aux parcelles en régénération)	Positif
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000			Non	
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB			Oui	



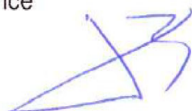
surf.¹ : surface de l'habitat situé dans le périmètre de la forêt (si surface connue).

surf.² : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement.

La déclinaison complète de l'instruction INS-09-T-71 ayant pour objet la conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques, dans le cadre du présent aménagement, permet de mettre en œuvre des mesures ayant incontestablement un effet très bénéfique sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents sur la ZPS et sur la ZSC. Elle permet de répondre aux menaces citées et aux propositions d'actions du DOCOB. Pour certaines actions, une mise en œuvre encore plus intensive pourra être réalisée dans le cadre de contrats Natura 2000.

Document ONE

Signatures et mention des consultations réglementaires

<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document		
Élaboré le : 31/12/2016	par : André HOPFNER, directeur d'agence	
	Avec le soutien de	
	Les agents patrimoniaux en charge de la forêt : Julien AUJEAN et Jonathan MARCHE	
	L'ensemble de l'équipe de l'UT du Der,	
	Pascal GEORGET, chef de projet aménagement qui a mené la phase terrain et une grande partie de la phase d'analyse avant son départ, et	
	Timothée BASSE pour la cartographie	
Vérifié le : 06/03/2017	par : Zoé LEFORT, responsable aménagement de l'agence	
		
Proposé le : 07/03/2017	par : André HOPFNER, directeur d'agence	

- Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes :
8 février 2017

- Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus
(voir annexe 13).

LISTE DES ANNEXES

1 Plan de situation

3.1 Carte des limites et des équipements

3.2 Carte de la desserte

4.1 Carte des enjeux de production

4.2 Carte des enjeux sociaux

4.3 Carte des enjeux écologiques

5.1 Carte des stations

6.1 Carte des types de peuplements : structure

6.2 Carte des types de peuplements : composition

6.3 Carte des types de peuplements : capital

7.1 Carte des statuts de protection

8.1 Carte des sensibilités au tassement

9.1 Carte des essences objectif

9.2 Carte d'aménagement

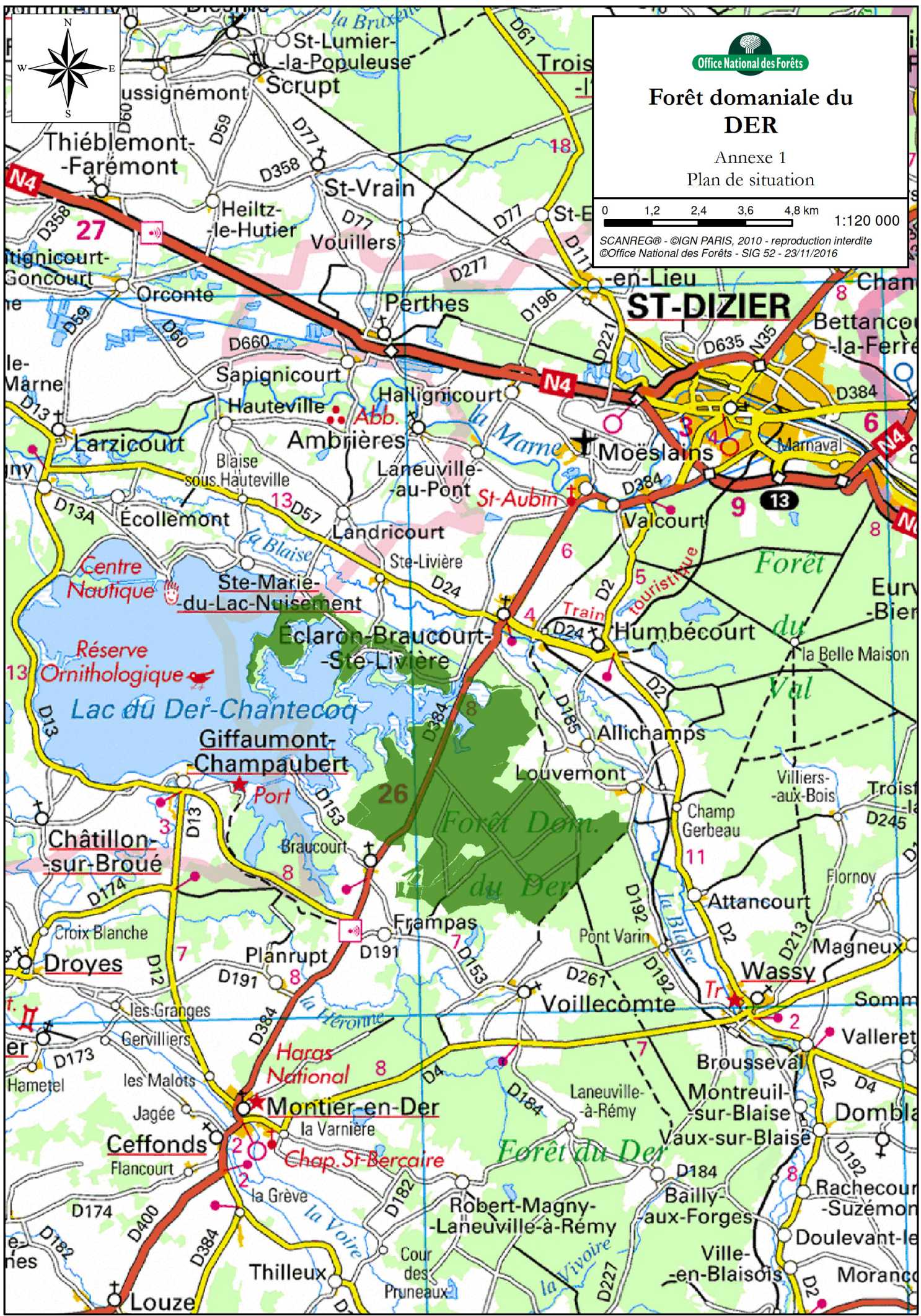
Document ONF

Forêt domaniale du DER

Annexe 1
Plan de situation

0 1,2 2,4 3,6 4,8 km 1:120 000

SCANREG® - ©IGN PARIS, 2010 - reproduction interdite
©Office National des Forêts - SIG 52 - 23/11/2016

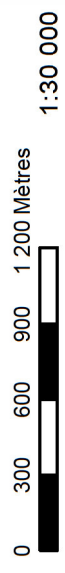




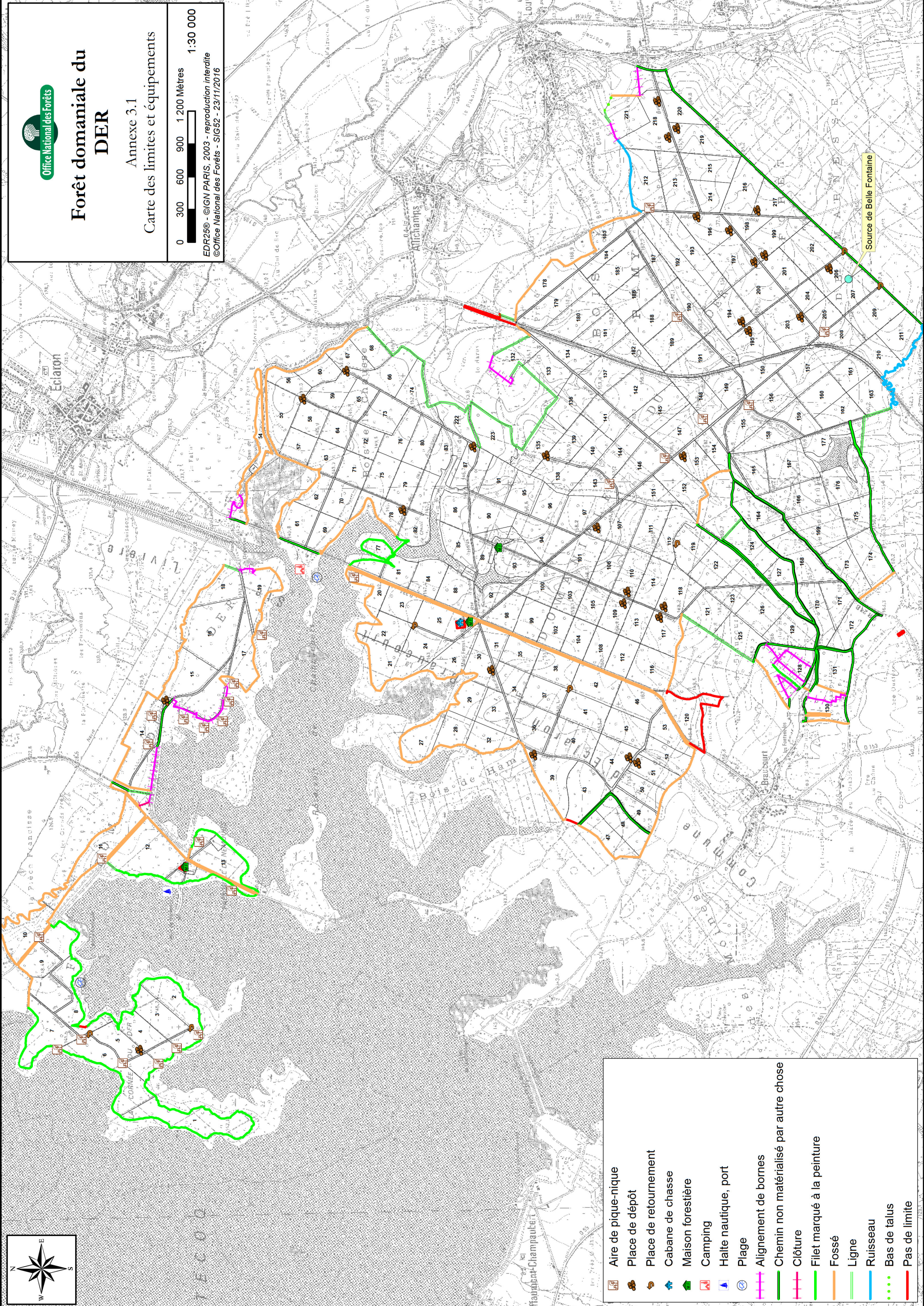
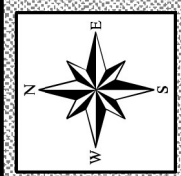
Forêt domaniale du DER

Annexe 3.1

Carte des limites et équipements



EDR25® - ©IGN PARIS, 2003 - reproduction interdite
©Office National des Forêts - SIG52 - 23/11/2016



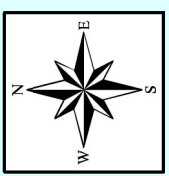
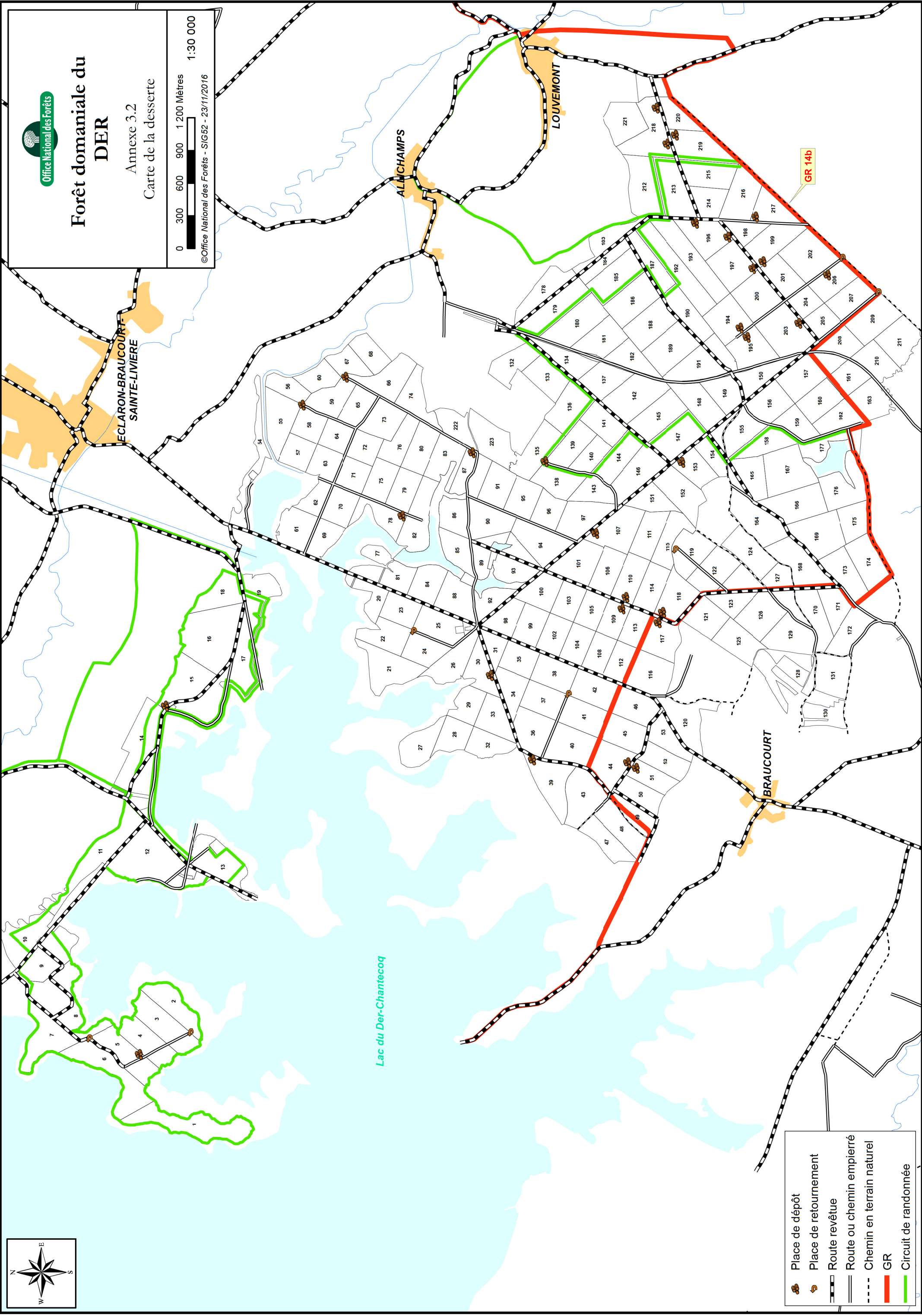
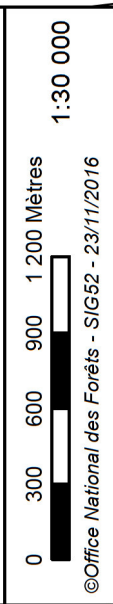
- Aire de pique-nique
- Place de dépôt
- Place de retournement
- Cabane de chasse
- Maison forestière
- Camping
- Halte nautique, port
- Plage
- Alignement de bornes
- Chemin non matérialisé par autre chose
- Clôture
- Filet marqué à la peinture
- Fossé
- Ligne
- Ruisseau
- Bas de talus
- Pas de limite

Source de Belle Fontaine



Forêt domaniale du DER

Annexe 3.2
Carte de la desserte



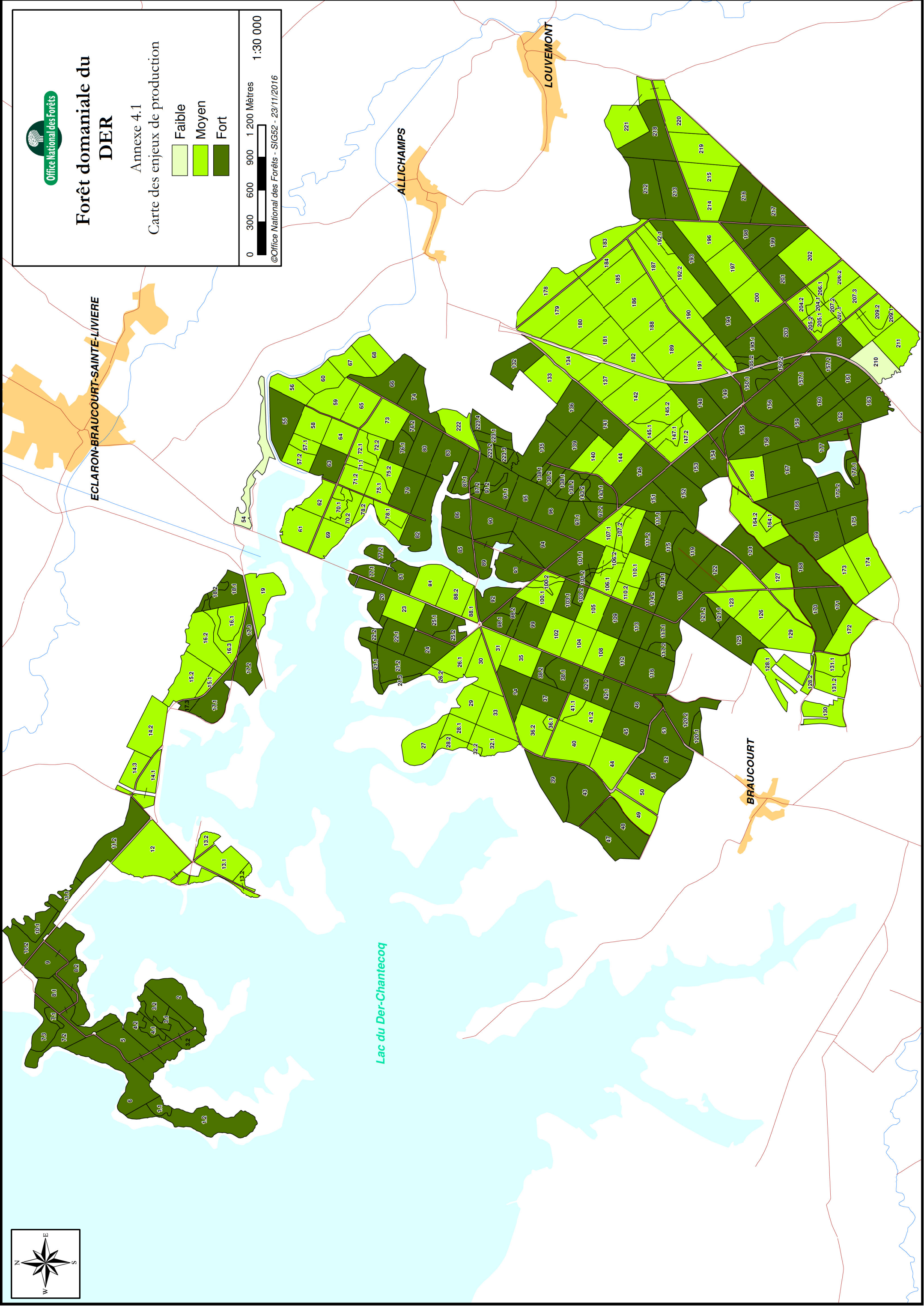
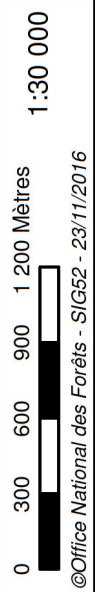
- Place de dépôt
- Place de retournement
- Route revêtue
- Route ou chemin empierré
- Chemin en terrain naturel
- GR
- Circuit de randonnée



Forêt domaniale du DER

Annexe 4.1
Carte des enjeux de production

- Faible
- Moyen
- Fort





Forêt domaniale du DER

Annexe 4.2
Carte des enjeux sociaux

- Local
- Reconnu
- Fort



©Office National des Forêts - SIGS2 - 23/11/2016

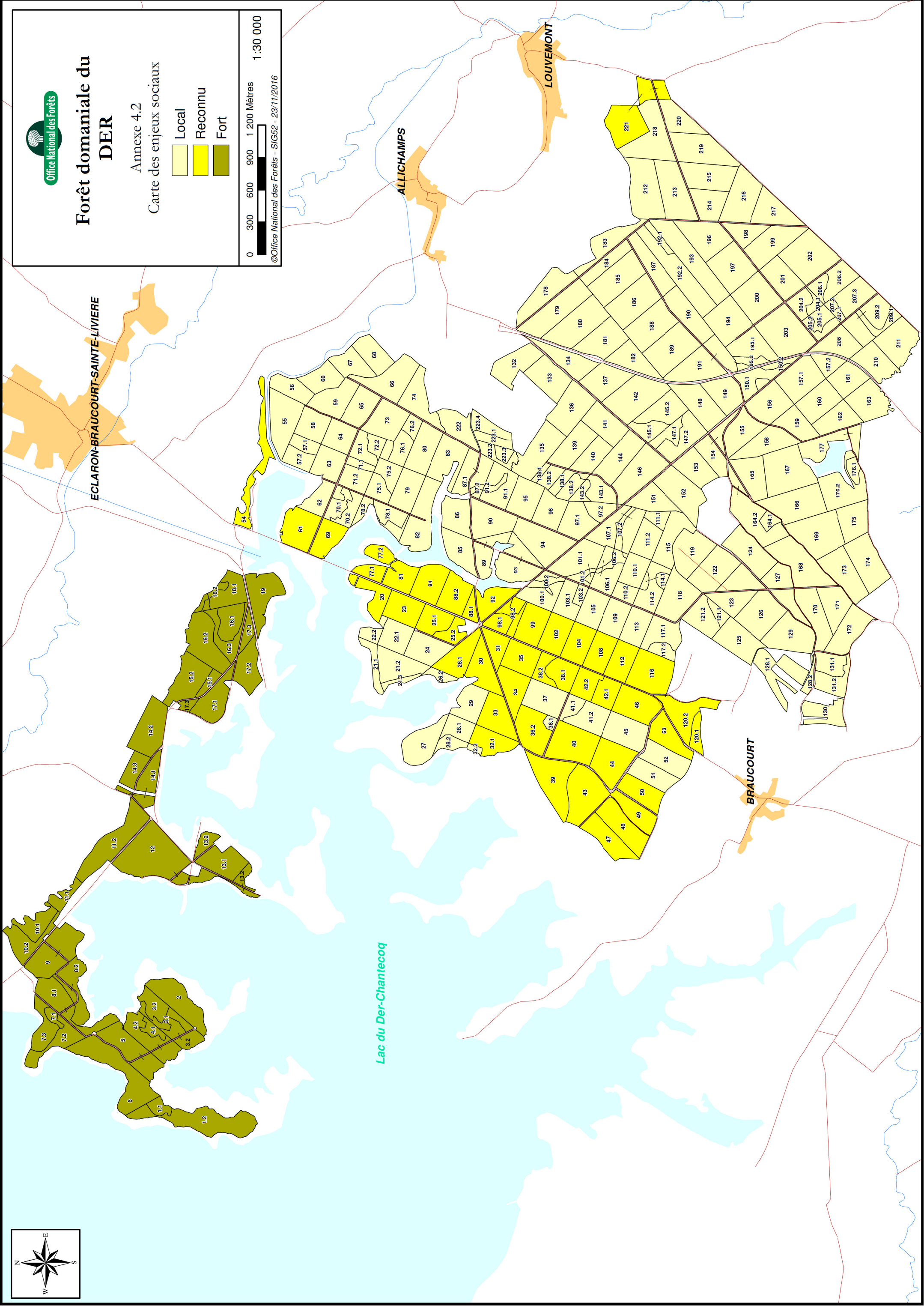
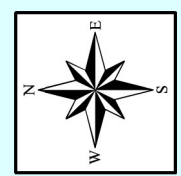
ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE

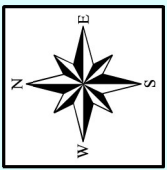
ALLICHAMPS

LOUVEMENT

BRAUCOURT

Lac du Der-Chantecoq



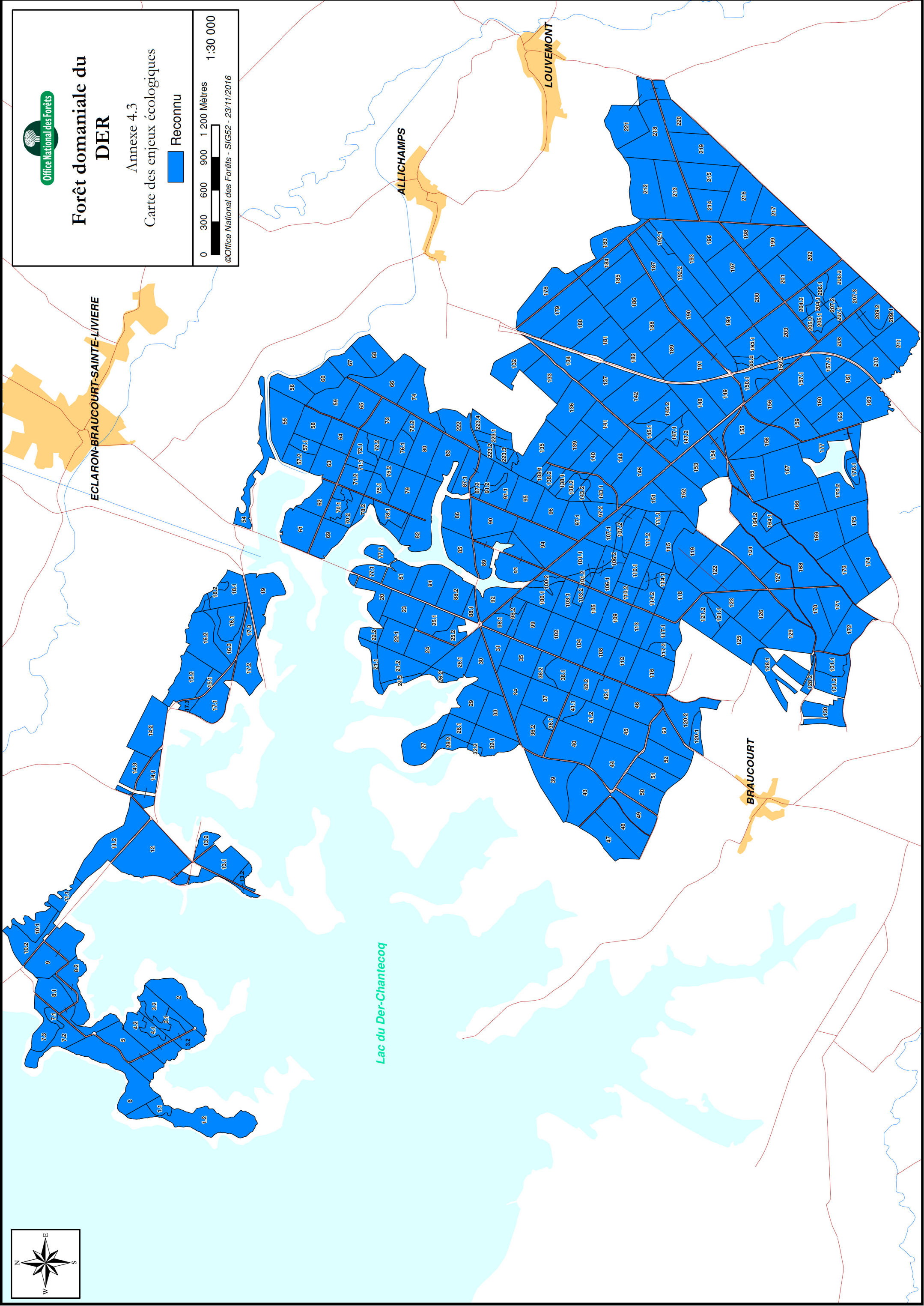


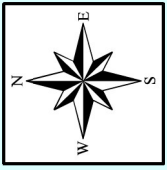
Forêt domaniale du DER

Annexe 4.3

Carte des enjeux écologiques

Reconnu



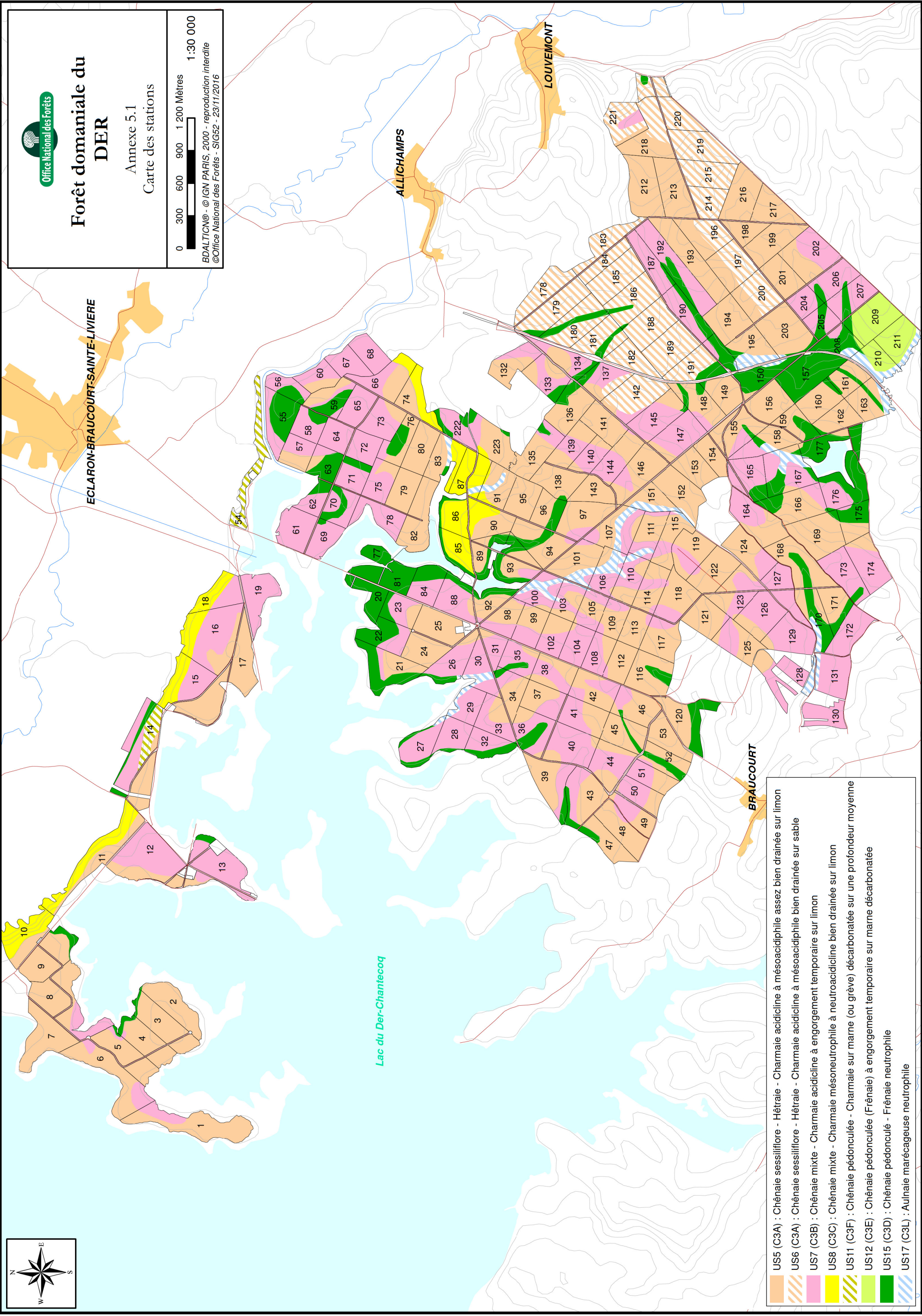










Forêt domaniale du DER

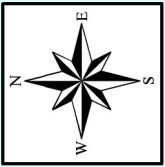
Annexe 5.1
Carte des stations

0 300 600 900 1 200 Mètres 1:30 000

BDALTI0N® - © IGN PARIS, 2000 - reproduction interdite
©Office National des Forêts - SIG52 - 23/11/2016



-  US5 (C3A) : Chêne sessiliflore - Hêtre - Charmaie acidiline à mésoacidiphile assez bien drainée sur limon
-  US6 (C3A) : Chêne sessiliflore - Hêtre - Charmaie acidiline à mésoacidiphile bien drainée sur sable
-  US7 (C3B) : Chêne mixte - Charmaie acidiline à engorgement temporaire sur limon
-  US8 (C3C) : Chêne mixte - Charmaie mésoneutrophile à neutroacidiline bien drainée sur limon
-  US11 (C3F) : Chêne pédonculé - Charmaie sur marnes (ou grès) décarbonatée sur une profondeur moyenne
-  US12 (C3E) : Chêne pédonculé (Frénate) à engorgement temporaire sur marnes décarbonatées
-  US15 (C3D) : Chêne pédonculé - Frénate neutrophile
-  US17 (C3L) : Aulnaie marécageuse neutrophile



Forêt domaniale du DER

Annexe 6.1

Carte de la structure

0 300 600 900 1 200 Mètres

1:30 000

©Office National des Forêts - SIG52 - 23/11/2016

ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE

ALLICHAMPS

LOUVEMENT

BRAUCOURT

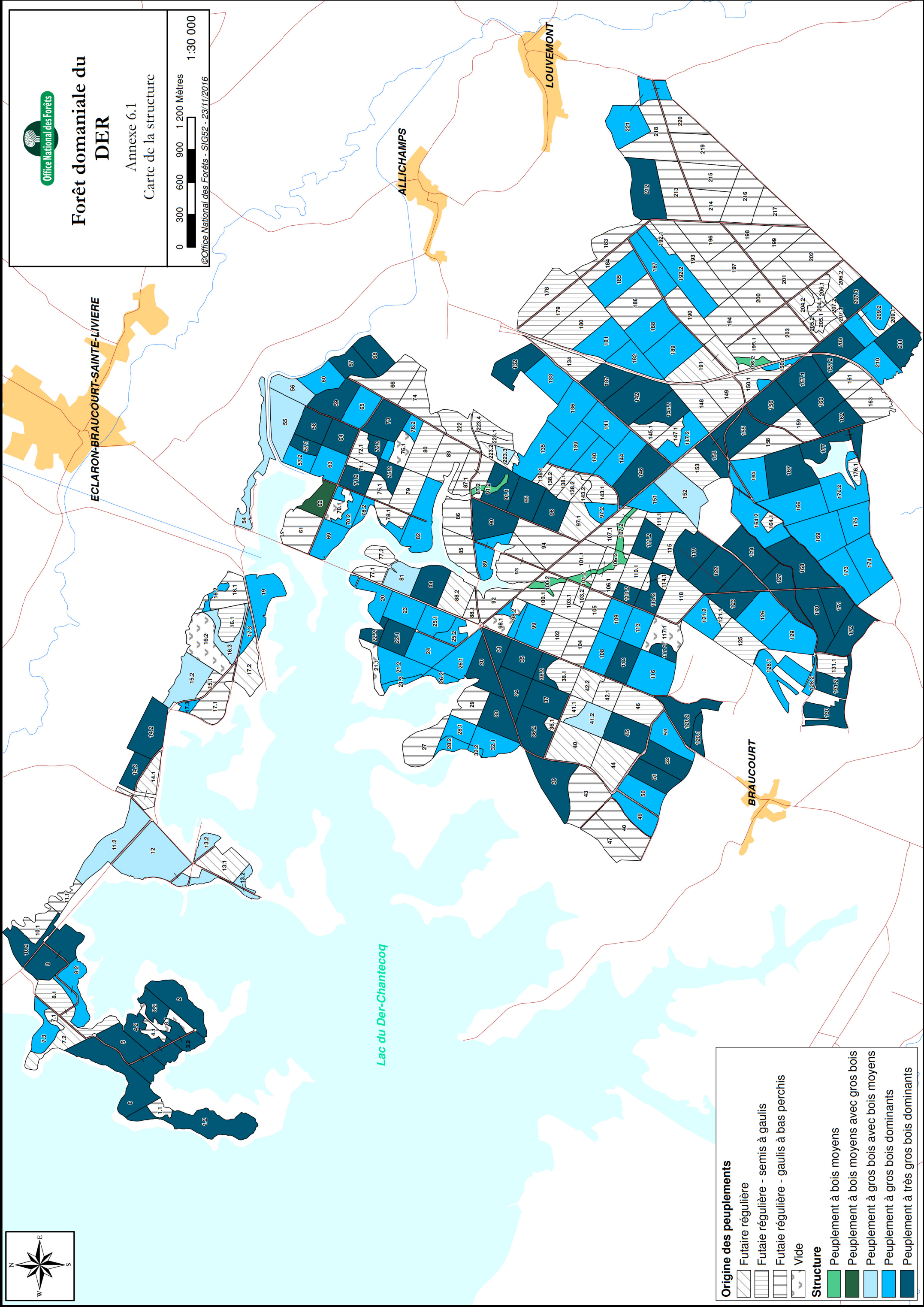
Lac du Der-Chantecoq

Origine des peuplements

- Futaie régulière
- Futaie régulière - semis à gaulis
- Futaie régulière - gaulis à bas perchis
- Vide

Structure

- Peuplement à bois moyens
- Peuplement à bois moyens avec gros bois
- Peuplement à gros bois avec bois moyens
- Peuplement à gros bois dominants
- Peuplement à très gros bois dominants





Forêt domaniale du DER

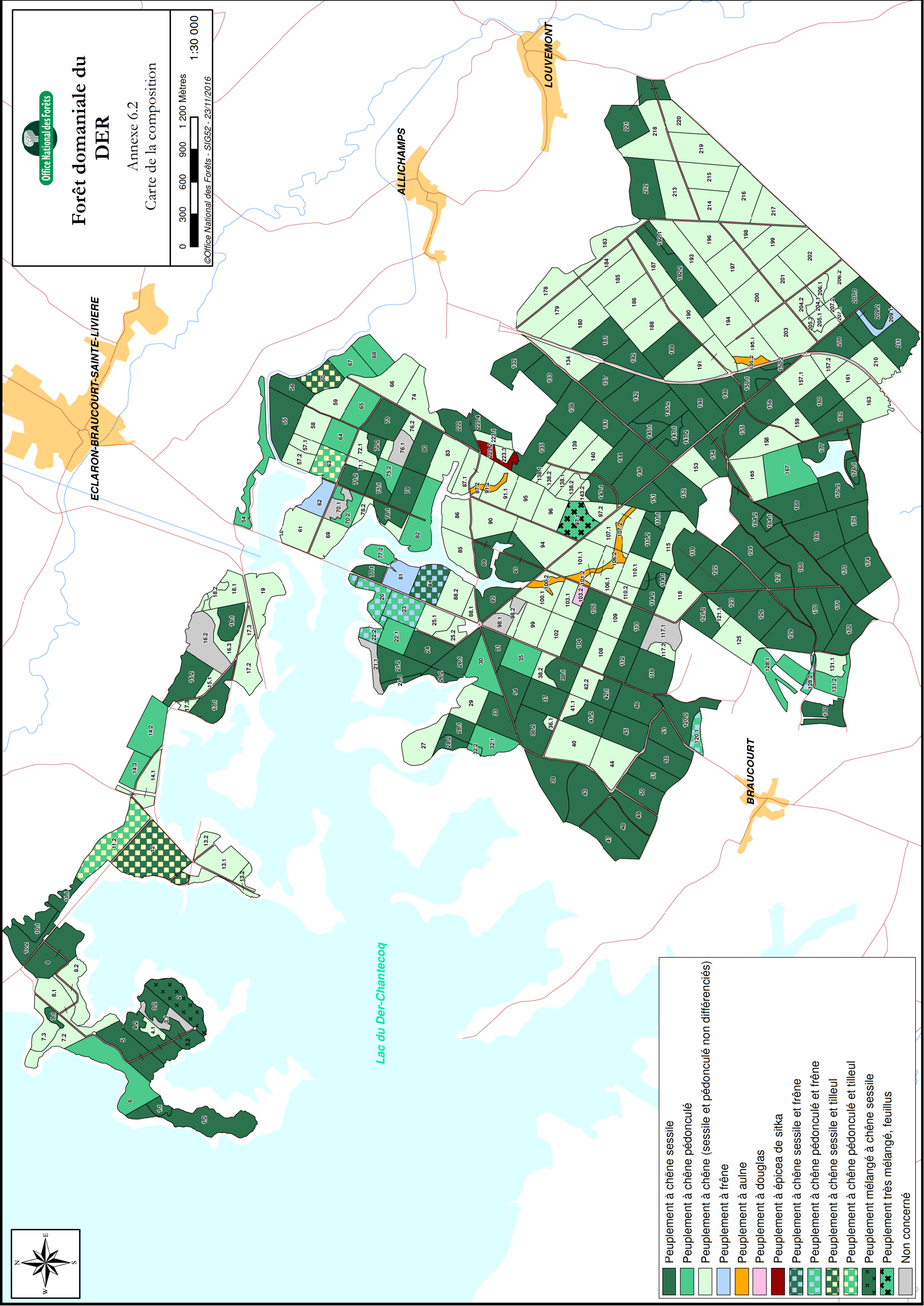
Annexe 6.2

Carte de la composition

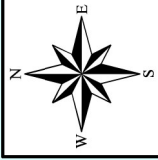
0 300 600 900 1 200 Mètres

1:30 000

©Office National des Forêts - SIG52 - 23/11/2016

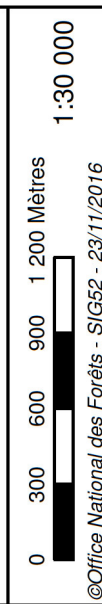


	Peuplement à chêne sessile
	Peuplement à chêne pédonculé
	Peuplement à chêne (sessile et pédonculé non différenciés)
	Peuplement à frêne
	Peuplement à aulne
	Peuplement à douglas
	Peuplement à épicéa de sitka
	Peuplement à chêne sessile et frêne
	Peuplement à chêne pédonculé et frêne
	Peuplement à chêne sessile et tilleul
	Peuplement à chêne pédonculé et tilleul
	Peuplement mélangé à chêne sessile
	Peuplement très mélangé, feuillus
	Non concerné



Forêt domaniale du DER

Annexe 6.3
Carte du capital



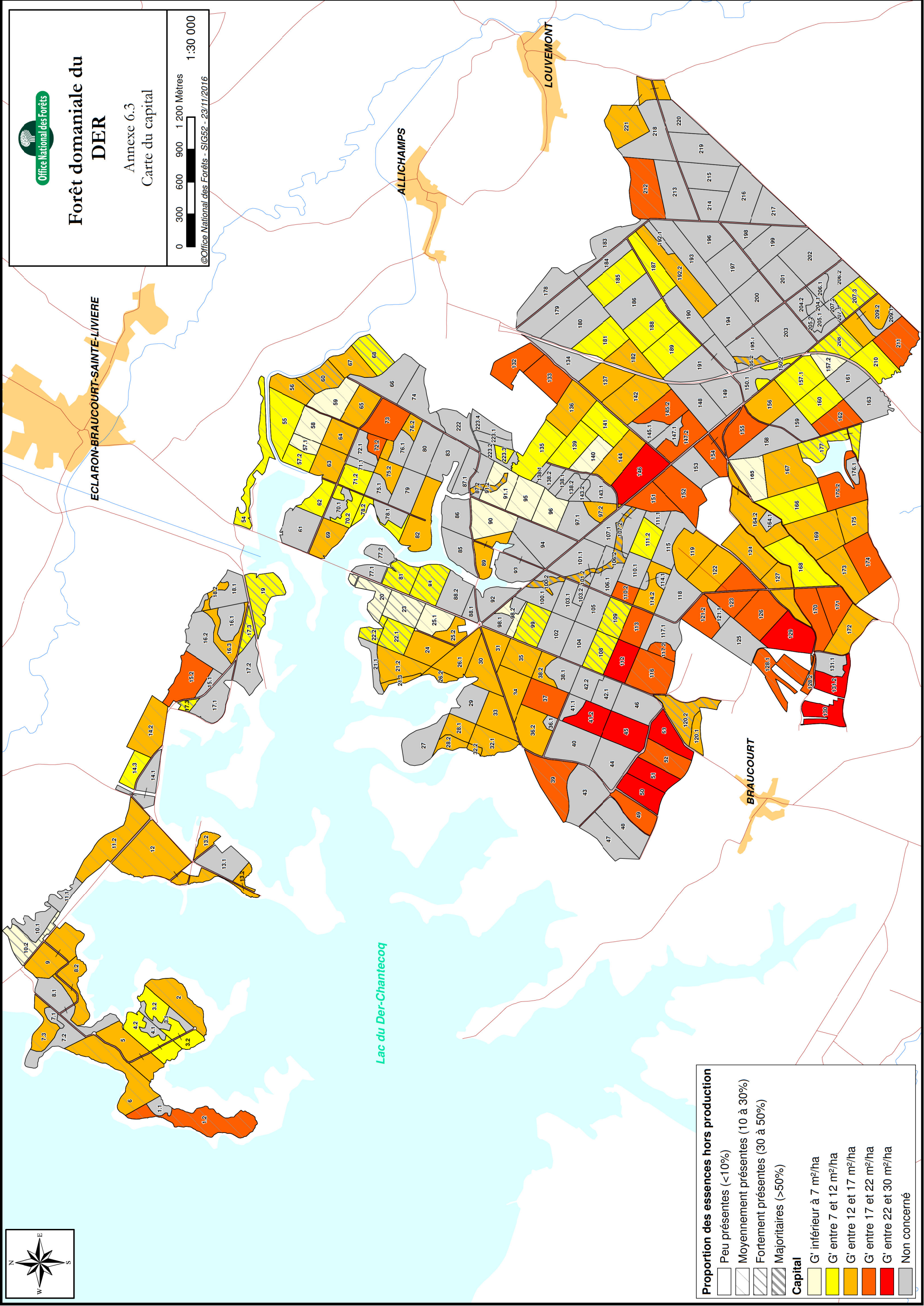
ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE

ALLICHAMPS

LOUVEMENT

BRAUCOURT

Lac du Der-Chantecoq



Proportion des essences hors production

- Peu présentes (<10%)
- Moyennement présentes (10 à 30%)
- Fortement présentes (30 à 50%)
- Majoritaires (>50%)

Capital

- G' inférieur à 7 m²/ha
- G' entre 7 et 12 m²/ha
- G' entre 12 et 17 m²/ha
- G' entre 17 et 22 m²/ha
- G' entre 22 et 30 m²/ha
- Non concerné



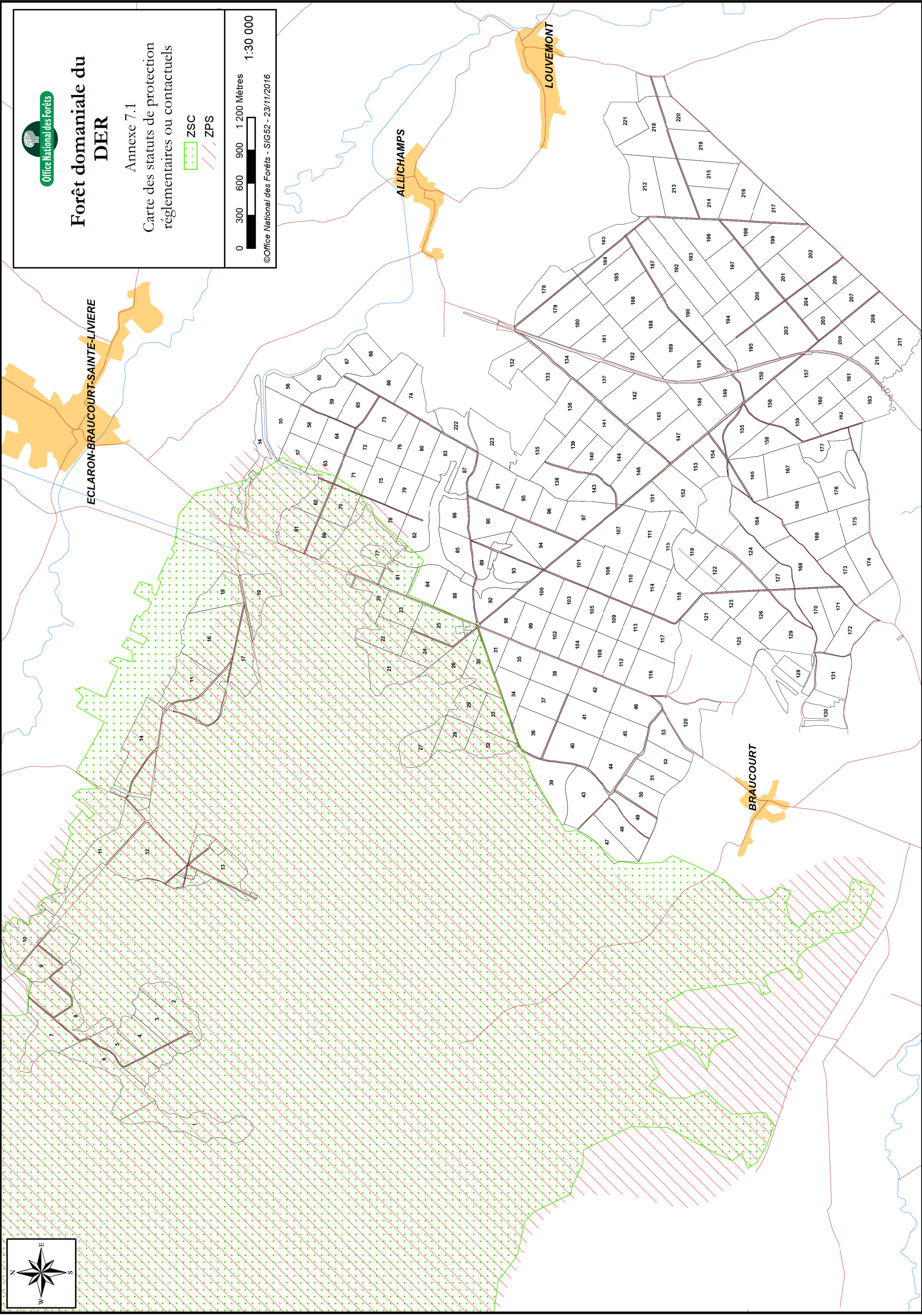
Forêt domaniale du DER

Annexe 7.1
Carte des statuts de protection réglementaires ou contractuels

ZSC
ZPS



©Office National des Forêts - SIG52 - 23/11/2016



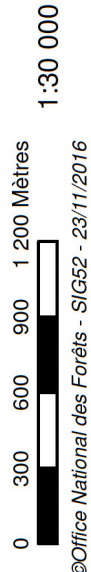


Forêt domaniale du DER

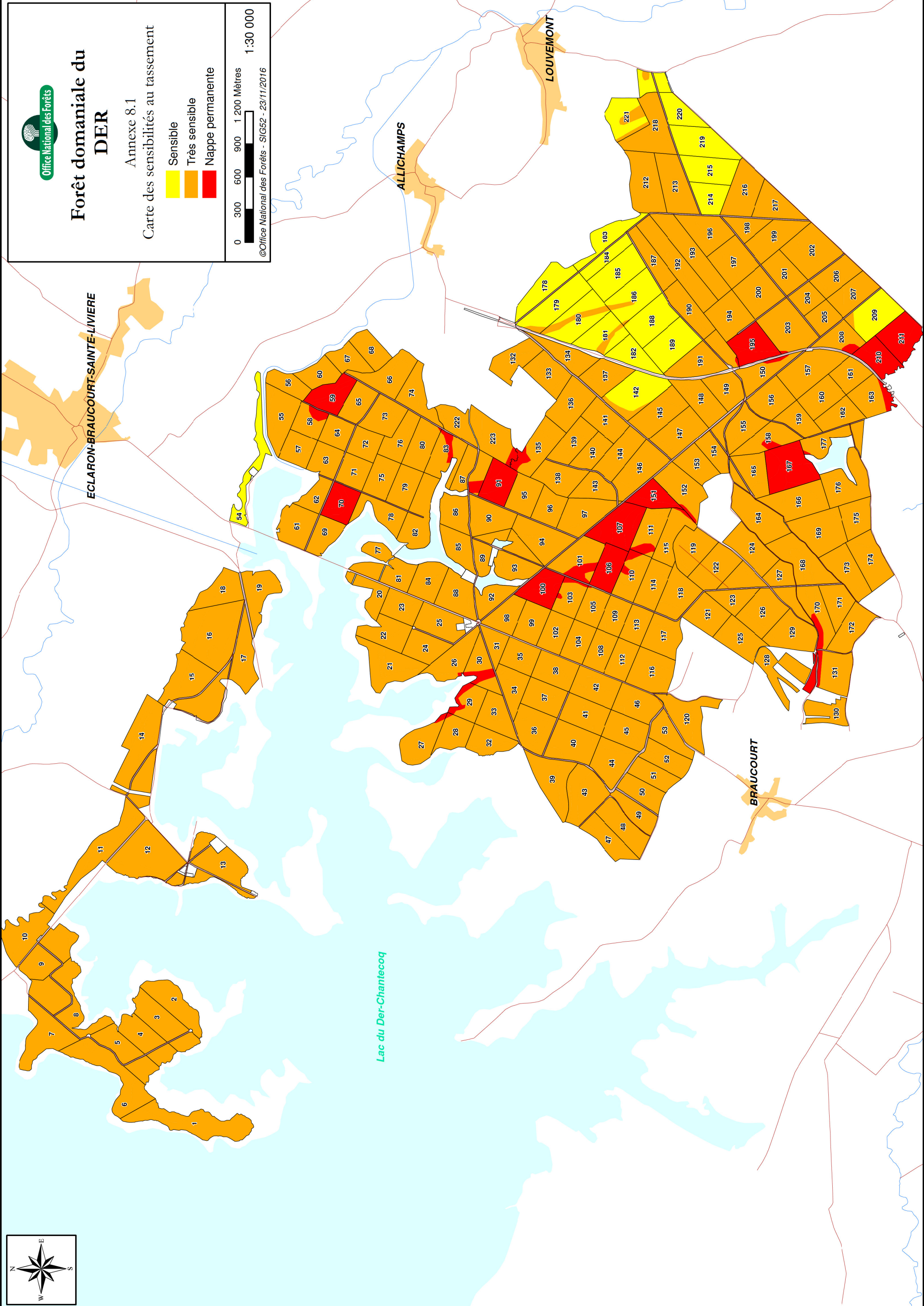
Annexe 8.1

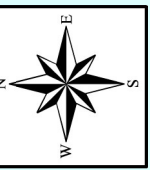
Carte des sensibilités au tassement


- Sensible
- Très sensible
- Nappe permanente



©Office National des Forêts - SIG52 - 23/11/2016








**Office National des Forêts**

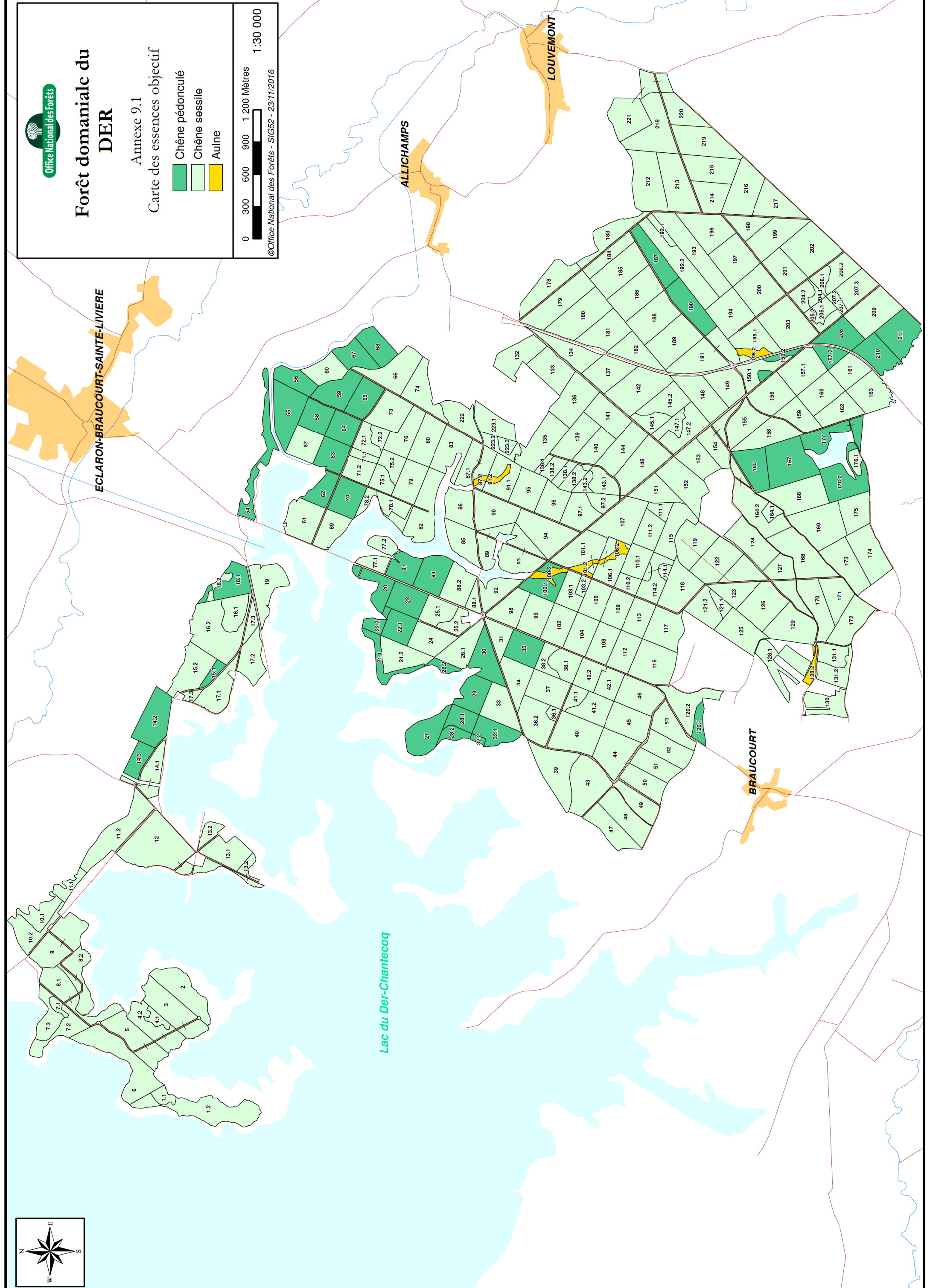
Forêt domaniale du DER

Annexe 9.1
Carte des essences objectif

-  Chêne pédonculé
-  Chêne sessile
-  Aulne

0 300 600 900 1 200 Mètres **1:30 000**

©Office National des Forêts - SIG52 - 23/11/2016





Forêt domaniale du DER

Annexe 9.2
Carte d'aménagement

0 300 600 900 1 200 Mètres

1:30 000

©Office National des Forêts - SIG52 - 03/01/2017

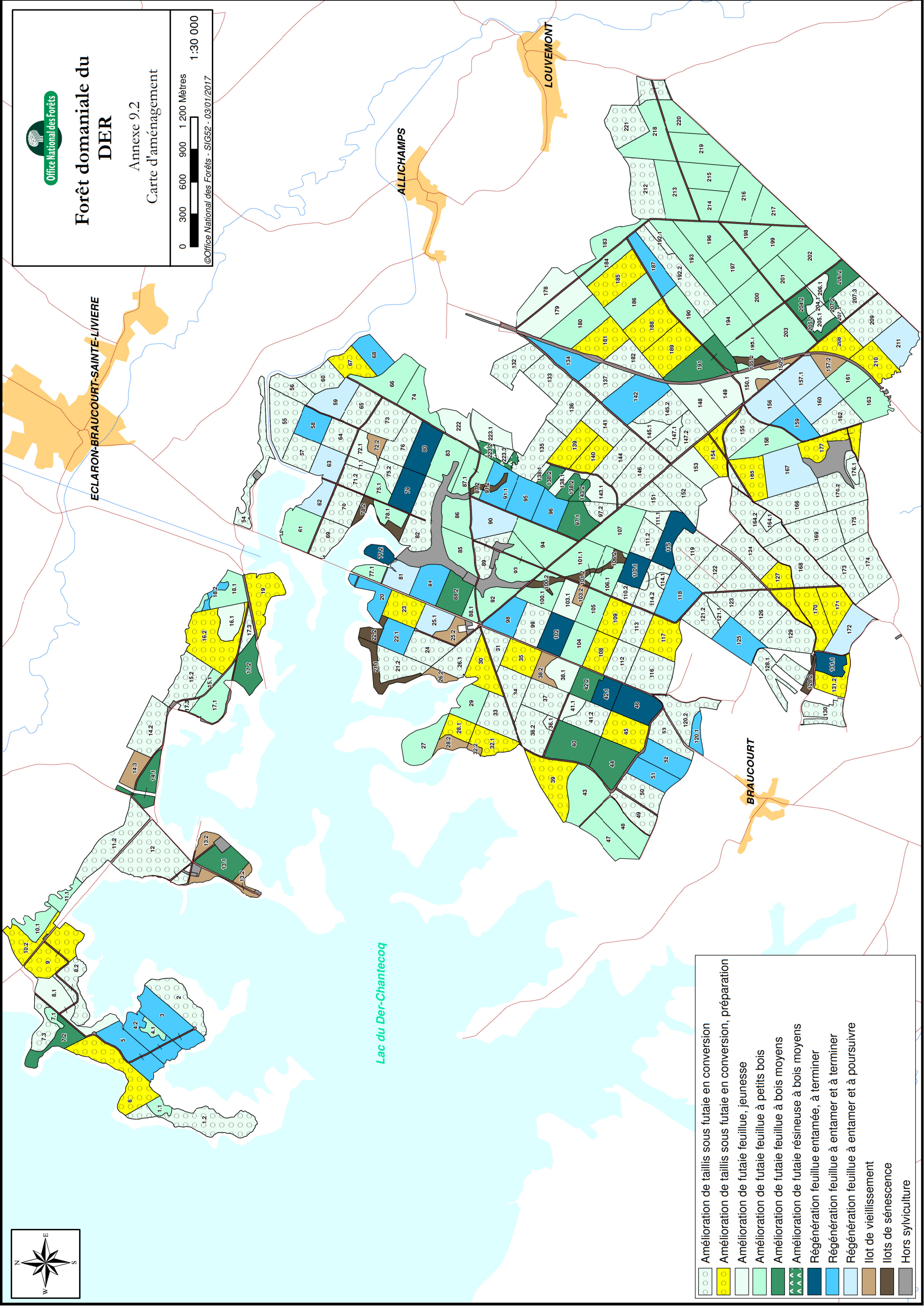
ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE

ALLICHAMPS

LOUVEMENT

BRAUCOURT

Lac du Der-Chantecoq



- Amélioration de taillis sous futaie en conversion
- Amélioration de taillis sous futaie en conversion, préparation
- Amélioration de futaie feuillue, jeunesse
- Amélioration de futaie feuillue à petits bois
- Amélioration de futaie feuillue à bois moyens
- Amélioration de futaie résineuse à bois moyens
- Régénération feuillue entamée, à terminer
- Régénération feuillue à entamer et à terminer
- Régénération feuillue à entamer et à poursuivre
- Ilot de vieillissement
- Ilots de sénescence
- Hors sylviculture

Direction territoriale Bourgogne Champagne Ardenne
Agence territoriale de Haute-Marne
19 avenue Ashton Under Lyne
52000 Chaumont
Tél. : 03 25 35 36 40 – Fax 03 25 35 36 69



www.onf.fr

L'ONF est certifié ISO 9001 et ISO 14001 pour ses activités de gestion durable des forêts

